

HUMAN
RIGHTS
WATCH

RAPPORT MONDIAL | 2020

ÉVÉNEMENTS DE 2019



Version abrégée en français

Rapport mondial 2020

Événements de 2019

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Extraits en français

Ce Rapport abrégé est en ligne sur www.hrw.org/fr.

Le Rapport complet en anglais est en ligne sur www.hrw.org.

INTRODUCTION	1
La menace globale de la Chine sur les droits humains	2
AFRIQUE	22
Burundi	24
Cameroun	29
Côte d’Ivoire	36
Guinée.....	42
Mali.....	47
République centrafricaine.....	54
République démocratique du Congo	59
Rwanda	65
AMÉRIQUES	71
Canada.....	72
États-Unis	78
Haïti	93
EUROPE	99
Union européenne.....	101
MOYEN ORIENT / AFRIQUE DU NORD	125
Algérie.....	127
Émirats arabes unis.....	132
Maroc et Sahara occidental	137
Mauritanie.....	143
Tunisie	148

Rapport mondial 2020

INTRODUCTION

La menace globale de la Chine sur les droits humains

Par Kenneth Roth

Directeur exécutif de Human Rights Watch

Peu importe le lieu où je me trouve, ou quel passeport je détiens. [Les autorités chinoises] me terroriseront partout et je n'ai aucun moyen de lutter contre cela.

—Un musulman ouïghour devenu citoyen européen. Washington, septembre 2019

Le gouvernement chinois considère les droits humains comme une menace existentielle. Mais sa réaction pourrait elle-même constituer une menace existentielle pour les droits de tous les citoyens à travers le monde.

Sur le plan intérieur, le Parti communiste chinois, craignant que l'instauration des libertés politiques ne compromette sa mainmise sur le pouvoir, a édifié un État policier orwellien reposant sur les technologies de surveillance et un système sophistiqué de censure de l'internet pour repérer et étouffer toute critique publique. À l'extérieur des frontières, il utilise son influence économique grandissante pour réduire au silence ses détracteurs et se livrer à l'attaque la plus virulente contre le système international de mise en œuvre des droits humains depuis l'émergence de ce dernier au milieu du XX^{ème} siècle.

Pékin a longtemps concentré ses efforts sur la construction d'une « *Grande Muraille électronique* » pour empêcher la population chinoise d'être exposée aux critiques contre le gouvernement provenant de l'étranger. Désormais le gouvernement s'attaque de plus en plus aux détracteurs eux-mêmes, qu'ils représentent un gouvernement étranger, qu'ils fassent partie d'une entreprise ou d'une université installée à l'étranger ou qu'ils participent à des formes réelles ou virtuelles de protestation publique.

Aucun autre gouvernement ne se permet à la fois de détenir un million de membres d'une minorité ethnique pour les soumettre à un endoctrinement forcé et de s'attaquer à quiconque ose contester sa répression. Et bien que d'autres pays commettent de graves violations des droits humains, aucun autre gouvernement que celui de Pékin ne joue de sa force politique avec autant de vigueur et de détermination pour saper les normes internationales et les institutions de droits humains qui pourraient lui faire rendre des comptes.

Faute d'être contrées, le comportement de Pékin présage un avenir dystopique dans lequel aucun individu ne sera hors de portée des censeurs chinois, et un système international des droits humains tellement affaibli qu'il sera incapable de contrôler les répressions gouvernementales.

Le gouvernement et le Parti communiste chinois ne sont bien-sûr pas les seules menaces actuelles pour les droits humains, comme le montre le Rapport mondial 2020 de Human Rights Watch. Dans de nombreux conflits armés, comme ceux en Syrie et au Yémen, les belligérants font preuve d'un mépris flagrant pour les règles internationales destinées à épargner aux civils les dangers de la guerre, qu'il s'agisse de l'interdiction des armes chimiques ou de celle de bombarder des hôpitaux.

Ailleurs dans le monde, des autocrates populistes accèdent aux responsabilités gouvernementales en diabolisant les minorités, puis se maintiennent au pouvoir en s'attaquant aux contre-pouvoirs, comme les journalistes indépendants, les magistrats et les activistes. Certains dirigeants, comme le président des États-Unis Donald Trump, le Premier ministre indien Narendra Modi et le président du Brésil Jair Bolsonaro, ne cessent de s'en prendre au même corpus de droit international relatif aux droits humains que la Chine s'efforce de compromettre, galvanisant leurs opinions publiques en surjouant l'opposition contre les « *mondialistes* » qui osent suggérer que les gouvernements du monde entier devraient être tenus de respecter les mêmes normes.

Plusieurs gouvernements sur lesquels on pouvait naguère compter pour défendre les droits humains dans leur diplomatie, au moins de temps en temps, ont dans une large mesure abandonné cette cause. D'autres, confrontés à leurs propres défis intérieurs, ne les défendent que de manière aléatoire.

Dans ce contexte inquiétant, le gouvernement chinois se distingue par l'ampleur et l'efficacité de ses efforts contre les droits fondamentaux. Il en résulte pour la cause de ces droits un véritable « *scénario catastrophe* » : un puissant État centralisé, une clique de dirigeants alignés sur ses vues, une absence de leadership au sein de pays qui auraient pu défendre les droits humains, et un ensemble décevant de démocraties prêtes à tendre la corde qui étrangle déjà le système de défense de droits qu'elles prétendent soutenir.

La logique de Pékin

L'offensive de Pékin contre les droits humains découle de la fragilité des régimes répressifs par rapport à ceux fondés sur l'adhésion populaire. Malgré plusieurs décennies d'une croissance économique impressionnante en Chine, impulsée par des centaines de millions d'individus enfin en mesure de s'émanciper et de sortir de la pauvreté, le Parti communiste chinois a peur de son propre peuple.

Bien qu'en apparence confiant dans son aptitude à représenter la population dans tout le pays, le Parti communiste chinois redoute les conséquences potentielles d'un débat populaire et d'une organisation politique libres et craint donc de se soumettre à un contrôle populaire.

Pékin fait ainsi face à un défi de taille consistant à gérer une économie gigantesque et complexe sans l'apport et le débat publics que permet la liberté politique. Sachant qu'en l'absence d'élections, la légitimité du parti dépend largement de la croissance économique, les dirigeants chinois craignent que son ralentissement n'incite la population à davantage réclamer d'avoir son mot à dire sur la manière dont elle est gouvernée. Les campagnes nationalistes du gouvernement pour promouvoir le « *rêve chinois* » et son discours sur ses efforts anti-corruption -discutables- ne changent rien à cette réalité profonde.

On assiste ainsi, sous la houlette du président Xi Jinping, à l'oppression la plus brutale et généralisée que la Chine ait connue depuis des décennies. Les quelques ouvertures modestes qui étaient brièvement apparues au cours des années récentes, permettant aux individus de s'exprimer sur des questions d'intérêt public, ont été refermées de manière décisive. Les organisations civiques ont été dissoutes. Le journalisme indépendant n'existe plus. Les échanges en ligne ont été restreints et remplacés par une flagornerie orchestrée. Les minorités ethniques et religieuses sont sévèrement persécutées. Les petites avancées vers l'État de droit ont été remplacés par la traditionnelle règle du Parti communiste basée sur l'autorité de la loi. Les libertés limitées de Hong Kong dans le cadre de la politique « *Un pays, deux systèmes* » sont en train d'être gravement remises en cause.

Xi est devenu le plus puissant dirigeant de la Chine depuis Mao Zedong, instaurant un culte éhonté de la personnalité, supprimant les limitations aux mandats présidentiels, faisant la promotion des « *pensées de Xi Jinping* » et de visions grandioses d'une nation puissante mais autocratique. Pour s'assurer de pouvoir continuer à faire passer la conservation de son propre pouvoir avant les besoins et les désirs du peuple chinois, le Parti communiste a lancé un assaut

déterminé aux libertés politiques susceptibles de révéler que la population est tout sauf acquise à son pouvoir.

Un État de surveillance sans contraintes

Plus qu'aucun autre gouvernement, Pékin a fait de la technologie un outil central de sa répression. Un système cauchemardesque a déjà été bâti au Xinjiang, région du nord-ouest où vivent quelque 13 millions de musulmans – Ouïghours, Kazakhs et autres minorités turciques – et où a été installé le système de surveillance de la population le plus intrusif jamais vu dans le monde. Le Parti communiste chinois a longtemps cherché à surveiller la population pour détecter le moindre signe de dissidence, mais la combinaison de moyens économiques et techniques croissants a conduit à un régime de surveillance de masse sans précédent.

L'objectif prétendu est d'éviter la répétition d'une série d'incidents violents commis il y a plusieurs années par de présumés séparatistes, mais l'entreprise dépasse de loin toute menace tangible en matière de sécurité. Un million d'agents et de cadres du parti ont été mobilisés en tant qu'« *invités* » (non invités) pour rendre régulièrement « *visite* » et séjourner chez certaines de ces familles musulmanes afin de les surveiller. Leur travail consiste à espionner et à signaler les éventuels « *problèmes* », tels que des personnes qui prient ou qui montrent d'autres signes d'adhésion active à la foi musulmane, qui contactent des membres de leur famille à l'étranger ou qui ne font pas preuve d'une allégeance totale au Parti communiste.

Cette surveillance effectuée en personne n'est que la partie émergée de l'iceberg, le prélude analogique au grand show numérique. Sans le moindre égard pour le droit internationalement reconnu à la protection de la vie privée, le gouvernement chinois a installé des caméras vidéo dans toute la région, les a équipées d'une technologie de reconnaissance faciale, a déployé des applications de téléphone mobile pour intégrer des données provenant d'observations effectuées par les agents officiels ainsi que des checkpoints électroniques, et a exploité les informations ainsi collectées grâce aux techniques d'analyse des méga-données.

Les données qu'il recueille sont utilisées pour déterminer qui doit être détenu pour « *rééducation*. » Dans ce qui constitue la plus vaste opération de détention arbitraire depuis des décennies, un million ou plus de musulmans turciques ont été privés de liberté et mis en détention pour une durée indéfinie, afin de les soumettre à un endoctrinement forcé. Ces détentions ont créé d'innombrables « *orphelins* » – les enfants dont les parents sont détenus – placés dans des écoles et des orphelinats administrés par l'État où ils sont, eux aussi, soumis à un

endoctrinement. Il est possible que les élèves des écoles ordinaires du Xinjiang soient eux aussi soumis à une formation idéologique similaire.

Le but apparent de cette opération est de priver les musulmans de toute adhésion à leur foi, à leur identité ethnique ou à toute opinion politique indépendante. La possibilité pour les détenus de recouvrer la liberté dépend de leur capacité de persuader leurs geôliers qu'ils sont devenus des adeptes de Xi et du Parti communiste parlant mandarin et libérés de l'Islam. Cette entreprise éhontée reflète une volonté totalitaire de soumettre des citoyens à un lavage de cerveau jusqu'à ce qu'ils acceptent la suprématie de la loi du Parti.

Le gouvernement chinois est en train d'installer des systèmes similaires de surveillance et de contrôle du comportement à travers tout le pays. Particulièrement notable est le « *système de crédit social* », par lequel le gouvernement entend punir les mauvais comportements, comme le fait de traverser la rue hors des passages cloutés ou le non-paiement de frais de justice, et de récompenser la bonne conduite. La « *loyauté* » des citoyens – telle qu'évaluée par le gouvernement – détermine leur accès à des avantages sociaux désirables, comme le droit de vivre dans une ville attrayante, d'inscrire ses enfants dans une école privée ou de prendre l'avion ou le train à grande vitesse. Pour le moment, des critères politiques ne sont pas inclus dans le système, mais il serait facile de les y ajouter.

Fait inquiétant, cet État de surveillance est exportable. Peu de gouvernements ont la capacité de déployer les ressources humaines que la Chine a consacrées au Xinjiang, mais la technologie est en train de devenir disponible commercialement, ce qui la rend attrayante pour les gouvernements de pays où les protections de la vie privée sont faibles comme le Kirghizistan, les Philippines et le Zimbabwe. Les compagnies chinoises ne sont pas les seules à vendre ces systèmes abusifs – on compte notamment des compagnies allemandes, israéliennes et britanniques – mais les systèmes clés-en-mains et bon marché offerts par la Chine sont particulièrement attractifs pour des gouvernements qui souhaitent copier son modèle de société de surveillance.

Le modèle chinois d'une dictature prospère

De nombreux autocrates lorgnent avec envie vers la Chine et sa séduisante combinaison d'un développement économique efficace, d'une rapide modernisation et d'une emprise apparemment solide sur le pouvoir politique. Loin d'être rejeté comme un paria, le gouvernement chinois est courtoisé par le monde entier, on déroule le tapis rouge pour son président non élu partout où il se

rend et le pays est l'hôte d'événements prestigieux comme les Jeux Olympiques d'hiver de 2022. Le but est de présenter la Chine comme un pays à la fois ouvert, accueillant et puissant, alors même qu'elle dérive vers un régime autocratique de plus en plus répressif.

La croyance convenue a longtemps été que la Chine, alors qu'elle se développerait économiquement, favoriserait l'émergence d'une classe moyenne qui ferait valoir ses droits. Ceci a conduit à la fiction commode selon laquelle il n'était pas nécessaire de faire pression sur le gouvernement chinois au sujet de sa répression; il suffisait de commercer avec lui.

Il n'y a plus grand monde aujourd'hui pour croire encore à ce raisonnement auto-justificateur, mais la plupart des gouvernements ont trouvé de nouveaux moyens de justifier le statu quo. Ils continuent de donner la priorité au potentiel économique que représentent les échanges avec la Chine, sans même le faux-semblant d'une stratégie pour améliorer le respect des droits de ses habitants.

En fait, le Parti communiste chinois a démontré que la croissance économique peut renforcer une dictature en lui donnant les moyens de faire appliquer sa loi et de dépenser autant que nécessaire pour rester au pouvoir – des légions de responsables de la sûreté qu'elle emploie au régime de censure qu'elle impose et à l'État policier omniprésent qu'elle édifie. Ces vastes ressources soutenant un régime autocratique annihilent la capacité des citoyens chinois d'avoir leur mot à dire sur la manière dont ils sont gouvernés.

Ces évolutions réjouissent les dictateurs à travers le monde. Ils voudraient nous faire croire, avec la Chine en tête, que leur manière de gouverner peut aussi conduire à la prospérité sans l'intervention encombrante du débat contradictoire ou d'élections contestées. Peu importe que l'histoire des gouvernements autocratiques soit jonchée de désastres économiques.

Pour un Lee Kwan Yew, l'ancien dirigeant de Singapour décédé souvent cité en exemple par les partisans d'une gouvernance autocratique, de nombreux autres – Robert Mugabe au Zimbabwe, Nicolas Maduro au Venezuela, Abdel Fattah al-Sissi en Égypte, Omar el-Béchar au Soudan ou Teodoro Obiang Nguema Mbasogo en Guinée équatoriale – ont conduit leur pays à la ruine. Les gouvernements qui ne rendent pas de comptes à leur peuple ont tendance à faire passer leurs propres intérêts avant ceux de leurs concitoyens. Ils donnent la priorité à leur pouvoir, à leur famille et à leurs favoris. Il en résulte fréquemment négligence, stagnation (voire hyper-inflation), pauvreté persistante, crises de santé publique et débâcle économique.

En Chine, le système de gouvernement qui n'a aucun compte à rendre ne permet pas aux exclus de la croissance économique du pays de se faire entendre. Les responsables se targuent des progrès économiques mais ils censurent l'information au sujet de l'inégalité croissante des revenus, des discriminations dans l'accès aux prestations publiques, de la sélectivité des poursuites judiciaires pour corruption et du fait qu'un enfant sur cinq dans les zones rurales est délaissé tandis que ses parents vont chercher du travail dans d'autres régions du pays. Ils passent sous silence les démolitions forcées, les déplacements, les blessures et les décès qui accompagnent certains des gigantesques projets d'infrastructure du pays, ainsi que les handicaps permanents résultant de la consommation de nourriture ou de médicaments dangereux. Ils sous-estiment même délibérément le nombre des personnes handicapées.

De plus, il n'est pas besoin de remonter très loin dans l'histoire de la Chine pour mesurer le coût humain exorbitant d'un gouvernement autocratique. Le Parti communiste qui proclame aujourd'hui le miracle chinois est le même que celui qui, il n'y a pas si longtemps, a infligé les ravages de la Révolution culturelle et du Grand bond en avant, qui ont fait des dizaines de millions de morts.

La campagne de la Chine contre les normes internationales relatives aux droits

Pour éviter une réaction mondiale contre la répression des droits humains sur son territoire, le gouvernement chinois essaye de saper les institutions internationales destinées à protéger ces droits. Les autorités chinoises rejettent depuis longtemps les préoccupations formulées à l'étranger concernant les droits humains comme constituant une atteinte à sa souveraineté, mais ces efforts étaient relativement modestes. Désormais, la Chine intimide les autres gouvernements, insistant pour qu'ils l'applaudissent dans les forums internationaux et la rejoignent dans ses attaques contre le système international des droits humains.

Pékin semble être en train de tisser méthodiquement un réseau de soutien parmi les États qui dépendent de son aide ou de ses relations commerciales avec eux. Ceux qui le contrarient risquent des représailles, comme l'ont montré ses menaces à l'égard de la Suède après qu'une organisation suédoise indépendante eut décerné un prix à un éditeur basé à Hong Kong (et de nationalité suédoise), que le gouvernement chinois avait arrêté et fait disparaître de force après qu'il eut publié des livres critiquant Pékin.

L'approche de Pékin va à l'encontre de l'objectif même du système international relatif aux droits. Là où l'on voit des personnes subissant des persécutions dont les droits doivent être défendus,

les dirigeants chinois voient l'établissement potentiel d'un précédent en matière d'affirmation des droits qui pourrait un jour être invoqué contre eux. Usant de sa voix, de son influence et parfois de son droit de veto au Conseil de sécurité, le gouvernement chinois cherche à bloquer toutes les mesures des Nations Unies visant à protéger certaines des populations les plus persécutées au monde, tournant le dos aux civils syriens qui subissent des bombardements indiscriminés des avions russes et syriens, aux musulmans rohingyas victimes du nettoyage ethnique par les meurtres, viols et incendies volontaires de l'armée du Myanmar, aux civils yéménites bombardés et assiégés par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et aux Vénézuéliens qui souffrent d'une catastrophe économique causée par la gestion désastreuse et corrompue de Nicolas Maduro. Dans chacun de ces cas, Pékin préfère abandonner les victimes à leur sort, plutôt que générer un modèle de défense des droits qui pourrait être invoqué contre son propre régime répressif.

Souvent, les méthodes de Pékin présentent une certaine subtilité. Le gouvernement chinois adhère aux traités internationaux sur les droits humains, mais essaye ensuite de les réinterpréter ou d'entraver leur mise en œuvre. Il est devenu expert dans l'art de paraître coopérer aux examens périodiques par l'ONU de son bilan en matière de droits, tout en n'épargnant aucun effort pour empêcher toute réelle discussion. Il empêche les détracteurs chinois de voyager à l'étranger, refuse l'entrée sur son territoire à d'importants experts internationaux, fait chanter ses louanges par ses alliés – dont la plupart sont eux-mêmes des régimes notoirement répressifs – et présente souvent des informations d'une malhonnêteté flagrante.

Même lorsqu'il s'agit de droits économiques, Pékin ne veut pas d'évaluation indépendante de ses progrès, parce que cela exigerait que soient examinées non seulement son indicateur favori – la croissance du produit national brut – mais aussi des mesures de la situation des catégories les moins favorisées en Chine, y compris les minorités persécutées et les laissés pour compte des zones rurales. Et il ne veut surtout pas d'évaluation indépendante des droits civils et politiques, car leur respect créerait un système de responsabilité démocratique – vis-à-vis d'activistes, de journalistes indépendants, de partis politiques et de magistrats indépendants, ainsi que des élections libres et équitables – qu'il est déterminé à éviter.

Les facilitateurs

Bien que la Chine soit la principale force de cette offensive mondiale contre les droits humains, elle a des complices zélés. Il s'agit notamment d'un ensemble de dictateurs, d'autocrates et de monarques qui ont eux-mêmes constamment intérêt à voir affaiblir un système de défense des droits humains qui pourrait un jour les contraindre à rendre des comptes. Il s'agit aussi de

gouvernements, d'entreprises et même d'institutions universitaires ostensiblement favorables aux droits humains mais qui donnent priorité à leur accès à la richesse chinoise.

Pour aggraver encore les choses, plusieurs pays sur lesquels on pouvait naguère compter pour défendre les droits humains manquent aujourd'hui à l'appel. Le président américain, Donald Trump, s'est montré plus empressé de tendre les bras à des autocrates considérés comme des amis que de défendre les normes internationales en matière de droits humains que ces derniers bafouent. L'Union européenne, distraite par le Brexit, entravée dans son action par le nationalisme de certains États membres et divisée sur la question des migrations, a de grosses difficultés à adopter une voix commune et forte sur les droits humains. Alors même que des peuples sont descendus dans les rues pour exiger le respect des droits humains, la démocratie et l'instauration de l'État de droit en Algérie, au Soudan, au Liban, en Irak, en Bolivie, en Russie et à Hong Kong dans une vague impressionnante de manifestations aux quatre coins du monde, les gouvernements démocratiques ont bien souvent répondu par un soutien tiède et sélectif à ces mouvements. Cette incohérence facilite la tâche de la Chine lorsqu'elle affirme que les préoccupations exprimées au sujet de son bilan en matière de droits humains sont inspirées par des considérations politiques plutôt que fondées sur des principes.

Il y a eu quelques rares exceptions à cette complaisance vis-à-vis de l'oppression exercée par la Chine. En juillet, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 25 gouvernements se sont associés pour la première fois en si grand nombre pour exprimer leur inquiétude à propos de l'extraordinaire répression en cours au Xinjiang. Il convient de noter que, craignant la colère du gouvernement chinois, aucun d'eux n'a osé lire la déclaration à haute voix devant le Conseil, comme c'est l'usage. À la place, cherchant la sécurité par le nombre, le groupe s'est contenté de soumettre la déclaration conjointe par écrit. Ceci a changé en octobre, à l'Assemblée générale de l'ONU, lorsque le Royaume-Uni a lu à haute voix une déclaration parallèle d'une coalition similaire de gouvernements, mais l'hésitation initiale montre bien la grande réticence dont font preuve même les pays les plus engagés en faveur des droits humains à défier la Chine de manière frontale. Cette crainte renforce l'impunité dont jouit désormais la Chine dans les cercles internationaux malgré l'ampleur de ses abus.

D'autres gouvernements se sont en revanche montrés très satisfaits de soutenir Pékin. En réponse à ces deux cas de critique collective, le gouvernement chinois a organisé ses propres déclarations conjointes de soutien, qui applaudissaient effrontément ses « *mesures de lutte antiterroristes et de dé-radicalisation au Xinjiang* », lesquelles ont conduit à un « *sentiment accru de bonheur, d'accomplissement et de sécurité.* » Non moins de 54 gouvernements ont se sont joints à ces

déclarations, dont quelques pays notoirement connus pour leurs graves violations comme la Russie, la Syrie, la Corée du Nord, le Myanmar, le Bélarus, le Vénézuéla et l'Arabie saoudite. Cette brochette de gouvernements répressifs n'a peut-être guère de crédibilité, mais leur seul nombre illustre la difficulté de la tâche des quelques pays encore prêts à faire pression sur la Chine sur la question des droits humains.

On aurait pu espérer que l'Organisation de la coopération islamique (OCI) – regroupant 57 pays à majorité musulmane – viendrait au secours des musulmans persécutés du Xinjiang, comme elle l'a fait pour les musulmans rohingyas victimes d'un nettoyage ethnique de la part de l'armée du Myanmar. Au lieu de cela, l'OCI a émis un panégyrique servile, félicitant la Chine pour s'être « *occupée avec soin de ses citoyens musulmans.* » Le Pakistan – en dépit de son rôle de coordinateur de l'OCI et de sa responsabilité qui en découle de s'élever publiquement contre les abus subis par des musulmans – s'est fait le champion de tels efforts.

Il faut cependant noter que des membres de l'OCI comme la Turquie et l'Albanie ont soutenu l'appel à l'envoi au Xinjiang d'une commission de l'ONU indépendante afin d'évaluer la situation, tandis que le Qatar s'est retiré de la contre-déclaration rédigée par la Chine. Au total, environ la moitié des États membres de l'OCI ont décliné l'invitation à soutenir les tentatives de la Chine de blanchir son bilan au Xinjiang – ce qui représente un premier pas important mais est largement insuffisant face à des abus aussi massifs.

Les membres de l'OCI et les autres États qui ne sont pas disposés à contester Pékin ont également participé à des visites de propagande au Xinjiang que le gouvernement chinois a organisées pour contrer les critiques de sa politique de rééducation des musulmans. Érigeant une Grande Muraille de désinformation, les autorités chinoises ont prétendu de manière absurde que cette privation massive de liberté n'était qu'un exercice de « *formation professionnelle.* » Puis elles se sont arrangées pour que des délégations de diplomates et de journalistes rendent visite à certaines des personnes en « *formation.* » Les rares occasions de parler librement avec les détenus musulmans ont rapidement permis de faire voler en éclats la thèse officielle. La mise en scène était si ridicule qu'elle s'est souvent avérée contre-productive, comme lorsqu'un groupe de détenus a été obligé de chanter, en anglais, la comptine « *Si vous êtes heureux et vous le savez, applaudissez!* »

Le véritable but de ces visites guidées n'était pas d'être convaincantes mais de donner aux gouvernements une excuse pour ne pas critiquer Pékin. Elles étaient comme des feuilles de vigne derrière lesquelles se cacher, un alibi pour l'indifférence.

Les dirigeants étrangers qui se sont rendus en Chine, y compris ceux se considérant comme des champions des droits humains, n'ont pas fait beaucoup mieux. Par exemple, le président français, Emmanuel Macron, a effectué une visite en Chine en novembre 2019 mais n'a fait aucune mention en public des violations des droits humains. Les dirigeants en visite ont l'habitude de justifier de tels silences en affirmant qu'ils évoquent la question des droits humains avec leurs homologues chinois lors de discussions privées. Mais il existe bien peu de preuves, si tant est qu'il y en ait, que ce genre d'approche en coulisses soient bénéfiques.

La diplomatie silencieuse ne suffit pas à elle seule à embarrasser un gouvernement qui cherche à être accepté comme membre légitime et respecté de la communauté internationale. Au contraire, les photos mises en scène de responsables tout sourire, combinées au silence public sur les droits humains, envoient le message au monde – et surtout au peuple chinois, qui est le principal agent du changement – que la répression exercée par Pékin laisse le visiteur de marque indifférent.

Les éléments constitutifs de la puissance de la Chine

Les autorités chinoises orchestrent leurs attaques contre leurs critiques au sujet des droits humains en partie par le déploiement centralisé de leur puissance économique. Aucune entreprise chinoise ne peut se permettre d'ignorer les diktats du Parti communiste, si bien que lorsqu'arrive l'instruction de punir un pays pour ses critiques envers Pékin – par exemple en n'achetant pas ses produits – l'entreprise n'a pas d'autre choix que d'obtempérer. Il en résulte que lorsqu'un gouvernement ou une entreprise non chinoise cherche à faire des affaires avec la Chine, s'ils s'opposent publiquement aux méthodes répressives de Pékin, ils s'exposent non pas à une série de décisions prises individuellement par des entreprises chinoises sur la manière d'y répondre, mais à un simple ordre venu d'en-haut, avec pour enjeu l'accès à la totalité du marché chinois – qui représente 16% de l'économie mondiale. Par exemple, après que le directeur général de l'équipe de basketball des Houston Rockets eut irrité le gouvernement chinois en exprimant sur Twitter son soutien aux manifestants pro-démocratie de Hong Kong, les 11 partenaires d'affaires officiels chinois de la NBA (l'Association américaine de basketball professionnel) – dont un site internet de voyages, un producteur de lait et une chaîne de restauration rapide – ont tous suspendu leurs liens avec elle.

L'administration Trump s'est montré prête à tenir tête à la Chine, ce qu'elle a prouvé en octobre 2019 en imposant des sanctions au Bureau de la sécurité publique du Xinjiang et à huit entreprises high-tech chinoises pour leur complicité dans les violations des droits humains. Mais

la ferme rhétorique des responsables américains condamnant les violations des droits humains en Chine est souvent contredite par les louanges de Donald Trump à l'égard de Xi Jinping et d'autres autocrates en qui il voit des amis, comme le Russe Vladimir Poutine, le Turc Recep Tayyip Erdogan, l'Égyptien Abdel Fattah al-Sissi et le Saoudien Mohammed ben Salmane, sans oublier que l'administration Trump elle-même viole les droits humains à travers certaines de ses politiques intérieures, comme la séparation forcée cruelle et illégale d'enfants de leurs parents à la frontière américano-mexicaine.

Cette incohérence facilite la tâche de Pékin lorsqu'il s'agit de rejeter les critiques de Washington sur le terrain des droits humains. En outre, le retrait mal avisé des États-Unis du Conseil des droits de l'homme de l'ONU par l'administration Trump, à cause de préoccupations concernant Israël, a ouvert la voie au gouvernement chinois pour exercer une plus grande influence sur cette institution essentielle pour la défense des droits.

Un important instrument d'influence de la Chine est l'initiative « *Les nouvelles routes de la soie* » (en anglais, Belt and Road Initiative, BRI) de Xi – un programme d'infrastructure et d'investissement d'un trillion de dollars qui facilite l'accès de la Chine aux marchés et aux ressources naturelles de 70 pays. Bénéficiant de l'absence fréquente d'autres investisseurs, la BRI a valu au gouvernement chinois une sympathie considérable de la part de pays en développement, alors même que Pékin en a fait supporter la plupart des coûts par les pays qu'il prétend aider.

Les modes opératoires de la Chine ont souvent pour effet de renforcer l'autoritarisme dans les pays « *bénéficiaires* ». Les projets relatifs à la BRI – connus pour les prêts « *sans conditions* » qui les accompagnent – ignorent dans une large mesure les droits humains et les normes environnementales. Ils n'autorisent que peu – voire pas du tout – de participation de la part des populations qui risquent d'en être affectées négativement. Certains sont négociés lors de tractations en coulisses sujettes à la corruption. Parfois, ils bénéficient aux élites dirigeantes et les renforcent, tout en imposant à la population du pays des montagnes de dettes.

Certains projets de la BRI sont devenus célèbres: le port de Hambantota au Sri-Lanka, que la Chine s'est réapproprié pour 99 ans quand le remboursement de la dette est devenu impossible, ou le prêt accordé pour construire la voie ferrée Mombasa-Nairobi au Kenya, que le gouvernement essaye de rembourser en forçant les transporteurs à l'utiliser pour leurs cargaisons malgré l'existence d'autres options moins chères. Certains gouvernements – dont ceux du Bangladesh, de la Malaisie, du Myanmar, du Pakistan et de la Sierra Leone – ont commencé à se tenir à l'écart

des projets liés à la BRI car ils ne paraissent pas judicieux du point de vue économique. Mais dans la plupart des cas, le débiteur en difficulté est très désireux de rester dans les bonnes grâces de Pékin.

Par conséquent, plutôt que d'être vraiment « *sans conditions* », les prêts liés à la BRI imposent en réalité une série de conditions politiques particulières exigeant notamment un soutien à la stratégie d'opposition aux droits de la Chine. Cela garantit au mieux le silence, au pire des applaudissements, devant la répression exercée par la Chine sur son territoire, ainsi qu'un soutien à Pékin lorsqu'il s'efforce de saper les institutions internationales de défense des droits.

Le Premier ministre pakistanais Imran Khan, par exemple, dont le gouvernement est l'un des principaux bénéficiaires de la BRI, n'a rien dit au sujet de ses coreligionnaires musulmans du Xinjiang lorsqu'il s'est rendu en visite à Pékin, tandis que ses diplomates se livraient à un concert de louanges sur « *les efforts de la Chine pour prendre soin de ses citoyens musulmans.* » De même, le Cameroun a fait des déclarations élogieuses à l'égard de la Chine peu après que Pékin eut annulé plusieurs millions de dollars de dette camerounaise: faisant allusion au Xinjiang, il a encensé Pékin pour avoir « *pleinement protégé l'exercice de leurs droits légaux par les membres des minorités ethniques* », y compris « *leurs activités et croyances religieuses traditionnelles.* »

Les banques chinoises spécialisées dans l'aide au développement, comme la China Development Bank et l'Ex-Im Bank of China, ont un rayonnement mondial croissant mais sont dépourvues de mécanismes de garantie essentiels concernant les droits humains. L'Asian Infrastructure Investment Bank, fondée par la Chine, n'est guère meilleure en la matière. Ses directives politiques internes encouragent la transparence et la responsabilité dans les projets qu'elle finance et comprennent des normes sociales et environnementales, mais elles n'exigent pas que la banque identifie et résolve les risques dans le domaine des droits humains. Parmi les 74 membres de cette banque, figurent de nombreux gouvernements qui affirment respecter les droits: la majeure partie de l'UE dont la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, aux côtés du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Subversion des Nations Unies

Nous pensons que cette institution pourrait protéger nos droits quand le gouvernement les viole. Mais elle est comme les autres.

-Un défenseur chinois des droits humains s'exprimant au sujet de l'ONU. Genève, juin 2016

Le gouvernement chinois, allergique aux pressions de l'étranger au sujet de ses problèmes intérieurs de droits humains, n'hésite pas à utiliser la manière forte pour protéger son image dans les forums internationaux. L'un des principaux objectifs de l'ONU étant de promouvoir l'universalité des droits humains, elle est devenue une cible de choix. Les pressions se font sentir jusqu'au sommet. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, n'a pas eu la volonté d'exiger publiquement que la Chine mette fin aux détentions massives des musulmans turciques sur son territoire, mais a chanté les louanges de Pékin pour ses prouesses économiques et pour la BRI.

Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Chine s'oppose régulièrement à pratiquement toutes les initiatives concernant les droits humains comportant des critiques d'un pays particulier, à moins qu'elles ne soient suffisamment édulcorées pour que le gouvernement en question consente à leur adoption. Ces dernières années, la Chine s'est opposée à des résolutions condamnant les violations des droits humains au Myanmar, en Syrie, en Iran, aux Philippines, au Burundi, au Venezuela, au Nicaragua, au Yémen, en Érythrée et en Biélorussie. La Chine cherche également à pervertir le cadre international de défense des droits en suggérant que le progrès économique devrait avoir priorité sur la nécessité de respecter les droits et en exhortant à nouer des modèles de « *coopération gagnant-gagnant* » (rebaptisés ensuite « *coopération mutuellement bénéfique* »), qui définissent les droits comme étant une question de coopération volontaire, plutôt que d'obligation légale.

Lorsque le bilan de la Chine en matière de droits humains a fait l'objet d'examen périodiques en 2018 et en 2019 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, les responsables chinois ont menacé les délégations critiques tout en encourageant leurs alliés à faire l'éloge de Pékin. La Chine a également inondé la liste des orateurs réservée aux organisations de la société civile de groupes commandités par le gouvernement et chargés de faire l'éloge de son bilan. En même temps, ses diplomates donnaient des informations totalement fausses à cet organe de contrôle, menaçant des délégations de conséquences négatives si elles participaient à une table ronde sur les abus commis au Xinjiang, et ont cherché à empêcher une organisation indépendante spécialisée sur le Xinjiang de s'adresser au Conseil. Pour finir, les autorités chinoises ont installé une grande exposition de photos à l'extérieur des salles de réunion dépeignant les Ouïghours comme étant heureux et reconnaissants envers elles.

Au siège de l'ONU à New York, une importante priorité du gouvernement chinois a été d'éviter toute discussion sur ce qu'il fait au Xinjiang. Agissant souvent en tandem avec la Russie, la Chine a également adopté une approche de plus en plus régressive vis-à-vis de toute initiative d'action sur les droits humains au Conseil de sécurité, où elle jouit du droit de veto. Par exemple, Pékin a

indiqué clairement qu'il ne tolérerait aucune pression sur le Myanmar, en dépit du fait qu'une mission d'information de l'ONU ait conclu que les plus hauts chefs militaires du Myanmar devraient faire l'objet d'une enquête et de poursuites en justice pour génocide. Avec la Russie, la Chine s'est opposée – quoique sans succès – à ce que le Conseil de sécurité discute de la crise humanitaire au Venezuela. En septembre, alors que 3 millions de civils subissaient des frappes aveugles des avions russes et syriens, la Chine s'est jointe à la Russie pour opposer son veto à une demande de trêve du Conseil de sécurité.

Censure à l'échelle mondiale

Nous nous censurons nous-mêmes.... Tout le monde [participant au forum d'étudiants] a peur. Simplement cette peur, le seul fait de la créer, je crois que cela marche.

—Un étudiant. Vancouver, juin 2018

En plus de ses pratiques déjà anciennes consistant entre autres à censurer l'accès aux médias étrangers, à limiter le financement de sources étrangères d'organisations de la société civile chinoise et à refuser des visas à des universitaires Pékin a largement exploité la quête de profits du monde des affaires pour étendre sa censure à ses détracteurs à l'étranger. Ces dernières années, un nombre inquiétant d'entreprises ont cédé aux volontés de Pékin pour ce qui était perçu comme des offenses de leur part ou pour des critiques de la Chine par leurs employés.

La compagnie aérienne Cathay Pacific, basée à Hong Kong, a menacé de licencier des employés à Hong Kong qui soutenaient ou participaient aux manifestations pro-démocratie en 2019 dans cette ville. Le directeur exécutif de Volkswagen, Herbert Diess, a affirmé à la BBC n'être « *pas au courant* » d'informations au sujet de camps de détention où des milliers de musulmans du Xinjiang étaient enfermés, alors que Volkswagen a une usine dans cette région depuis 2012. Marriott a licencié un directeur chargé des réseaux sociaux pour avoir « *liké* » un tweet félicitant la compagnie pour avoir qualifié le Tibet de pays, et a promis de « *faire en sorte qu'une telle erreur ne se reproduise pas.* » Le géant des cabinets comptables PwC a désavoué une déclaration publiée dans un journal de Hong Kong en soutien des manifestations pro-démocratie, et réputée avoir été placée par des employés des quatre grands cabinets de conseil. Hollywood censure de plus en plus ses films en fonction des sensibilités de Pékin, comme le démontre le retrait numérique d'un drapeau de Taïwan du blouson d'aviateur de Tom Cruise dans la récente suite du film « *Top Gun* » de 1986.

Cette liste est révélatrice. Tout d'abord, elle démontre que même des propos mineurs et quasi-insignifiants sont perçus comme des offenses et déclenchent l'ire de divers milieux en Chine. Quoique la Grande Muraille électronique empêche la plupart des citoyens chinois d'être au courant des critiques formulées à l'étranger, et quoique le Parti communiste chinois consacre d'énormes moyens à la censure des réseaux sociaux à l'intérieur et à la diffusion de sa propre propagande, de puissants acteurs en Chine sont quand même hérissés par les critiques émanant de l'étranger. Conscientes de cette susceptibilité, les entreprises cherchant à nouer des relations d'affaires avec la Chine se réduisent souvent elles-mêmes, ainsi que leurs employés, au silence, sans même que Pékin ait besoin de le leur demander.

Cette liste démontre en outre que la censure chinoise est en train de devenir une menace mondiale. Il est déjà regrettable que des entreprises se plient à des restrictions dues à la censure lorsqu'elles opèrent sur le sol chinois. Mais il est bien plus déplorable qu'elles imposent cette censure à leurs employés et clients à travers le monde. On ne peut alors plus prétendre que la réduction au silence des voix indépendantes par la Chine s'arrête à ses frontières.

Les problèmes de liberté d'expression apparaissent également dans les universités à travers le monde. L'objectif de conserver la venue d'étudiants en provenance de Chine, qui payent souvent en totalité les frais de scolarité, peut facilement devenir une excuse pour les universités pour éviter les sujets qui fâchent. En Australie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, certains étudiants pro-Pékin ont cherché à empêcher toute discussion sur les campus au sujet des violations des droits humains à Hong Kong, au Xinjiang ou au Tibet. Dans d'autres cas, des étudiants venus de Chine qui souhaitent participer à des débats de campus sur des questions qui seraient taboues chez eux ont le sentiment de ne pas pouvoir le faire de crainte d'être dénoncés aux autorités chinoises. Dans de tels cas, les universités ont fait peu d'efforts publics pour affirmer le droit à la liberté d'expression.

Cette tendance est renforcée par les efforts délibérés de Pékin pour enrôler les citoyens chinois vivant à l'étranger afin qu'ils propagent ses vues, se surveillent les uns les autres et dénoncent toute critique du régime de Xi Jinping. Par exemple, le personnel de l'ambassade de Chine à Washington a rencontré et fait l'éloge d'un groupe d'étudiants pour avoir censuré un étudiant chinois de l'Université du Maryland qui avait critiqué le gouvernement chinois dans un discours de fin d'année.

En Chine, les autorités menacent également régulièrement les membres des familles des dissidents chinois vivant à l'étranger, afin de les réduire au silence. Un consultant en technologie

établi à Vancouver a expliqué: « *Si je critique publiquement le [Parti communiste chinois], les pensions de retraite de mes parents et leur assurance maladie pourraient leur être retirées.* » Une journaliste basée à Toronto et travaillant pour un journal en langue chinoise, dont les parents en Chine ont été victimes de harcèlement à cause de son travail, a affirmé: « *Je ne trouve pas que la liberté d'expression existe ici. Je ne peux pas écrire librement.* »

La censure constitue également une menace alors que la technologie chinoise s'exporte à l'étranger. WeChat, une plateforme de médias sociaux combinée à une application de messages largement utilisée par les Chinois à l'intérieur et à l'extérieur du pays, censure les messages politiques et suspend les comptes des usagers pour des motifs politiques, même s'ils sont basés hors de Chine.

Faire face au défi

Une menace extraordinaire exige une réponse qui soit à la hauteur – et beaucoup peut encore être fait pour défendre les droits humains dans le monde contre l'attaque frontale de Pékin. En dépit de la puissance du gouvernement chinois et de son hostilité aux droits humains, son essor en tant que menace mondiale pour ces droits n'est pas irréversible. Mais faire face à ce défi exige une rupture radicale avec l'actuelle approche prédominante, faite de complaisance et de résignation. Cela exige une réponse sans précédent de la part des acteurs qui croient encore à un ordre mondial où les droits humains sont essentiels.

Les gouvernements, les entreprises, les universités, les institutions internationales, entre autres, devraient se tenir aux côtés de celles et ceux qui, en Chine et en dehors, luttent pour leurs droits. En premier lieu, personne ne devrait assimiler le gouvernement chinois à la population de la Chine. Ceci reviendrait à rendre un peuple entier responsable des abus d'un gouvernement qu'il n'a pas librement choisi. Au lieu de cela, les gouvernements devraient soutenir les voix critiques en Chine et insister publiquement sur le fait qu'en l'absence de véritables élections, Pékin ne représente pas le peuple chinois.

Exactement comme les gouvernements ont cessé de promouvoir la fiction bien commode selon laquelle les échanges commerciaux à eux seuls assurent la promotion des droits humains en Chine, ils devraient également abandonner la notion rassurante mais fautive selon laquelle il suffit de pratiquer une diplomatie discrète. La question à poser aux dirigeants qui se sont rendus à Pékin et qui affirment avoir discuté en privé avec les responsables chinois du bilan de la Chine en matière de droits humains, est celle de savoir si le peuple chinois – principal moteur du

changement – a pu les entendre. Les citoyens chinois se sont-ils sentis encouragés ou désabusés par cette visite? Ont-ils entendu une voix exprimer sympathie et préoccupation à leur égard ou ont-ils seulement vu une opération de communication pour la signature de nouveaux contrats? En interpellant régulièrement et publiquement Pékin sur sa répression, les gouvernements devraient augmenter le coût politique de ces abus tout en enhardissant les victimes.

La validité du modèle chinois de croissance économique répressive peut être réfutée en mettant en lumière les risques que comportent les régimes qui ne rendent pas de comptes, des millions de laissés-pour-compte en Chine aux désastres causés par des dirigeants comme Mugabe au Zimbabwe ou Maduro au Venezuela. Cela passe aussi par dénoncer le fait que les dictateurs à travers le monde prétendent être au service de leur peuple alors qu'en réalité ils se servent eux mêmes

Les gouvernements et les institutions financières internationales devraient offrir des alternatives convaincantes et respectueuses des droits aux prêts et à l'aide au développement « *sans conditions* » de la Chine. Ils devraient user de leur appartenance à des organisations comme la Banque asiatique pour l'infrastructure et l'investissement pour faire pression en faveur de la prise en compte des normes les plus exigeantes en matière de droits humains dans les projets de développement, plutôt que de permettre un nivellement par le bas à l'échelle mondiale.

Les gouvernements soucieux de défendre les droits humains devraient être sensibles aux doubles standards de « *l'exceptionnalisme chinois* » qui peuvent s'insinuer dans leur comportement et permettre à Pékin de commettre sans dommages des abus pour lesquels des gouvernements plus pauvres et moins puissants auraient des comptes à rendre. S'ils sont prêts à mettre les dirigeants du Myanmar face à leurs responsabilités pour leurs abus contre des musulmans, pourquoi ne feraient-ils pas de même avec les responsables chinois? S'ils sont attentifs aux efforts saoudiens ou russes pour s'acheter une légitimité, pourquoi ne le seraient-ils pas pour les efforts similaires de la Chine? S'ils encouragent des débats au sujet de violations des droits humains commises par Israël, l'Égypte, l'Arabie saoudite ou le Venezuela, pourquoi pas celles de la Chine? Ils ont à juste titre contesté l'odieuse séparation d'enfants de leurs parents par l'administration Trump à la frontière américano-mexicaine, alors pourquoi ne pas contester également la séparation d'enfants de leurs parents au Xinjiang par le gouvernement chinois?

Les gouvernements devraient clairement contrer la stratégie de la Chine consistant à diviser pour régner et s'assurer du silence au sujet de son oppression. Si chaque gouvernement est laissé seul face au choix entre profiter des opportunités économiques offertes par la Chine et critiquer

publiquement la répression chinoise, beaucoup opteront pour le silence. Mais si les gouvernements s'associent pour contester les violations des droits humains de la Chine, le rapport de force changera. Par exemple, si l'OCI devait protester contre la répression par le gouvernement chinois des musulmans d'ethnie turque au Xinjiang, Pékin aurait besoin d'exercer des représailles contre 57 pays. L'économie chinoise ne peut pas aller à l'affrontement contre le monde entier.

De la même manière, les entreprises et les universités devraient élaborer et promouvoir des codes de conduite pour traiter avec la Chine. Des normes communes fortes rendraient la tâche plus difficile pour Pékin lorsqu'il s'agirait d'ostraciser ceux qui prennent position en faveur des droits et des libertés fondamentaux. Ces normes feraient aussi des questions de principe un élément plus important de l'image publique de ces institutions. Les consommateurs seraient en meilleure position pour exiger que ces institutions ne succombent pas à la censure chinoise comme prix à payer pour des relations d'affaires avec Pékin, et qu'elles ne bénéficient jamais des abus chinois ou n'y contribuent pas. Les gouvernements devraient aussi réglementer strictement la technologie qui rend possible la surveillance et la répression de masse en Chine, et accroître les protections de la vie privée pour limiter la prolifération de tels systèmes de surveillance.

Les universités en particulier devraient offrir un espace où les étudiants et les intellectuels venus de Chine puissent être informés et critiquer le gouvernement chinois sans craindre d'être surveillés ou dénoncés. Et elles ne devraient jamais tolérer que Pékin limite la liberté académique de leurs étudiants ou de leurs chercheurs.

Au-delà d'émettre des déclarations, les gouvernements engagés en faveur des droits humains devraient redoubler leurs efforts de sensibilisation inter-régionaux en vue de présenter un projet de résolution au Conseil des droits de l'homme de l'ONU créant une mission d'information afin que le monde puisse savoir ce qu'il se passe au Xinjiang. Ces États devraient également imposer l'ouverture d'une discussion sur le Xinjiang au Conseil de sécurité de l'ONU, afin que les responsables chinois comprennent qu'ils devront répondre de leurs actes.

Plus fondamentalement, les États membres et les hauts responsables de l'ONU devraient défendre les Nations Unies en tant que voix indépendante sur les droits humains. Par exemple, jusqu'à la création d'une mission d'information de l'ONU, il est crucial que la Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme et les experts du Conseil des droits de l'homme puissent informer sur la situation. Si la Chine réussit à rendre l'ONU impuissante sur les droits humains, tout le monde en souffrira.

Les gouvernements engagés en faveur des droits humains devraient aussi cesser de traiter la Chine comme un partenaire respectable. Le déroulement du tapis rouge devant les responsables chinois en visite devrait dépendre de réels progrès en matière de droits. Toute visite d'État devrait s'accompagner d'une demande publique que la Chine donne un accès indépendant au Xinjiang à des enquêteurs de l'ONU. Le monde devrait faire sentir aux responsables chinois qu'ils n'obtiendront jamais la respectabilité qu'ils désirent, tant qu'ils persécuteront leur population.

À un niveau plus précis, les responsables chinois directement impliqués dans la détention massive de Ouïghours devraient devenir *persona non grata*. Leurs comptes en banque à l'étranger devraient être gelés. Ils devraient craindre d'être poursuivis en justice pour leurs crimes. Et les entreprises chinoises construisant et aidant à gérer les camps de détention au Xinjiang, exploitant le travail des prisonniers ou fournissant l'infrastructure de surveillance et l'exploitation des mégadonnées, devraient être dénoncées et soumises à des pressions pour qu'elle cesse.

Enfin, le monde devrait reconnaître que la rhétorique pompeuse de Xi Jinping sur la création d'une « *communauté d'avenir partagé pour l'humanité* » est en réalité une menace – une vision des droits dans le monde tels que définis et tolérés par Pékin. Il est temps de réaliser que le gouvernement chinois cherche à désavouer et à remodeler un système international de défense des droits humains fondé sur la conviction que la dignité de chaque personne mérite le respect et que quels que soient leurs intérêts en jeu, des limites existent à ce que les États peuvent faire subir à leurs peuples.

À moins que nous ne voulions revenir à une époque à laquelle les individus n'étaient que des pions pouvant être manipulés ou jetés selon les caprices de leurs suzerains, les attaques du gouvernement chinois contre le système international de défense des droits humains doivent être contrées. Il est temps de réagir. Des décennies de progrès en matière de droits humains sont en jeu.

Rapport mondial 2020

AFRIQUE



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« Nos enfants restent le ventre vide pour qu'on paye »

Abus liés aux contributions pour les élections de 2020 au Burundi

Burundi

Les membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir au Burundi, les Imbonerakure, agissant souvent de concert avec des représentants des autorités locales, ainsi que le Service national de renseignement (SNR) et la police, ont perpétré des violations généralisées des droits humains pendant toute l'année 2019, y compris des exécutions extrajudiciaires, des disparitions, des arrestations arbitraires, des violences sexuelles, des passages à tabac et des actes d'intimidation à l'encontre de présumés opposants politiques. Ils ont souvent ciblé des opposants politiques réels ou supposés et ceux qui refusaient de rejoindre le parti au pouvoir.

La situation humanitaire est restée critique, et en novembre, plus de 2 800 des 7 millions de personnes ayant contracté le paludisme en étaient mortes. Plus d'1,7 million de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, en partie due à la forte densité de population et l'arrivée de réfugiés rapatriés ainsi que de nouveaux réfugiés.

La société civile et les médias autrefois très dynamiques ont fait les frais de l'ire du gouvernement. En juin, ce dernier a suspendu l'ONG PARCEM, l'une des dernières organisations de défense des droits humains. En octobre, quatre journalistes d'Iwacu et leur chauffeur ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient dans la province de Bubanza pour couvrir des affrontements ayant éclaté entre des rebelles et les forces de sécurité. Ils ont plus tard été inculpés de complicité d' « *atteinte à la sûreté de l'État* ».

Une Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a rapporté en septembre que de graves violations, y compris des crimes contre l'humanité, ont continué à être perpétrées en 2018 et 2019, principalement par des agents de l'État et des Imbonerakure, et touchant surtout les habitants des zones rurales.

Exactions commises par les forces de sécurité et les jeunes du parti au pouvoir

Bien que le Président Pierre Nkurunziza ait déclaré qu'il ne se présenterait pas aux élections présidentielles de 2020, les tensions ont continué de croître. Les autorités ont levé la suspension de certains partis d'opposition et d'autres nouvellement enregistrés, mais beaucoup de Burundais soupçonnés de soutenir l'opposition politique ont été tués ou victimes de disparitions, d'arrestations arbitraires et de passages à tabac. Les personnes qui refusaient de rejoindre le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir ainsi que sa ligue des jeunes, de faire des dons financiers, de participer à la

construction de ses permanences ou d'aller à ses rallies ont également dit avoir subi des passages à tabac, des amendes et des arrestations.

Les autorités ont particulièrement ciblé les membres du parti d'opposition le Congrès national pour la liberté (CNL). En 2019, des membres des Imbonerakure et des responsables locaux ont tué, fait disparaître, arrêté de façon arbitraire et battu des dizaines de partisans du CNL dans tout le pays. Selon les médias locaux, plusieurs permanences du CNDD-FDD ou du CNL ont été attaquées ou détruites à travers le pays.

La population a été forcée à contribuer financièrement aux élections prévues pour mai 2020 et au parti au pouvoir. Les membres des Imbonerakure et les responsables locaux, qui sont les principaux responsables de la collecte de ces contributions, ont largement fait usage de la force et des menaces, souvent en dressant des barrages routiers informels pour vérifier les preuves de paiement. Ceux qui ne pouvaient montrer un reçu ou refusaient de contribuer ont fait face à des représailles violentes et des intimidations. Dans certains cas, des personnes ont rapporté s'être vu refuser l'accès à des services publics quand ils n'étaient pas en mesure de prouver qu'ils avaient contribué. Dans certaines provinces, les membres du CNDD-FDD et des Imbonerakure ont forcé des gens à se joindre à la construction de permanences locales pour le parti, et ont menacé, battu ou emprisonné ceux qui refusaient d'obéir, ce qui équivaut à du travail forcé.

Situation humanitaire

La situation humanitaire au Burundi, pays parmi les plus pauvres du monde, était critique, avec environ 1,7 millions de personnes affectées par l'insécurité alimentaire, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*, OCHA).

Malgré cela, il a été signalé que les Imbonerakure demandaient aux Burundais de leur « faire don » de nourriture, et empêchaient les gens d'accéder aux distributions d'aide alimentaire. Le rapport de la Commission d'enquête a documenté des violations des droits à l'alimentation, à la santé et au travail.

Réfugiés

En novembre, il y avait environ 326 000 réfugiés burundais en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Entre septembre 2017 et le 31 octobre 2019, environ 80 000 réfugiés sont rentrés au Burundi dans le cadre du programme d'aide au rapatriement

volontaire soutenu par l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, dont 78 380 personnes rapatriées de Tanzanie. L'agence a déclaré que 8 293 Burundais étaient arrivés en Tanzanie entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2019.

La Tanzanie et le Burundi ont signé un accord le 24 août stipulant qu'environ 180 000 réfugiés burundais en Tanzanie devaient « *rentrer dans leur pays d'origine, volontairement ou non* », avant le 31 décembre. Un accord passé en octobre entre les polices burundaise et tanzanienne pour autoriser l'une ou l'autre à mener des opérations transfrontalières a accentué les craintes d'être arrêtés parmi les réfugiés, selon les médias locaux.

En août, le HCR a affirmé que les conditions au Burundi n'étaient « *pas propices à encourager les retours* ». Dans son dernier rapport, la Commission d'enquête des Nations Unies a affirmé que les Burundais de retour de l'étranger faisaient partie des principales cibles des violations des droits humains.

Société civile et libertés des médias

Une ordonnance gouvernementale a été publiée le 17 juin, suspendant l'organisation PARCEM et l'accusant de ternir l'image du pays et de ses dirigeants. Trois membres de PARCEM condamnés à 10 ans de prison en mars 2018 pour atteinte à la sûreté de l'État ont été acquittés en appel en décembre 2018, et libérés le 21 mars 2019.

La condamnation à 32 ans de prison du défenseur des droits humains Germain Rukuki, membre de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) a été confirmée en appel en juillet. Il avait été reconnu coupable de crimes liés à la sûreté de l'État en avril 2018. Les autorités judiciaires ont déclaré aux médias avoir perdu son dossier, ce qui a considérablement retardé la procédure. Nestor Nibitanga, observateur au sein de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), condamné à une peine de cinq ans pour « *atteinte à la sûreté de l'État* » en août 2018, est toujours en détention.

Le 1^{er} octobre 2018, les autorités ont suspendu les activités des organisations non-gouvernementales étrangères (ONG) pendant trois mois, pour les forcer à se réenregistrer, et notamment à soumettre de nouveaux documents stipulant l'appartenance ethnique de leurs employés burundais. En mars, au moins 93 ONG étrangères étaient enregistrées, à l'issue des trois mois de suspension. Il n'est pas clair si des organisations ont vu leur enregistrement rejeté pour avoir refusé ou omis de déclarer l'appartenance ethnique des salariés locaux. En mai, le

président de la Cour suprême a ordonné la saisie des biens de plusieurs défenseurs des droits humains et journalistes burundais de premier plan actuellement en exil.

Le 29 mars, le Conseil National de la Communication (CNC) a annoncé la prolongation de son ordonnance de suspension de Voice of America (VOA), ainsi que du retrait de la licence d'exploitation de la British Broadcasting Corporation (BBC). Le CNC a également interdit à tout journaliste au Burundi de « *fournir directement ou indirectement des informations susceptibles d'être diffusées* » par la BBC ou VOA.

Liberté de religion

Les autorités burundaises cherchent de plus en plus à contrôler les églises du pays, conseillant aux chefs religieux de s'abstenir de tout commentaire critique ou « politique ». Le 21 mai, le dirigeant de l'Église adventiste du septième jour, le Pasteur Lamec Barishinga, et son adjoint ont été arrêtés et accusés de « *rébellion* ».

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Burundi punit les rapports sexuels consensuels entre adultes du même sexe de jusqu'à deux ans de prison, aux termes de l'article 567 du code pénal. L'article 29 de la Constitution du Burundi interdit explicitement le mariage entre personnes du même sexe.

Droit à l'éducation

En mars, certains écoliers parmi les sept arrêtés dans la province de Kirundo ont été inculpés pour « *outrage au chef de l'État* » après avoir prétendument gribouillé sur la photo du président dans leurs cahiers. L'incident a déclenché une campagne mondiale sur les réseaux sociaux qui a finalement abouti à leur libération, même si cinq d'entre eux ont été expulsés pour une durée indéterminée.

Plusieurs étudiants ont rapporté qu'on les avait empêchés d'aller en cours parce qu'ils n'avaient pas versé de contribution pour les élections de 2020. Selon le rapport de la Commission d'enquête, certains étudiants affiliés à l'opposition ont été harcelés et menacés par des camarades et des enseignants membres du parti au pouvoir.

Principaux acteurs internationaux

En février, le facilitateur du dialogue interburundais, Benjamin Mkapa, a présenté son rapport final au Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies en juin, le commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité a déclaré qu'« *il n'y a pas d'alternative au dialogue interburundais* ».

Le Burundi refuse de coopérer avec n'importe quel mécanisme international ou régional de protection des droits humains. En février, le bureau du Haut-commissariat des Nations Unies au Burundi a été contraint de fermer sur l'insistance du gouvernement. La Commission d'enquête sur le Burundi n'a pas eu accès au pays, malgré ses demandes répétées. En septembre, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de la Commission d'enquête pour une année supplémentaire.

Selon des diplomates de l'ONU, le gouvernement a menacé de couper les ponts avec l'Envoyé spécial de l'ONU Michael Kafando en mai, obligeant le Conseil de sécurité de l'ONU à retarder une réunion programmée sur le Burundi. En octobre, l'Envoyé spécial Kafando a démissionné au bout de deux ans et demi à cette fonction. La Russie, la Chine et la Guinée équatoriale ont appelé publiquement à ce que le Burundi soit retiré de l'agenda du Conseil.

La Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi son enquête sur les crimes commis au Burundi depuis 2015. La suspension par l'Union européenne en 2016 de tout soutien budgétaire direct au gouvernement, aux termes de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, est toujours en vigueur.

Cameroun

Tout au long de l'année 2019, les groupes armés et les forces gouvernementales ont commis des atteintes aux droits humains généralisées à travers le Cameroun. Les libertés d'expression, d'association et de réunion ont continué d'être restreintes après que le Président Paul Biya, 86 ans, eut remporté son septième mandat en octobre 2018, lors d'élections entachées par un faible taux de participation et des allégations de fraude. En avril, le gouvernement a refusé l'accès au pays à une chercheuse de Human Rights Watch.

Le groupe armé islamiste Boko Haram a lancé plus d'une centaine d'attaques dans la région de l'Extrême-Nord du pays depuis janvier 2019, tuant plus de cent civils. Le conflit entre les forces gouvernementales et Boko Haram a provoqué la mort de milliers de Camerounais et le déplacement de plus de 270 000 autres depuis 2014, entraînant une hausse du nombre de groupes d'autodéfense.

Dans les régions anglophones, la violence s'est intensifiée alors que les forces gouvernementales menaient des opérations sécuritaires de grande ampleur et que des séparatistes armés lançaient des attaques de plus en plus sophistiquées. Plus de 3 000 civils et des centaines de membres des forces de sécurité ont été tués dans les régions anglophones depuis le début de la crise en 2016. Les troubles auxquels ces régions sont en proie ont entraîné le déplacement de plus d'un demi-million d'individus. En août, dix dirigeants d'un groupe séparatiste, le Gouvernement intérimaire d'Ambazonie, ont été condamnés à la réclusion à perpétuité par un tribunal militaire à l'issue d'un procès qui a soulevé des inquiétudes quant à la régularité de la procédure et aux violations du droit à un procès équitable.

Des membres des forces gouvernementales et des séparatistes armés ont tué, violemment attaqué ou enlevé des personnes en situation de handicap alors qu'elles tentaient de fuir les attaques ou parce qu'elles avaient été abandonnées sur place.

Les autorités camerounaises ont tenté de museler l'opposition politique, violemment dispersé des manifestations pacifiques et arrêté des centaines de dirigeants, de membres et de sympathisants de partis de l'opposition.

La crise anglophone

Les régions anglophones du Cameroun sont en crise depuis fin 2016, lorsque des avocats, des étudiants et des enseignants anglophones ont commencé à protester contre ce qu'ils considéraient comme leur sous-représentation au sein du gouvernement central et leur marginalisation culturelle par ce dernier.

La réponse des forces de sécurité gouvernementales a notamment consisté à tuer des civils, à incendier des villages et à recourir à la torture et à la détention au secret. Des séparatistes armés ont aussi tué, torturé et enlevé des dizaines de civils, dont des enseignants, des étudiants et des agents du gouvernement.

Le 10 septembre, dans un contexte de violence de plus en plus intense et en réponse aux pressions soutenues exercées par les acteurs internationaux, le Président Biya a appelé à un « *dialogue national* », à savoir une série de discussions à mener à l'échelle nationale pour répondre à la crise anglophone. Ce dialogue s'est conclu par l'adoption d'un statut spécial pour les deux régions anglophones et la libération de centaines de prisonniers politiques, dont Maurice Kamto, chef du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), parti de l'opposition, ainsi que d'autres personnes qui avaient été arrêtées durant les troubles survenus dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Meurtres, destruction de biens et torture perpétrés par les forces gouvernementales

En réponse à l'intensification des attaques lancées par les groupes séparatistes armés, les forces de sécurité ont tué des dizaines de personnes, incendié des centaines d'habitations et d'autres biens dans des villages et villes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et ont torturé en détention des personnes qu'elles soupçonnaient d'être des séparatistes.

Le 6 février, les forces de sécurité, dont des militaires du Bataillon d'intervention rapide (BIR), ont pris d'assaut le marché du village de Bole Bakundu, dans la région du Sud-Ouest, tuant jusqu'à dix hommes.

Le 4 avril, des militaires, des gendarmes et des membres du BIR camerounais ont mené une attaque meurtrière contre le village de Meluf, dans la région du Nord-Ouest, tuant cinq hommes, dont un avait un handicap mental, et blessant une femme ; toutes les victimes étaient des civils.

Les auteurs de ces actes ont pénétré de force dans au moins 80 habitations de Meluf, en ont pillé quelques-unes et en ont incendié sept.

Le 15 mai, des soldats de l'armée de l'air et des militaires du BIR ont attaqué Mankon, à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest, incendiant plus de 70 habitations et tuant un homme. Le 10 juillet, des soldats de l'armée de l'air sont retournés à Mankon et ont tué deux hommes.

Le 24 septembre, des militaires du BIR ont attaqué le Palais royal de Bafut, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO, blessé un homme par balle et pillé le musée du palais, s'emparant de plusieurs objets précieux.

L'année a été marquée par l'utilisation généralisée de la détention au secret et de la torture de personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec des groupes séparatistes armés à la prison du Secrétariat d'État à la défense (SED) à Yaoundé. Des gendarmes et d'autres membres du personnel de sécurité du SED ont recouru à la torture, y compris à de graves passages à tabac et des quasi-noyades, ainsi qu'à d'autres mauvais traitements pour contraindre les suspects à avouer des crimes ou pour les humilier et les punir.

Bien que le gouvernement ait maintenu qu'il ne tolérerait pas les crimes commis par les forces de sécurité, il n'a pas fait preuve de progrès dans les enquêtes et les sanctions.

Kidnappings, torture et occupation d'établissements scolaires perpétrés par les séparatistes armés

Les séparatistes armés ont tué, torturé, attaqué et enlevé des dizaines de personnes, y compris des élèves, des enseignants, des membres du clergé et des agents des autorités administratives et traditionnelles.

Le 16 février, un groupe de séparatistes armés a enlevé 170 élèves – pour la plupart des filles âgées de moins de 18 ans –, un enseignant et deux gardiens d'un pensionnat à Kumbo, dans la région du Nord-Ouest. Ils ont tous été libérés le lendemain, sur fond de rumeurs concernant le paiement d'une rançon. Au moment de la rédaction des présentes, le pensionnat restait fermé.

Human Rights Watch a authentifié une vidéo montrant des séparatistes armés à la mi-mai en train de torturer un homme dans une école abandonnée du village de Bali, dans la région du Nord-Ouest. L'école est fermée depuis la mi-2017 à cause de la violence et du boycott de l'éducation

imposé par les séparatistes. Les séparatistes armés se sont servis des écoles comme de bases, déployant des combattants et des armes et prenant des personnes en otages dans ces bâtiments et à proximité.

Le 18 juin, des séparatistes ont enlevé au moins 40 personnes, dont des femmes et des enfants, et les ont battues et dévalisées à Bafut, dans la région du Nord-Ouest. Elles ont été libérées le lendemain.

Le 28 juin, des séparatistes armés ont passé à tabac et enlevé John Fru Ndi, homme politique camerounais bien connu, à son domicile à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Trois jours avant, des séparatistes armés avaient enlevé, puis relâché, une autre personnalité en vue, Cornelius Fontem Esua, archevêque de Bamenda.

Mesures répressives contre l'opposition politique

Depuis les élections d'octobre 2018, le gouvernement a pris de plus amples mesures pour restreindre l'opposition politique. Les forces de sécurité camerounaises ont recouru à une force excessive et aveugle pour mettre fin aux manifestations organisées par les membres et sympathisants du MRC, le principal parti d'opposition camerounais.

En janvier, le dirigeant du MRC Maurice Kamto et certains de ses plus proches alliés ont été arrêtés avec 200 autres membres et sympathisants du parti après avoir organisé des mouvements de contestation à travers le pays. Un procès s'est ouvert en août, alors qu'ils se trouvaient toujours en détention sur la base d'inculpations à caractère politique.

Le 5 avril, le ministère de l'Administration territoriale a publié un communiqué de presse interdisant une semaine de manifestations prévue par le MRC, accusant le parti de déstabiliser le pays.

Les 1^{er} et 2 juin, au moins 350 membres et sympathisants du MRC, dont son vice-président, ont été arrêtés à travers le pays après avoir tenté d'organiser des manifestations.

Le 25 septembre, des gendarmes ont arrêté Abdul Karim Ali, un activiste et analyste politique anglophone ayant ouvertement exprimé ses points de vue, à Yaoundé. Abdul Karim a été placé en détention au SED et s'est vu refuser l'accès à un avocat pendant cinq jours. Il a été libéré le 1^{er} novembre.

En novembre, les autorités ont interdit trois réunions du MRC dans les villes d'Ebolowa, de Yaoundé et de Douala. Défiant l'interdiction de réunion, des centaines de sympathisants du MRC se sont rassemblés à Yaoundé, la capitale, le 2 novembre, avant d'être violemment dispersés par la police anti-émeute. La police a gravement battu et blessé au moins dix manifestants. Trente-trois membres et sympathisants du MRC ont été arrêtés, mais ils ont été remis en liberté le jour même.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le code pénal camerounais prévoit que toute personne ayant des « *rapports sexuels avec une personne de son sexe* » risque jusqu'à cinq années de prison, et la loi relative à la cybercriminalité prévoit qu'« *est puni d'un emprisonnement d'un ou deux ans celui qui par voie de communications électroniques fait des propositions sexuelles à une personne de son sexe* ». Les policiers et les gendarmes ont continué d'arrêter et de harceler des personnes dont ils estimaient qu'il s'agissait de lesbiennes, de gays, de bisexuels ou de transgenres (LGBT). Humanity First Cameroun et Alternatives-Cameroun, deux organisations non gouvernementales (ONG) actives sur les questions relatives aux personnes LBGTI, ont signalé que 60 personnes avaient été arrêtées sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre en 2018, tandis que plus de 200 avaient fait l'objet d'une violence physique.

Justice et obligation de rendre des comptes

Dans une lettre adressée à Human Rights Watch en mars, des représentants du gouvernement ont déclaré qu'une trentaine d'affaires étaient en instance de jugement devant les tribunaux militaires de Bamenda et de Buea pour différents crimes commis par les forces de sécurité, dont des actes de torture, la destruction de biens, le non-respect de consignes et des vols. Les responsables ont ajouté que, tant que les enquêtes étaient en cours, les informations les concernant seraient confidentielles. Cependant, l'absence manifeste d'obligation de rendre des comptes semble avoir alimenté la commission d'exactions telles que des meurtres, la destruction de biens et des actes de torture.

Le procès de sept militaires qui apparaîtraient dans une vidéo montrant l'exécution en 2015 de deux femmes et deux enfants dans la région de l'Extrême-Nord a démarré en août ; cependant, les audiences ont été retardées à plusieurs reprises, y compris en raison du fait que les avocats de la défense ont demandé à ce que ce procès se tienne à huis clos.

En mai, les autorités ont annoncé l'ouverture d'une enquête sur la mise à feu d'au moins 70 habitations qu'auraient menées les forces de sécurité à Mankon, Bamenda, le 15 mai, ainsi que l'instauration d'une commission d'enquête pour évaluer les dégâts matériels et les biens détruits. Cette commission était censée remettre son rapport au plus tard le 24 mai mais les autorités n'ont rendu publique aucune de ses conclusions.

Le 12 avril, dans ce qui semble avoir été une tentative d'entraver l'émission de rapports sur les abus perpétrés par les forces de sécurité, le gouvernement a refusé de laisser une chercheuse de Human Rights Watch entrer dans le pays. Malgré plusieurs demandes d'explications, Human Rights Watch ignore toujours précisément sur quelles bases le gouvernement s'est appuyé pour justifier ce refus d'entrée sur le territoire.

Principaux acteurs internationaux

La France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les principaux partenaires du Cameroun, essentiellement dans le cadre des opérations de lutte contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du pays. La France et les États-Unis apportent au Cameroun une assistance et une formation significatives dans les domaines militaires et de la sécurité.

En février, les États-Unis ont annoncé une réduction de leur aide sécuritaire au Cameroun, invoquant des allégations crédibles selon lesquelles l'armée camerounaise aurait commis des atteintes aux droits humains. En juillet, l'Allemagne a également annoncé qu'elle mettait fin à sa coopération militaire avec le Cameroun. En octobre, les États-Unis ont décidé de retirer au Cameroun ses privilèges commerciaux prévus par la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (*African Growth and Opportunity Act*, AGOA) en raison d'abus.

La communauté internationale a de plus en plus pris conscience des crimes graves commis dans les régions anglophones, malgré les mesures prises par le gouvernement camerounais pour empêcher que les abus ne soient couverts et documentés. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui s'est rendue au Cameroun en mai, a déploré les allégations d'atteintes graves aux droits humains et exhorté le gouvernement à mener des enquêtes transparentes. Son bureau a réalisé une mission exploratoire en septembre.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont publiquement fait part de leurs préoccupations quant à la situation dans les régions anglophones et aux restrictions affectant les libertés et les droits fondamentaux. En mars, le Royaume-Uni, au nom de 38 membres du Conseil des droits de

l'homme, s'est déclaré profondément préoccupé par la dégradation de la situation en matière de droits humains dans les régions anglophones et a appelé le Cameroun à coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le 4 avril, le Parlement européen a adopté une résolution faisant part de son inquiétude quant aux exactions commises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays et demandé au Président Biya de libérer le chef du parti de l'opposition Kamto ainsi que toutes les autres personnes détenues sur la base d'inculpations à caractère politique.

En mai, le Conseil de sécurité de l'ONU a organisé une réunion informelle sur la situation humanitaire au Cameroun, malgré la résistance manifestée par le gouvernement camerounais et les trois membres africains du Conseil.

Côte d'Ivoire

La forte croissance économique qui s'est maintenue en Côte d'Ivoire en 2019 a permis des améliorations dans le domaine des droits économiques et sociaux. Le gouvernement s'est cependant montré incapable de s'attaquer aux racines profondes des violences politiques passées, et notamment l'impunité endémique, la politisation de l'appareil judiciaire, et les tensions politiques et ethniques de longue date.

L'acquiescement en janvier 2019 par la Cour pénale internationale (CPI) de l'ancien président Laurent Gbagbo et de son ministre de la Jeunesse, l'ex-chef de milice Charles Blé Goudé, ainsi que l'interruption des poursuites au niveau national, n'ont fait que renforcer l'impunité systématique pour les crimes commis après les élections de 2010-11 et qui ont fait des milliers de morts.

Une rhétorique politique fondée sur la division, des tensions résiduelles suite aux élections locales de 2018, ainsi que des conflits récurrents autour de l'accès à la terre ont conduit à une recrudescence des tensions intercommunautaires. Au moins 14 personnes sont mortes et des dizaines ont été blessées lors d'affrontement entre communautés à Boum, dans le nord de la Côte d'Ivoire, le 15 et le 16 mai.

Toute une série de réformes du droit ont permis quelques améliorations du système de protection juridique des droits humains. Le gouvernement a adopté des lois définissant la torture comme un crime à part entière, et pris des mesures qui pourraient permettre de diminuer le recours à la détention préventive, et d'améliorer l'égalité face au mariage. Certaines dispositions de ces nouvelles lois pourraient cependant être utilisées pour restreindre les libertés de réunion et d'expression. L'arrestation de plusieurs personnalités de l'opposition ou de la société civile pour avoir organisé des manifestations anti-gouvernementales a suscité des inquiétudes quant au possible verrouillage de l'espace public en amont des élections présidentielles de 2020.

Responsabilité pour les crimes passés

Une chambre d'instance de la CPI a acquitté Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé le 15 janvier pour le chef d'accusation de crimes contre l'humanité, après un procès qui a duré près de trois ans, mettant un terme à la procédure avant même d'avoir demandé à la défense de présenter des éléments de preuve. Dans la décision écrite rendue le 16 juillet, les deux juges majoritaires ont durement critiqué la faiblesse des preuves présentées par l'accusation.

La Procureure de la CPI a fait appel de ces acquittements le 16 septembre, sollicitant une annulation du procès auprès des juges. À l'heure où nous écrivons, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont en liberté conditionnelle, respectivement en Belgique et aux Pays-Bas.

La CPI a poursuivi ses enquêtes sur les crimes commis par les forces pro-Ouattara au cours de la crise post-électorale, mais n'a toujours pas émis de mandats d'arrêt. Le président Alassane Ouattara a déclaré que plus aucun suspect ne serait transféré à la Haye.

Au cours de l'année qui a suivi l'amnistie annoncée en août 2018 par le président Ouattara pour les crimes commis pendant les violences post-électorales de 2010-11, les procédures engagées au niveau national par la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction ont très peu avancé. Créée en 2011, cette cellule avait inculpé les années précédentes plus d'une vingtaine de hauts responsables militaires et de dirigeants politiques, pour crimes contre l'humanité ou crimes de guerre.

Le gouvernement ivoirien a déclaré en février que la loi d'amnistie n'empêchait pas les juges ivoiriens d'enquêter sur les pires crimes commis pendant la crise, précisant qu'elle ne s'appliquait pas aux « membres de l'armée et des groupes armés ». Le 6 novembre, des juges ivoiriens ont confirmé les charges pesant sur Charles Blé Goudé en Côte d'Ivoire pour des crimes présumés au cours de la crise post-électorale de 2010-11, et notamment des meurtres, viols et actes de torture. En dehors du cas de Charles Blé Goudé, la Cellule spéciale a cependant gelé ses enquêtes, et il est donc peu probable que les responsables présumés se retrouvent un jour devant la justice.

Le 4 avril, trois organisations de défense des droits humains – deux organisations ivoiriennes et une organisation internationale – ont déposé une plainte auprès de la Cour suprême pour contester l'autorité du président Ouattara en matière d'amnistie, affirmant que celle-ci viole les obligations de la Côte d'Ivoire au regard des traités internationaux sur les droits humains. À l'heure où nous écrivons, aucune décision n'a encore été rendue sur ce dossier.

Ni la Cellule spéciale de la Côte d'Ivoire ni la CPI n'ont enquêté sur les crimes commis au cours des violences liées aux élections de l'an 2000, ou sur le conflit armé de 2002-2003. Un programme gouvernemental de réparations a continué à offrir des versements financiers aux victimes des conflits de la période 2002-2011, ainsi que des soins médicaux et d'autres formes d'aide.

Systeme judiciaire et conditions de detention

Le systeme judiciaire manque d'indépendance et les juges font régulièrement l'objet de pressions de la part de l'exécutif. Les juges signalent que les risques d'ingérence sont renforcés pour les dossiers politiques, mais peuvent aussi concerner n'importe quel procès au civil ou au pénal.

Les conditions de vie en prison et la surpopulation continuent de poser problème. Par exemple, la prison centrale d'Abidjan accueillait en octobre 7 100 personnes dans un centre conçu pour 1 500, dont 2 500 personnes en détention préventive. Malgré des efforts pour rénover les prisons, les détenus souffrent toujours d'un accès insuffisant aux soins médicaux et sont victimes d'extorsion de la part des gardiens de prison et d'autres prisonniers.

Le 21 décembre 2018, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau Code de procédure pénale qui remplace la Cour d'assises, une instance pénale qui ne se réunit que périodiquement, par des tribunaux permanents compétents pour juger les crimes. Selon les magistrats, avec le personnel requis, il devrait être possible de réduire le retard dans les dossiers criminels en instance de procès. La nouvelle loi devrait également introduire des limites temporelles à la détention préventive, et si elle est correctement appliquée, elle pourra offrir des alternatives aux peines de prison, comme la probation ou les travaux d'intérêt général.

Exactions des forces de sécurité et réforme du secteur

Des efforts particulièrement nécessaires ont permis de continuer à professionnaliser l'armée et d'améliorer la discipline aux seins des forces de sécurité, en combinant formation et réforme des instances dirigeantes de l'armée.

Plusieurs anciens commandants de zone (« comzones »), des commandants militaires haut placés impliqués dans de graves violations des droits humains entre 2002 et 2011, ont été déclassés en mars. D'autres sont cependant toujours en position d'autorité au sein des forces armées.

Les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants qui protestaient contre l'arrestation d'un homme politique de l'opposition à Bouaké le 3 octobre, faisant un mort et blessant plusieurs autres personnes.

Des membres des forces de sécurité ont continué à s'adonner au racket et à l'extorsion, notamment au niveau des postes de contrôle sur les routes secondaires. L'activiste web Soro

Tangboho a été arrêté en novembre 2018 pour avoir diffusé en direct les actes d'agents de police en train, selon lui, d'extorquer de l'argent aux automobilistes. Il a été condamné le 7 juin pour des infractions à l'ordre public ; sa peine initiale d'un an de prison a été augmenté à deux après un procès en appel le 31 juillet. Les membres de l'armée, de la police ou de la gendarmerie ont rarement été sanctionnés pour corruption ou autres crimes plus graves.

Cadre électoral

L'Assemblée nationale et le Sénat ont promulgué en juillet et en août des réformes modifiant la composition de la commission électorale, comme l'exigeait un jugement rendu en 2016 par la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples. L'opposition et certaines organisations de la société civile ont fortement critiqué les réformes, arguant que le rôle du gouvernement dans la nomination des membres de la commission implique que cette dernière continuera à être soumise à l'influence de l'exécutif. Deux des plus grands partis d'opposition ont refusé en septembre de nommer des membres de la commission.

Liberté de réunion et d'expression

Le gouvernement a interdit à plusieurs reprises des rassemblements de l'opposition, et policiers et gendarmes ont à de nombreuses occasions arrêté et brièvement incarcéré des politiciens de l'opposition et des militants de la société civile qui avaient organisé des démonstrations anti-gouvernementales.

Le 26 juin, le président Ouattara a promulgué un nouveau code pénal qui rend l'organisation d'une manifestation « *non-déclarée ou interdite* » passible d'un à trois ans de prison et d'une sanction financière. Les normes internationales des droits humains stipulent que les organisateurs de manifestations ne peuvent être sanctionnés uniquement pour défaut d'information des autorités en amont.

Le nouveau code pénal crée aussi des infractions aux contours flous, passibles de peines de prison, et qui menacent la liberté d'expression, et notamment le délit de « *divulgaration de fausses nouvelles qui ont pour résultat ou peuvent avoir pour résultat* » de perturber l'ordre public et de « *porter offense au président ou au vice-président* ».

Le parlementaire de l'opposition Alain Lobognon a été condamné à un an de prison le 29 janvier, réduit en appel à six mois avec sursis, pour divulgation de « *fausses nouvelles* », après avoir

affirmé sur les réseaux sociaux que la police prévoyait d'emprisonner un maire d'opposition que le gouvernement accusait de corruption.

Réforme agraire et instabilité dans l'ouest du pays

Une agence foncière rurale, créée en 2016, a enfin commencé à lancer des programmes destinés à accélérer la mise en œuvre d'une loi foncière de 1998 conçue pour réduire les conflits en enregistrant les droits de propriété foncière coutumiers et en délivrant des titres de propriété légaux. La grande majorité des terres rurales ne sont cependant toujours pas enregistrées.

En juillet 2019, la Côte d'Ivoire a adopté un nouveau code forestier qui témoigne d'une relance des efforts pour protéger et restaurer les forêts protégées du pays, dévastées par la culture du cacao. Les efforts de réhabilitation forestière menés par le gouvernement dans le passé ont laissé des milliers de familles de cultivateurs victimes d'évictions sans accès suffisant à la nourriture, à l'eau ou à un abri.

Droits des femmes et des filles

Le corps législatif a adopté en juillet de nouvelles lois relatives au mariage et à l'héritage, qui instaurent une propriété conjointe des biens matrimoniaux. La loi accorde par ailleurs à toute veuve le droit à un quart de la succession de son mari, tandis que les trois quarts restants reviennent aux enfants. Aux termes de l'ancienne loi, les veuves ne recevaient souvent rien. La loi a confirmé l'âge de consentement au mariage fixé à dix-huit ans, mais les unions d'enfants restent répandues.

Le nouveau code de procédure pénale crée une présomption de consentement aux rapports sexuels au sein du couple marié, ce qui pourrait empêcher les victimes de viol conjugal de faire condamner de tels actes en justice. Il criminalise également l'avortement, sauf quand il est nécessaire pour protéger la vie de la mère, ou pour les victimes de viol.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les rapports sexuels consensuels entre personnes consentantes de même sexe ne sont pas sanctionnés en Côte d'Ivoire. Le nouveau code de procédure pénale a supprimé la mention d'actes entre personnes de même sexe comme circonstance aggravante dans les cas d'outrage à la pudeur. Pourtant, la nouvelle loi sur le mariage définit celui-ci comme l'union d'un homme et

d'une femme, et les cas de discrimination contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenre (LGBT), y compris les agressions physiques, restent nombreux.

Principaux acteurs internationaux

La France, les États-Unis et l'UE restaient les principaux bailleurs de fonds, notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité, bien que la Côte d'Ivoire entretienne des relations économiques de plus en plus étroites avec la Chine.

La Côte d'Ivoire est parvenue au terme de son mandat de deux ans en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2019.

Guinée

Tandis que l'opposition et la société civile en Guinée ont fait part de leurs préoccupations concernant une proposition de révision constitutionnelle qui pourrait permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat en 2020, le gouvernement a réprimé les libertés de réunion et d'expression.

Le gouvernement a interdit pratiquement toutes les manifestations de rue, et les forces de sécurité ont arrêté des dizaines de manifestants et ont dispersé les manifestations à l'aide de gaz lacrymogènes et, parfois, de balles réelles. Au moins 17 personnes auraient été tuées par les forces de sécurité lors de manifestations en octobre et novembre, et des manifestants ont tué au moins un gendarme. Six activistes de la société civile menant l'opposition à une nouvelle constitution ont également été arrêtés et emprisonnés en octobre. Plusieurs journalistes ont été arrêtés pour diffamation et brièvement détenus pour avoir critiqué le gouvernement.

Le gouvernement n'a guère progressé dans l'enquête sur des dizaines de meurtres illégaux présumés qui se sont produits lors de manifestations au cours de la dernière décennie. La condamnation en février 2019 d'un capitaine de police a marqué la première fois qu'un membre des forces de sécurité a été tenu responsable de la mort d'un manifestant depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé en 2010. En novembre, le ministre de la Justice a déclaré que le procès longtemps retardé des responsables du massacre du stade de 2009 aurait lieu au plus tard en juin 2020.

Liberté de réunion

Le gouvernement a en grande partie continué d'appliquer une interdiction des manifestations de rue datant de juillet 2018, invoquant des risques pour la sécurité publique. Les opposants à une nouvelle constitution ont été particulièrement visés par les interdictions de manifester, notamment trois manifestants arrêtés à Coyah en mars, une dizaine de membres du parti Bloc libéral le 5 avril, sept manifestants à Kindia — initialement condamnés à trois mois d'emprisonnement mais libérés en appel — et 40 personnes arrêtées le 13 juin à N'Zérékoré après qu'une tentative des forces de sécurité pour disperser une manifestation de l'opposition a provoqué des affrontements intercommunautaires. Les personnes arrêtées à N'Zérékoré ont été détenues jusqu'au procès qui s'est tenu le 20 juin, date à laquelle 22 d'entre elles ont été condamnées pour atteintes à l'ordre public.

La répression des manifestations s'est intensifiée en octobre, le gouvernement ayant interdit puis dispersé violemment des manifestations anti-constitution tenues durant trois jours, du 14 au 16 octobre. Neuf dirigeants de la société civile ont été arrêtés le 12 octobre, et six d'entre eux ont été inculpés le 22 octobre pour avoir organisé les manifestations et condamnés à une peine de 6 à 12 mois d'emprisonnement. Des dizaines de manifestants ont également été arrêtés, détenus pendant plusieurs jours, puis relâchés ou condamnés à une amende.

Le gouvernement a finalement autorisé plusieurs manifestations anti-constitution à partir du 24 octobre, bien que le désaccord sur le déroulement d'une manifestation le 14 novembre ait provoqué des affrontements entre manifestants et forces de sécurité. Cinq activistes anti-constitution ont également été arrêtés à Kindia le 14 novembre. Les partisans du gouvernement ont organisé une manifestation rivale le 31 octobre.

Abus commis par les forces de sécurité

Au moins 11 manifestants auraient été abattus par les forces de sécurité lors de manifestations du 14 au 16 octobre. Des manifestants ont tué un gendarme le 14 octobre. Les forces de sécurité auraient abattu 3 personnes lors d'un cortège funèbre organisé le 4 novembre pour commémorer les morts des manifestants d'octobre. Les forces de sécurité auraient abattu 3 autres manifestants le 7 novembre. Un étudiant manifestant aurait également été tué par les forces de sécurité à Labé le 31 mai.

Des protestataires arrêtés lors de manifestations en mai, juin, octobre et novembre ont accusé la police et la gendarmerie de voler de l'argent, des téléphones et d'autres biens.

En juillet, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur l'usage de la force par la gendarmerie qui pourrait mettre les forces de l'ordre à l'abri de toute éventuelle poursuite en justice pour meurtre illégal. La loi exige que la force ne soit exercée que lorsque cela est nécessaire et proportionné, mais sans souligner explicitement que les armes à feu ne peuvent être utilisées que lorsqu'existe une menace de mort ou de grave blessure.

Également en juillet, l'Assemblée nationale a adopté une loi antiterroriste contenant plusieurs dispositions susceptibles de menacer les droits humains, portant notamment sur la détention prolongée en garde à vue, et sur de vagues délits pour « *apologie du terrorisme* ».

Justice pour le massacre du stade de 2009

Dix ans après que les forces de sécurité ont tué plus de 150 sympathisants de l'opposition pacifiques et violé des dizaines de femmes, dans un stade le 28 septembre 2009, les responsables n'ont toujours pas été jugés. Les juges guinéens enquêtant sur le massacre ont inculpé 14 personnes, dont Moussa Dadis Camara, alors dirigeant de la junte militaire qui gouvernait la Guinée en septembre 2009, et des individus qui occupent toujours des positions de pouvoir comme Moussa Tiegboro Camara, en charge de la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. En août 2019, un comité directeur, créé en août 2018 pour organiser le procès, a confirmé la Cour d'appel de Conakry comme lieu du procès. Le ministre de la Justice, Mohammed Lamine Fofana, a déclaré en novembre que le procès aurait lieu au plus tard en juin 2020.

Responsabilité pour les crimes passés

À l'exception d'une poignée de cas, l'impunité a largement perduré pour les violations des droits humains commises dans le passé. Il n'y a eu aucun procès pour au moins une douzaine de meurtres présumés de manifestants par les forces de sécurité lors de manifestations en 2018, non plus que pour des protestataires tués lors de manifestations en 2019. Il n'y a pas non plus eu de procès pour le meurtre de manifestants avant et après les élections présidentielles de 2015 et les élections législatives de 2013 ; pour le meurtre de six hommes en 2012 dans le village minier du sud-est de Zoghota ; ni pour le meurtre en 2007 par les forces de sécurité de quelque 130 manifestants non armés.

Le 4 février 2019, un tribunal a condamné le capitaine de police Kaly Diallo pour avoir abattu un manifestant en août 2016. Cependant, l'affaire a été entachée par des accusations de la part d'organisations de défenses des droits humains pour des preuves insuffisantes. Malgré des dizaines de meurtres illégaux présumés par des forces de sécurité lors de manifestations depuis 2010, l'affaire était la première condamnation d'un membre des forces de sécurité pour avoir tué un manifestant.

En février 2019, un tribunal a condamné un capitaine d'une unité de police d'élite à six ans d'emprisonnement pour avoir torturé un détenu en 2016, ce qui avait été filmé sur téléphone portable et largement partagé.

Le procès de l'ancien gouverneur de Conakry, Sékou Resco Camara, et de l'ancien chef de l'armée, Nouhou Thiam, pour avoir torturé en 2010 plusieurs détenus de l'opposition, qui s'est ouvert en avril 2018, a été reporté à plusieurs reprises.

Liberté d'expression

Les menaces à la liberté des médias, qui se sont multipliées ces dernières années, se sont poursuivies en 2019 ; plusieurs journalistes ont été arrêtés puis libérés pour leur couverture critique du gouvernement.

Le journaliste Lansana Camara a été arrêté le 26 mars pour diffamation, pour avoir accusé un ministre du gouvernement de corruption. Il a été libéré sous caution le 2 avril. Mohammed Bangoura, directeur d'un site d'actualités en ligne, a été arrêté le 1er juillet pour diffamation après que son site a publié une lettre d'opinion d'un politicien de l'opposition. Deux dirigeants du groupe de médias The Lynx ont été arrêtés le 19 avril, puis libérés sous caution, pour avoir diffusé une interview d'un dissident du parti au pouvoir.

Un homme politique de l'opposition, Faya Millimouno, a été arrêté le 2 août pour diffamation, pour avoir accusé un ministre du gouvernement d'avoir participé à une rébellion de 2000. Il a été libéré sous caution le 9 août.

Systeme judiciaire et conditions de detention

Le système judiciaire a continué de faire face à divers dysfonctionnements, notamment le manque de salles d'audience adéquates et d'autres infrastructures matérielles, ainsi que le manque de personnel et de ressources pour mener des enquêtes et des poursuites pour les violations des droits humains et autres crimes.

Les prisons et les centres de détention guinéens fonctionnent bien en deçà des normes internationales, avec un surpeuplement important dû à une dépendance excessive à la détention préventive, à une gestion médiocre des affaires et à l'incapacité des tribunaux à siéger régulièrement. Le plus grand centre de détention du pays à Conakry restait surpeuplé avec de mauvaises conditions sanitaires. En juillet 2019, un bâtiment construit pour 300 personnes abritait 1 492 détenus.

Expulsions forcées

Entre février et mai 2019, le gouvernement guinéen a expulsé de force plus de 20 000 personnes des quartiers de Conakry pour fournir des terres aux ministères du gouvernement, aux ambassades étrangères, aux entreprises et d'autres travaux publics. Le gouvernement n'a pas donné de préavis adéquat à la plupart des personnes expulsées, ni fourni aucun logement de remplacement pour les maisons démolies.

Ressources naturelles

Les ressources naturelles de la Guinée, notamment l'or et la bauxite, ont été l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Le secteur de la bauxite a continué de se développer rapidement dans les régions de Boké et de Boffa, entraînant la perte de terres pour des milliers d'agriculteurs au profit de l'exploitation minière, souvent pour une compensation insuffisante, et endommageant des sources d'approvisionnement en eau vitales dans la région.

Le gouvernement a commencé le déplacement d'environ 16 000 personnes pour faire place au barrage hydroélectrique de Souapiti. Si le barrage augmentera potentiellement l'accès à l'électricité en Guinée, les villages déplacés jusqu'à présent n'ont pas reçu de compensation suffisante pour leurs terres, ni une assistance adéquate pour obtenir des moyens de subsistance alternatifs.

Principaux acteurs internationaux

À la suite de la répression d'octobre des manifestations contre une nouvelle constitution, les Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que plusieurs États européens, ont publié des déclarations réitérant l'importance de la liberté de réunion et d'expression.

Le 25 octobre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a condamné le recours excessif à la force par les forces de sécurité et l'arrestation des organisateurs de manifestations. L'ambassadeur de Russie, qui dispose d'importants investissements financiers dans le secteur de la bauxite, s'est prononcé ouvertement en faveur d'un troisième mandat de Condé en janvier, suscitant les critiques de la société civile guinéenne.

Le bureau de la Représentante spéciale des Nations Unies sur les violences sexuelles en période de conflit, ainsi que l'équipe d'Experts sur l'État de droit et les violences sexuelles dans les conflits, ont continué de plaider en faveur de la justice pour les viols et les crimes commis lors du massacre du stade de 2009. La Cour pénale internationale (CPI) a également continué de jouer un rôle positif important dans la promotion de l'enquête sur les événements du 28 septembre 2009, par le biais de ses relations avec les autorités guinéennes.

Mali

La situation des droits humains au Mali s'est dégradée en 2019, des centaines de civils ayant été tués par des groupes d'autodéfense ethniques lors de nombreux incidents, dans la plupart des cas en raison de leur prétendu soutien aux groupes islamistes, et lors d'attaques lancées par les islamistes dans les régions du nord et du centre du pays. Ces groupes, liés à Al-Qaïda et à l'État islamique, ont ciblé les services de sécurité maliens, les agents chargés du maintien de la paix, les forces internationales et, de plus en plus, les civils. Les forces de sécurité maliennes ont soumis de nombreux suspects à de graves formes de mauvais traitements, et plusieurs sont morts en détention ou ont fait l'objet d'une disparition forcée.

L'aggravation de la situation sécuritaire dans le pays a provoqué une crise politique et des retards dans le processus de révision constitutionnelle ainsi que dans la tenue des élections législatives. Le processus de paix envisagé pour mettre fin à la crise de 2012-2013 dans le Nord n'a guère progressé, notamment en termes de désarmement et de rétablissement de l'autorité de l'État.

En 2019, plus de 85 000 civils ont fui leur domicile à cause de la violence. Des agences humanitaires ont été attaquées, dans la plupart des cas par des bandits, ce qui a nui à leur capacité à apporter une aide. Le banditisme généralisé a continué de mettre à mal les moyens de subsistance, et les mouvements de contestation contre le gouvernement au sujet de la corruption se sont poursuivis.

Peu de progrès ont été réalisés en termes de justice rendue aux victimes d'exactions, et les institutions chargées du respect de l'État de droit sont restées inefficaces. Le nouveau ministre de la Justice a amélioré les conditions de détention et s'est engagé à s'atteler en priorité à la lutte contre l'impunité. Le système de justice militaire a quelque peu progressé, des enquêtes ayant été menées sur certains cas parmi les dizaines de précédentes exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de l'armée.

Les atrocités contre les civils et la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel ont suscité une forte attention de la part des partenaires internationaux du Mali, notamment des Nations Unies, de la France, de l'Allemagne, de l'Union européenne et des États-Unis. Ces acteurs ont régulièrement dénoncé les atrocités dans des déclarations publiques, mais leurs appels au respect de l'obligation de rendre des comptes ont été irréguliers.

Violence communautaire

En 2019, au moins 400 civils ont été tués lors d'incidents de violence communautaire dans le centre et le nord du Mali. Cette violence a vu s'opposer des groupes d'auto-défense répondant à des critiques ethniques similaires à des communautés ethniques principalement peules ou fulani accusées de soutenir les groupes armés islamistes.

Dans le centre du Mali, les attaques les plus meurtrières ont été commises par des miliciens dogons, y compris la pire des atrocités jamais commise dans l'histoire récente du Mali, lorsqu'au moins 150 civils ont été massacrés le 23 mars dans le village d'Ogossagou ; une attaque le 1^{er} janvier contre le village de Koulogon qui a conduit à la mort de 37 civils ; et des attaques en juin dans les villages de Bologo et de Saran qui ont fait plus de vingt morts. Après le massacre d'Ogossagou, le gouvernement s'est engagé à désarmer et dissoudre la milice impliquée, mais il n'a pas tenu cet engagement. Des miliciens peuls ont été impliqués dans le massacre de 35 civils dogons le 9 juin dans le village de Sobane-da.

Des dizaines de fermiers, d'éleveurs et de commerçants ont été tués par différentes milices ethniques lors de meurtres de représailles alors qu'ils s'occupaient de leurs champs ou de leurs bêtes ou qu'ils se rendaient au marché, provoquant des déplacements généralisés et une crise alimentaire.

Exactions commises par des groupes armés islamistes

Les attaques lancées par des islamistes armés alliés à Al-Qaïda, et dans une moindre mesure l'État islamique au Sahel affilié, ont tué plus de 150 civils, ainsi que des dizaines de membres des forces gouvernementales et au moins 16 agents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont l'attaque du 20 janvier lancée contre la base de l'ONU à Aguelhok qui a fait 11 morts parmi les Casques bleus tchadiens.

Des islamistes armés ont massacré de nombreux civils, y compris dans la région de Menaka, et au moins 38 dans les villages de Yoro et de Gangafani II près de la frontière avec le Burkina Faso. Dans plusieurs cas, ils ont expulsé des hommes des véhicules de transport public au bord desquels ils se trouvaient et les ont tués, notamment autour des villes de Sévaré et de Bandiagara.

Plus d'une cinquantaine de civils ont été tués par des engins explosifs improvisés plantés sur les routes, notamment dans le centre du Mali. Le 3 septembre, une explosion a tué 14 passagers d'un

autobus près de Dallah, et en juin, une attaque près de Yoro a fait 11 morts. Des islamistes armés ont planté des explosifs sur le corps de membres des forces de sécurité ainsi que sur la dépouille d'un civil, en février, qui a explosé lors de ses funérailles, faisant 17 morts.

Les islamistes armés ont continué de menacer, voire de tuer, des chefs locaux dont ils estimaient qu'ils avaient collaboré avec le gouvernement et ont parfois tué ceux qui se livraient à des pratiques culturelles qu'ils avaient interdites. Ils ont aussi imposé leur version de la charia (droit musulman) en instaurant des tribunaux qui ne respectent pas les normes requises en matière de procédure équitable.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

Depuis la fin 2018, de nombreux hommes détenus par les forces de sécurité lors d'opérations de lutte contre le terrorisme ont été soumis à des disparitions forcées ; cinq auraient été exécutés ou seraient morts en détention, et des dizaines d'autres ont subi des sévices graves lors de leur détention. De nombreux hommes accusés de délits relatifs au terrorisme ont été détenus par l'agence nationale du renseignement dans des centres de détention non agréés et sans respecter les normes requises en matière de procédure équitable.

Les enquêtes militaires sur l'allégation d'exécution extrajudiciaire de près de 50 suspects à Diourra, Boulikessi et Nantaka en 2018 ont avancé mais, au moment de la rédaction des présentes, aucun militaire n'avait été poursuivi en justice.

Des progrès en matière de professionnalisation des forces de sécurité ont été manifestes à travers une présence accrue de membres de la gendarmerie prévôtale chargés de la discipline lors des opérations militaires et d'une hausse du nombre de patrouilles destinées à protéger les civils.

Droits des enfants

Plus de 150 enfants ont été tués lors de violences communautaires, par des engins explosifs ou lors d'échanges de tirs. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signalé 99 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les groupes armés lors du premier semestre 2019, soit plus du double par rapport à l'année précédente. Plus de 900 établissements scolaires sont restés fermés et 270 000 enfants se sont vu refuser le droit à l'éducation en raison de l'insécurité et des déplacements.

Cadre judiciaire et juridique dédié aux droits humains

Le système judiciaire malien a continué d'être affecté par des problèmes de négligence et mauvaise gestion, et l'insécurité a conduit de nombreux membres du personnel à abandonner leur poste dans le nord et le centre du pays. Des centaines de détenus ont fait l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés, les tribunaux ne pouvant pas traiter les dossiers de manière adéquate.

Le ministre de la Justice Malick Coulibaly, nommé en mai, a pris des mesures concrètes pour améliorer les conditions carcérales et s'est engagé à améliorer l'accès à la justice et à faire avancer les affaires d'atrocité.

En juillet, le Parlement a adopté une loi d'« entente nationale » qui, d'après des groupes de société civile, pourrait entraîner une impunité en cas de graves atteintes aux droits humains.

Le mandat du Pôle judiciaire spécialisé contre le terrorisme et le crime organisé transnational, créé par une loi en 2013, a été élargi en juillet afin d'inclure les délits internationaux en matière de droits humains.

En octobre, le gouvernement a prorogé d'un an l'état d'urgence déclaré en 2015. L'état d'urgence procure aux services de sécurité une autorité supplémentaire et limite les rassemblements publics.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises

Rares ont été les progrès réalisés en matière de justice rendue pour les atrocités commises depuis 2012-2013. Cependant, plusieurs enquêtes ont été ouvertes par des tribunaux locaux et le Pôle judiciaire spécialisé, notamment sur le massacre d'Ogossagou. Des groupes locaux ont déclaré que le gouvernement rechignait à interroger ou inculper les chefs de milice impliqués de manière crédible dans des massacres, préférant prendre des mesures de réconciliation à court terme pour atténuer les tensions communautaires.

En revanche, le Pôle spécialisé a enquêté activement sur plus de 200 affaires de terrorisme en 2018 et mené à bien dix procès.

Droits humains et mécanismes de recherche de la vérité et de réconciliation

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a enquêté sur certaines exactions, publié plusieurs communiqués, visité des centres de détention et instauré un programme d'assistance juridique pour les personnes indigentes.

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation, établie en 2014 pour enquêter sur les crimes et les causes profondes de la violence depuis 1960, a recueilli plus de 14 000 déclarations de victimes et de témoins, mais sa crédibilité a été mise à mal par l'inclusion de membres de groupes armés et par l'exclusion de représentants des victimes. Des audiences publiques devaient démarrer en décembre.

Principaux acteurs internationaux

La France et les États-Unis ont occupé une place de premier plan sur les questions militaires, l'UE sur la formation et la réforme du secteur de la sécurité, et l'ONU sur l'État de droit et la stabilité politique.

Le G5 Sahel, force militaire multinationale de lutte contre le terrorisme instaurée en 2017 et composée de forces armées maliennes, mauritaniennes, burkinabé, nigériennes et tchadiennes, n'est pas devenu pleinement opérationnel faute d'équipement et de soutien financier.

En septembre, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est engagée à verser un milliard de dollars US pour contribuer à soutenir le G5 Sahel et les armées nationales dans la lutte contre le terrorisme sur la période 2020- 2024.

L'Opération Barkhane, force régionale de lutte contre le terrorisme lancée par la France et forte de 4 500 hommes, a mené de nombreuses opérations au Mali. La Mission de formation de l'UE au Mali (EUTM) et la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités (EUCAP) ont continué de former et de conseiller les forces de sécurité maliennes.

En août, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé d'un an le mandat du Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant le Mali et imposé un gel des avoirs et l'interdiction de voyager à tout individu qui entrave l'accord de paix de 2015 et commet des atteintes aux droits humains. En juillet, le Conseil a placé cinq hommes – deux hommes d'affaires, deux islamistes armés et un député – sur la liste des sanctions.

La MINUSMA a apporté un soutien utile au gouvernement, notamment dans le cadre des enquêtes sur les atrocités, ainsi qu'en matière de réconciliation communautaire, et augmenté le nombre de patrouilles. Cependant, son mandat ferme de protection des civils a été mis à rude épreuve en raison d'attaques persistantes contre les Casques bleus et d'un manque d'équipement.

La Commission d'enquête internationale pour le Mali, établie en 2018 par le Secrétaire-général de l'ONU conformément à l'accord de paix de 2015, a enquêté sur des atteintes graves aux droits humains et au droit humanitaire internationaux commises entre 2012 et janvier 2018.

En juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé et renforcé le mandat de la MINUSMA en faisant de la détérioration de la situation sécuritaire dans le centre du Mali une deuxième priorité stratégique.

La Mission, forte de 13 000 membres, a également été chargée de prendre davantage de mesures pour protéger les civils et soutenir les efforts consentis pour traduire en justice les auteurs de ces délits.

L'expert indépendant sur le Mali s'est rendu dans le pays en février et a émis plusieurs déclarations sur l'importance de la lutte contre l'impunité. Lors de sa session du mois de mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé de proroger d'un an le mandat de l'expert indépendant.

La Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi son enquête ouverte en 2013 sur les allégations de crimes de guerre commis au Mali et, en mars, le Greffier de la CPI s'est rendu au Mali. Cependant, au moment de la rédaction des présentes, la Cour n'avait encore demandé de mandat d'arrêt pour aucun individu.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

LA NOUVELLE COUR DEVRAIT INTENSIFIER SES ACTIVITÉS

Les bailleurs de fonds et le gouvernement devraient renforcer
leur soutien à la Cour pénale spéciale

République centrafricaine

Un Accord politique pour la paix et la réconciliation a été signé à Bangui entre le gouvernement centrafricain et 14 groupes armés au mois de février. Dans le cadre de cet accord, un nouveau gouvernement a été formé et plusieurs membres des groupes armés ont été nommés à des postes de hauts responsables, y compris des chefs rebelles dont la responsabilité dans les atrocités de ces dernières années est corroborée par des preuves crédibles. Cet accord est le sixième signé depuis le début de la crise fin 2012, et représente le principal effort à ce jour, de la part des acteurs locaux et internationaux, pour inclure toutes les parties concernées.

Malgré l'accord de paix, les groupes armés ont perpétré en 2019 de graves violations des droits humains à l'encontre de civils, dans l'ensemble du pays, qui demeure à plus de 70 pour cent sous leur contrôle. Les affrontements entre les rebelles principalement musulmans de la Séléka, les milices anti-balaka et d'autres groupes armés ont forcé des milliers de personnes à fuir leur domicile alors que les combattants tuaient des civils, et pillaient et incendiaient les propriétés. L'incident le plus grave s'est produit le 21 mai, quand des combattants du groupe rebelle Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) ont tué 46 civils lors d'attaques coordonnées dans la province d'Ouham-Pendé.

Les tensions se sont intensifiées à Bangui quand les représentants d'une plateforme politique connue sous le nom d'E Zingo Biani, qui comprend des responsables d'organisations de la société civile et de partis d'opposition, ont critiqué le gouvernement pour avoir nommé des chefs de groupes armés à des postes de fonctionnaires clés. Entre avril et juin, la plateforme a multiplié les appels à manifestation, interdites par les autorités. Au cours d'une manifestation, qui avait été interdite, des membres de l'Office central de répression du banditisme ont violemment agressé puis arrêté deux journalistes français et un opposant politique centrafricain.

En août et en septembre, deux chefs rebelles, Mahamat al-Khatim, chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), ainsi que le commandant de 3R, Sidiki Abass, ont démissionné de leurs fonctions gouvernementales.

Certains tribunaux locaux ont prononcé des condamnations à l'encontre de chefs de groupes armés impliqués dans des crimes graves, et sept enquêtes étaient en instance devant la Cour pénale spéciale (CPS), un nouveau tribunal pour crimes de guerre basé à Bangui et animé par des

juges et procureurs locaux et internationaux, qui mène ses opérations avec une aide substantielle de l'ONU. La CPS reste insuffisamment financée.

La Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi sa deuxième procédure d'enquête sur les crimes commis dans le pays en lien avec le conflit actuellement en cours, qui a éclaté fin 2012. En septembre, la CPI a tenu des audiences pour décider de la confirmation des charges pesant sur deux suspects liés aux milices anti-balaka, Patrice-Edouard Ngaïssona et Alfred Yékatom.

Attaques perpétrées contre les civils

En janvier, des combats ont éclaté entre des casques bleus de l'ONU et des combattants de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), quand ces derniers ont tué deux policiers à Bambari en amont d'une visite du président du pays. Les affrontements ont abouti à une attaque de l'ONU sur une importante base de l'UPC à Bokolobo, à 60 kilomètres au sud de Bambari, et ont fait plusieurs morts et blessés.

En avril, l'UPC a également attaqué plusieurs villages entre Kouango et Mobaye, dans les provinces de Ouaka et de Basse-Kotto, provoquant le déplacement de plusieurs milliers de civils au moins.

Des affrontements entre membres de l'UPC et groupes d'auto-défense à Zangba, dans la province de Basse-Kotto, entre le 17 et le 23 avril, ont fait des dizaines de morts.

Le 28 avril, des violences ont éclaté dans le village d'Amo dans la province de Kemo, quand une milice locale a attaqué des membres de la minorité peule, faisant sept morts, dont deux enfants, et forçant des centaines de civils à fuir la zone. L'attaque avait été lancée en représailles après l'agression d'un habitant du village par des Peuls le même jour.

L'incident le plus grave depuis la signature de l'accord de paix s'est produit le 21 mai, quand des combattants du groupe armé 3R ont tué au moins 46 civils au cours de trois attaques dans les villages de Bohong, Koundjili et Lemouna, dans la province d'Ouham-Pendé. Le commandant de 3R, le Général Sidiki Abass (également connu sous le nom de Bi Sidi Souleymane), a été nommé par décret présidentiel conseiller militaire auprès du premier ministre en mars, mais a démissionné de ce poste en septembre. 3R a également pillé des biens à Bohong. Le 24 mai, Abass a livré aux autorités locales et à la MINUSCA trois hommes qu'il affirmait être responsables des meurtres à Koundjili et Lemouna. Ces hommes ont été emprisonnés à Bangui dans l'attente

d'un procès. En août, la Cour pénale spéciale a repris au Bureau du procureur général le dossier relatif aux crimes graves commis à Lemouna, Koundjili et Bohong.

Des violences ont éclaté en juillet à Bangui, la capitale, quand des affrontements entre commerçants et groupes d'auto-défense ont tué au moins 11 civils dans le quartier de PK5.

Attaques contre des travailleurs humanitaires

Suite à la signature de l'accord de paix, les acteurs humanitaires ont pu opérer plus librement dans le pays, et avec davantage de sécurité, et aussi apporter de l'aide dans des zones jusque-là inaccessibles. Cependant, le contexte d'intervention des humanitaires reste difficile, et la République centrafricaine reste l'un des pays les plus dangereux au monde pour les acteurs humanitaires. Selon les Nations Unies, il y a eu 244 incidents affectant directement du personnel ou des biens humanitaires entre janvier et octobre, et qui ont entraîné au moins 3 décès.

En juin, d'anciens combattants de la Séléka et d'autres de 3R ont attaqué le véhicule d'une organisation non-gouvernementale (ONG) locale qui transportait huit employés dans le village de Pougol, dans la province d'Ouham-Pendé. Les assaillants ont menacé et frappé les travailleurs humanitaires, les ont dépouillés de leurs biens, et ont volé le véhicule.

Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays

Des retours volontaires spontanés de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été signalés dans certaines zones ; les combats et les attaques de groupes armés ont cependant continué à forcer des dizaines de milliers de personnes à fuir leur domicile tout au long de l'année 2019. Les affrontements à Birao en septembre entre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLJC) ont provoqué le déplacement d'environ 14 000 civils.

Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays, selon les chiffres des Nations Unies, a dépassé 600 000, et le nombre total de réfugiés était également de 600 000. Les conditions de vie des déplacés internes et des réfugiés, dont la plupart vivent dans des camps, demeuraient difficiles, avec très peu voire pas d'accès à l'aide humanitaire.

Environ 2,6 millions de personnes, sur une population de 4,6 millions, avaient besoin d'aide humanitaire, mais le plan de réponse humanitaire restait insuffisamment financé, avec un trou dans le budget d'environ 206 millions de dollars US en septembre.

Forces régionales et internationales

La mission de maintien de la paix de l'ONU, la MINUSCA, a déployé 10 833 soldats de la paix et 2 050 policiers dans de nombreuses zones du pays.

En vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la mission est autorisée à employer tous les moyens nécessaires pour protéger la population civile face aux risques de violences physiques, et à « *mettre en œuvre une stratégie de protection sur toute la zone de mission* ».

En septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution allégeant l'embargo sur les armes appliqué par l'ONU et prolongeant un régime de sanctions modifié à l'encontre de la République centrafricaine jusqu'en janvier 2020. Cette résolution détaillait le type d'armes et de matériel létal autorisé conformément aux résolutions précédentes. En outre, elle stipulait que l'État membre fournisseur a la responsabilité première de notifier le Comité des sanctions concernant la République centrafricaine, qui est chargé de superviser les sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et ce au moins 20 jours en amont de toute livraison de matériel. La Russie a continué à former et réarmer l'armée du pays.

En septembre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé de renouveler le mandat de l'Experte indépendante sur la République centrafricaine pour une année supplémentaire.

Justice pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Traduire en justice les crimes graves est resté un défi majeur en 2019.

Après un démarrage au ralenti depuis la création de la CPS en 2015, le Procureur spécial de la cour a entamé quatre procédures d'enquête sur 22 dossiers prioritaires qu'il a identifiés, et les juges ont enquêté sur trois cas, qui ont été transférés à des tribunaux ordinaires. Le Procureur spécial a également examiné 27 plaintes soumises par des individus auprès de la CPS.

Le niveau de personnel dédié à la supervision des enquêtes au sein de la cour est limité, et elle a besoin de procureurs et de juges supplémentaires. La cour a également besoin de programmes qui n'existent pas encore dans le système local du pays, et notamment de protection et d'aide aux témoins et aux victimes, d'aide juridique pour les accusés et les victimes, et de sensibilisation auprès des communautés affectées. Garantir une sécurité suffisante des bâtiments de la cour, du personnel, des témoins et des victimes est resté l'un des principaux défis tout au long de l'année, alors qu'une grande partie du pays demeurait sous le contrôle de groupes armés.

Au 10 juillet, il manquait à la cour un financement d'environ 1 million de dollars US pour l'exercice 2019, et il n'y avait aucun engagement de financement pour les années à venir, dont le coût est estimé environ 12,4 millions de dollars par an.

Le Bureau du Procureur de la CPI a poursuivi sa seconde enquête sur la situation en République centrafricaine, relative à des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés, commis dans le pays depuis 2012. La procédure jointe engagée par la CPI contre Alfred Yékatom, connu sous le nom de « Rambo », et Patrice-Edouard Ngaïssona s'est ouverte en septembre. Les autorités centrafricaines ont livré le dirigeant anti-balaka Alfred Yékatom à la CPI en novembre 2018, et celle-ci l'a placé en détention. Patrice-Edouard Ngaïssona, autre dirigeant anti-balaka, a été transféré auprès de la CPI et placé en détention en janvier, après son arrestation en France en décembre 2018. Une décision visant à confirmer les charges retenues contre les deux accusés était attendue des juges de la CPI début 2020.

République démocratique du Congo

Félix Tshisekedi a prêté serment en tant que président de la République démocratique du Congo le 24 janvier 2019 à l'issue d'élections nationales longuement retardées et contestées, entachées d'irrégularités généralisées, de manœuvres visant à éliminer des électeurs, de violences et d'une ingérence de la part des groupes armés. Plus d'un million de Congolais n'ont pas pu voter lors de l'élection présidentielle, les scrutins dans trois zones du pays ayant été reportés au mois de mars 2019, officiellement pour des questions de sécurité et en raison de préoccupations liées à l'épidémie d'Ebola dans l'est du pays.

Tshisekedi a déclaré dans son discours d'investiture que son administration garantirait « à chaque citoyen le respect de l'exercice de ses droits fondamentaux » et mettrait fin à toutes les formes de discrimination, promettant que son gouvernement accorderait la priorité à « une lutte efficace et déterminée contre la corruption, [...] l'impunité, la mauvaise gouvernance et le tribalisme ». Son administration a libéré la plupart des prisonniers politiques et activistes détenus lors de la longue crise politique qui a frappé le pays, et ceux qui vivaient en exil ont été autorisés à rentrer chez eux. En mars, Tshisekedi a relevé Kalev Mutondo de ses fonctions de directeur de l'Agence nationale de renseignements (ANR), où il était le principal architecte de l'entreprise de répression de la contestation politique mise en place par le président de l'époque, Joseph Kabila.

De nombreux autres officiers supérieurs des forces de sécurité, impliqués depuis fort longtemps dans de graves atteintes aux droits humains, ont conservé leurs postes. Les membres de la coalition politique de Kabila ont maintenu la majorité au parlement, ainsi qu'environ deux tiers des postes au sein du nouveau gouvernement.

Certains des épisodes de violence les plus graves que le pays ait connus ces dernières années se sont déroulés à Yumbi, dans l'ouest de la RD Congo, à la mi-décembre 2018. Au moins 535 personnes ont été tuées. La plupart des victimes étaient issues de l'ethnie banunu et ont été tuées par des personnes de l'ethnie batende. Dans l'est du pays, de nombreux groupes armés et, dans certains cas, les forces de sécurité gouvernementales, s'en sont pris aux civils, en tuant et en blessant un grand nombre. La situation humanitaire est restée alarmante, 4,5 millions de personnes étant déplacées internes, et plus de 890 000 individus originaires de la RD Congo avaient le statut de réfugiés ou de demandeurs d'asile.

Élection présidentielle

La victoire de Tshisekedi sur le candidat de l'opposition Martin Fayulu lors des élections du 30 décembre 2018 a été contestée par une mission d'observation indépendante assurée par l'Église catholique. D'après des données ayant fait l'objet de fuites et émanant de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), organe contrôlé par l'État, ainsi que d'autres données recueillies par l'Église, Fayulu a remporté environ 60 % des voix.

Les sympathisants de Fayulu, qui appartiennent à un large éventail de partis politiques, ont manifesté dans de nombreuses villes de la RD Congo. Les forces de sécurité ont souvent répondu à ces manifestations, dont certaines étaient violentes, avec une force excessive, y compris une force létale non justifiée. Les forces de sécurité ont tué au moins dix personnes et en ont blessé des dizaines d'autres lors de manifestations qui ont éclaté après l'annonce des résultats provisoires le 10 janvier. Au moins 28 personnes ont été blessées par balles à Kikwit, Kananga, Goma et Kisangani alors que les forces de sécurité dispersaient les manifestants.

Le lendemain de l'élection, le gouvernement a fermé les accès à l'internet et aux SMS dans tout le pays, limitant ainsi la diffusion et la circulation d'informations indépendantes. L'internet a été rétabli le 19 janvier.

Libertés d'expression et de réunion pacifique

La répression politique a considérablement baissé depuis l'arrivée de Tshisekedi au pouvoir. De nombreux prisonniers politiques et activistes placés en détention ces dernières années ont été libérés, tandis que les activistes et politiciens exilés ont été autorisés à retourner dans leur pays. Cependant, les forces de sécurité ont continué de détenir de manière arbitraire ou de passer à tabac certains manifestants pacifiques.

Le 30 juin, le jour de la fête de l'indépendance congolaise, à Goma, des policiers ont tiré à balles réelles, faisant un mort, lors de manifestations de l'opposition contre la corruption et la fraude électorale.

En juillet, les forces de sécurité ont expulsé des milliers de mineurs illégaux d'une mine de cuivre et de cobalt à Kolwezi, dans la province de Lualaba, déclenchant des manifestations devant le bureau du gouverneur et le pillage de commerces.

Attaques menées contre des civils par les groupes armés et les forces gouvernementales

Plus de 130 groupes armés étaient actifs dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, situées dans l'est de la RD Congo, et s'en sont pris aux civils. Parmi ces groupes figuraient les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), composées essentiellement de Rwandais, et des groupes alliés congolais Nyatura, les Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces*, ADF), en grande partie ougandaises, le groupe Nduma Defense of Congo-Rénové (NDC-R), les groupes Mai Mai Mazembe et Yakatumba et plusieurs groupes armés burundais. Bon nombre de leurs commandants ont été impliqués dans des crimes de guerre, y compris des massacres ethniques, des viols, le recrutement forcé d'enfants et des pillages.

D'après le Baromètre sécuritaire du Kivu, qui documente la violence dans l'est de la RD Congo, des assaillants, dont des forces de sécurité de l'État, ont tué au moins 720 civils et enlevé ou kidnappé pour obtenir une rançon plus de 1 275 autres dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en 2019. Le territoire de Beni, au Nord-Kivu, est resté un épicode de la violence, environ 253 civils ayant été tués au cours de plus d'une centaine d'attaques lancées par différents groupes armés, y compris les ADF. Au moins 257 civils ont été kidnappés dans le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu, dans de nombreux cas par des groupes armés.

Les hauts plateaux des territoires de Fizi et d'Uvira, au Sud-Kivu, ont été le théâtre de combats entre, d'une part, le groupe armé Ngumino—composé principalement de personnes issues de l'ethnie Banyamulenge—et des groupes d'auto-défense alliés et, d'autre part, des groupes Mai Mai formés de combattants des communautés Bafuliro, Banyindu et Babembe. Les civils ont souvent été pris au milieu de ces combats. Les affrontements entre groupes armés dans les hauts plateaux du Sud-Kivu ont fortement augmenté en février, entraînant dans les mois qui ont suivi le déplacement de 200 000 personnes, d'après les estimations.

Début juin, certaines zones de la province de l'Ituri, dans le nord-est de la RD Congo, ont connu un regain de violence, des agresseurs armés ayant lancé des attaques meurtrières contre des villages, tuant plus de 200 civils et provoquant le déplacement de 300 000 individus, d'après les estimations. Au moins 28 personnes déplacées ont été tuées en Ituri en septembre.

Justice et obligation de rendre des comptes

En juillet, un panel de trois juges à la Cour pénale internationale (CPI) a, à l'unanimité, reconnu Bosco Ntaganda, chef rebelle et ancien général de l'armée, coupable de 13 chefs d'inculpation de crimes de guerre et de cinq chefs de crimes contre l'humanité commis en Ituri en 2002 et 2003. Les chefs d'inculpation étaient notamment les suivants : meurtre et tentative de meurtre, viol, esclavage sexuel, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, pillages, le fait d'ordonner le déplacement de la population civile, attaques contre des biens protégés et recrutement et utilisation d'enfants soldats. Les juges ont estimé que Ntaganda et d'autres avaient convenu d'un plan commun pour attaquer et chasser la population ethnique lendu de l'Ituri en commettant des crimes. En novembre, la CPI l'a condamné à 30 années de prison.

Les forces placées sous les ordres de Ntaganda ont elles aussi commis des massacres à caractère ethnique, des actes de torture, des viols et un recrutement d'enfants soldats dans les Kivus, y compris lorsque Ntaganda commandait des troupes au sein des groupes armés du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et du M23, soutenus par le Rwanda, et lorsqu'il était général dans l'armée congolaise. Son procès devant la CPI n'a porté que sur les crimes relatifs au conflit en Ituri.

Le 18 septembre, l'armée congolaise a annoncé que ses forces avaient tué Sylvestre Mudacumura, le commandant militaire des FDLR, et certains de ses lieutenants. Mudacumura était recherché par la CPI depuis 2012 pour neuf chefs de crimes de guerre.

Le procès congolais qui s'est ouvert en juin 2017 sur les meurtres des enquêteurs des Nations Unies Michael Sharp et Zaida Catalán et sur la disparition des quatre Congolais qui les accompagnaient en mars 2017 dans la région centrale du Kasai se poursuivait au moment de la rédaction des présentes.

En février, un tribunal militaire à Goma a reconnu Marcel Habarugira, un ancien militaire de l'armée congolaise devenu chef de guerre, coupable des crimes de guerre que sont le viol et l'utilisation d'enfants soldats, perpétrés lorsqu'il dirigeait une faction d'un groupe armé connu sous le nom de Nyatura (« *frapper fort* » en kinyarwanda). Habarugira a été condamné à 15 ans de prison. Son groupe, auquel des officiers de l'armée congolaise ont fourni des armes et une formation, a commis de nombreuses atrocités en 2012.

Un procès contre des membres des forces de sécurité congolaises arrêtés au motif qu'ils auraient recouru à une force excessive pour étouffer une manifestation à Kamanyola, dans l'est de la RD Congo, en septembre 2017, pendant laquelle 38 demandeurs d'asile burundais ont été tués et plus d'une centaine d'autres blessés, s'est ouvert le 28 juin ; il se poursuivait au moment de la rédaction des présentes. Six membres des forces de sécurité ont été accusés de meurtre et tentative de meurtre devant un tribunal militaire à Bukavu, au Sud-Kivu.

Le procès de Ntabo Ntaberi Sheka, chef de la milice Nduma Defense of Congo (NDC), qui s'est rendu à la Mission de l'ONU pour le maintien de la paix en RD Congo (MONUSCO), s'est ouvert le 27 novembre 2018 et se poursuivait au moment de la rédaction des présentes. Sheka a été impliqué dans de nombreuses atrocités commises dans l'est de la Congo, et il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt congolais depuis 2011 pour des crimes contre l'humanité qu'il aurait perpétrés, y compris des viols de masse.

Le 7 juin, les autorités congolaises ont émis un mandat d'arrêt à l'encontre du chef de guerre Guidon Shimiray Mwissa, ancien adjoint de Sheka et chef du groupe armé Nduma Defense of Congo-Rénové (NDC-R), qui est responsable d'attaques généralisées contre les civils au Nord-Kivu. Il est recherché pour « *participation à un mouvement insurrectionnel* », « *crimes de guerre par recrutement d'enfants* » et « *crimes contre l'humanité par viol* ». Malgré ces allégations, le NDC-R a continué de collaborer avec l'armée congolaise dans la zone contrôlée par le groupe, qui est plus vaste que celle de tout autre groupe armé en RD Congo. Human Rights Watch n'a pas connaissance de mesures prises par les autorités congolaises ou les casques bleus de l'ONU pour tenter d'arrêter Guidon. Il a été sanctionné en 2018 par le Conseil de sécurité de l'ONU et les États Unis.

Les représentants de la justice militaire congolaise ont enquêté sur les meurtres commis à Yumbi en décembre 2018—au moins 535 personnes avaient été tuées—et arrêté des dizaines d'agresseurs et d'instigateurs présumés. Aucun procès n'avait démarré au moment de la rédaction des présentes.

Principaux acteurs internationaux

En février, le département d'État américain a imposé des restrictions en matière de visa à trois hauts responsables de la commission électorale, au président de l'assemblée nationale alors en fonction et au président de la cour constitutionnelle, les accusant de corruption et d'obstruction à

l'élection présidentielle. En mars, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Trésor américain (*Office of Foreign Assets Control*, OFAC) a imposé des sanctions financières à ces trois mêmes représentants de la commission électorale.

En mai, les ministres de la Justice qui assistaient à la réunion de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs au Kenya ont déclaré que des efforts plus soutenus étaient requis afin « *de faire respecter les droits humains, de promouvoir la justice et de mettre fin à l'impunité* ». À ces fins, ils ont approuvé une série de recommandations spécifiques.

En mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution prorogeant de neuf mois le mandat de la MONUSCO et demandé un examen stratégique indépendant de la Mission.

Rwanda

Le Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir a continué d'exercer un contrôle total sur le paysage politique rwandais en 2019. Le président Paul Kagame et d'autres hauts représentants du gouvernement ont régulièrement menacé ceux qui critiquaient le gouvernement ou le FPR. Plusieurs membres de l'opposition et un journaliste ont disparu ou ont été retrouvés morts dans des circonstances mystérieuses. Bien que le Bureau d'enquêtes rwandais (*Rwanda Investigation Bureau*, RIB) ait déclaré avoir ouvert des enquêtes sur ces dossiers, rares sont les conclusions qu'il a partagées. En octobre, les forces de sécurité auraient tué 19 personnes qui auraient été impliquées dans une attaque dans le district de Musanze.

Les détentions arbitraires, les mauvais traitements et les actes de torture perpétrés dans des centres de détention officiels et non officiels se sont poursuivis, d'après des sources fiables. Human Rights Watch a continué de documenter la détention illégale et les mauvais traitements infligés aux enfants des rues à Kigali.

Répression politique

Après des années de menaces, de manœuvres d'intimidation, de morts dans des circonstances mystérieuses et de procès à fort retentissement sur la base d'inculpations politiques, rares sont les partis d'opposition qui restent actifs ou commentent publiquement les politiques du gouvernement.

En 2019, trois membres du groupe de l'opposition des Forces démocratiques unifiées (FDU)-Inkingi ont été portés disparus ou retrouvés morts. En septembre, Syldio Dusabumuremyi, le coordinateur national du parti, a été poignardé à mort. Sur le moment, le RIB a annoncé avoir deux hommes en détention. Eugène Ndereyimana, également membre des FDU-Inkingi, a été porté disparu le 15 juillet quand il a manqué d'arriver à une réunion à Nyagatare, dans la province rwandaise de l'Est.

Anselme Mutuyimana, un assistant de Victoire Ingabire, alors présidente des FDU-Inkingi, a été retrouvée morte en mars ; il présentait des marques de strangulation. Le RIB a déclaré avoir lancé des enquêtes sur ces dossiers.

Boniface Twagirimana, le numéro deux du parti, qui a « disparu » de sa cellule de prison à Mpanga, dans le sud du Rwanda, en octobre 2018, était porté disparu au moment de la rédaction des présentes.

En novembre, Victoire Ingabire a annoncé la création d'un nouveau parti, Développement et Liberté pour tous, ou Dalfa Umurinzi, et déclaré aux médias que le parti ferait campagne pour ouvrir l'espace politique et que le développement serait l'une de ses priorités.

Liberté d'expression

L'ingérence de l'État et ses manœuvres d'intimidation ont contraint de nombreux acteurs de la société civile et journalistes à cesser de travailler sur des questions sensibles touchant à la politique ou aux droits humains. La majeure partie de la presse écrite et des médias audiovisuels est restée fortement dominée par les opinions pro-gouvernementales. Les organisations de la société civile indépendantes sont très faibles, et elles sont peu nombreuses à documenter et exposer les atteintes aux droits humains commises par les agents de l'État.

Constantin Tuyishimire, journaliste de la chaîne TV1 Rwanda qui couvre le nord du Rwanda, a été porté disparu en juillet alors qu'il était censé être en reportage dans le district de Gicumbi. Les autorités ont déclaré estimer qu'il s'était probablement enfui en Ouganda à cause de dettes impayées ; ses proches n'ont pas été en mesure de confirmer cette hypothèse.

Le service de la BBC en langue kinyarwanda reste suspendu depuis 2014.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Rwanda est l'un des seuls pays d'Afrique de l'Est à ne pas criminaliser les relations entre personnes consentantes du même sexe. Lorsque le chanteur de gospel Albert Nabonibo a révélé son homosexualité en août 2019, le ministre des Affaires étrangères de l'époque lui a publiquement fait part de son soutien.

Répression à l'étranger

En septembre, la justice sud-africaine a émis des mandats d'arrêt à l'encontre de deux Rwandais accusés du meurtre du colonel Patrick Karegeya, dissident rwandais retrouvé mort dans sa chambre d'hôtel à Johannesburg le 1^{er} janvier 2014. Au cours d'une enquête sur le meurtre de Patrick Karegeya ouverte le 16 janvier 2019 à Johannesburg, le magistrat en chef a demandé

pourquoi aucune arrestation n'avait eu lieu alors que les noms et les numéros de passeport de quatre suspects étaient connus de la police. L'unité d'enquête spéciale d'Afrique du Sud a déclaré dans un témoignage écrit que le meurtre de Patrick Karegeya et les attaques contre l'ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise, le général Kayumba Nyamwasa, « *étaient directement liés à l'implication du gouvernement rwandais* ».

En octobre, une enquête du Financial Times a révélé que les autorités rwandaises s'étaient servies d'un logiciel israélien mis au point par le Groupe NSO pour espionner des dissidents et des détracteurs politiques qui vivent à l'étranger. Ce logiciel espion ciblait des individus par l'intermédiaire des appels WhatsApp et permettait aux pirates d'accéder à des données personnelles sur leur téléphone, telles que des messages ou leur localisation.

Détentions arbitraires, mauvais traitements et actes de torture

Bien que le manque d'accès au pays et aux centres de détention à des fins de recherche rende difficile la documentation des violations, les informations ont continué d'affluer selon lesquelles des gardiens de prison recouraient aux menaces, aux passages à tabac et à des actes d'intimidation à l'encontre des détenus, y compris pour leur arracher des aveux.

Détention illégale dans le centre de transit de Gikondo

Des vendeurs ambulants, des travailleuses du sexe, des enfants des rues et d'autres personnes démunies ont continué d'être détenus au Centre de transit de Gikondo, un centre de détention non officiel où sont envoyées les personnes au « comportement déviant » dans le cadre d'un processus de réhabilitation.

La détention à Gikondo est arbitraire et les conditions y sont dures et inhumaines. Il est fréquent que la police ou d'autres entités, agissant sous les ordres de la police ou avec son consentement, maltraitent ou passent à tabac les détenus. Les enfants sont détenus dans des conditions déplorables et dégradantes. Les autorités ne fournissent souvent pas aux détenus, qui vivent dans la plupart des cas dans des espaces restreints, les besoins de première nécessité, tels qu'un approvisionnement régulier et en quantités raisonnables de nourriture et d'eau potable. Il arrive que les détenus dorment à même le sol.

Le Parlement rwandais a adopté une loi sur les services de réinsertion en mars 2017. Un décret ministériel d'avril 2018 sur les centres de transit prévoit qu'une personne qui « *démontre un comportement déviant* » puisse être internée, ce comportement étant défini comme notamment la

prostitution, la toxicomanie, la mendicité, le vagabondage, la vente ambulante informelle ou tout autre comportement déviant qui nuit à l'intérêt public.

Droits des réfugiés

En février, la Commission nationale des droits de la personne du Rwanda a publié les conclusions de son enquête sur le meurtre d'au moins 12 personnes perpétré en février 2018 lorsque la police a tiré à balles réelles sur des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo. Ces réfugiés manifestaient devant le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le district de Karongi, province de l'Ouest.

Le rapport a conclu que la police « *avait recouru à tous les moyens pacifiques et moins nuisibles pour maîtriser la situation* » et que finalement « *des balles réelles avaient été utilisées en dernier recours après le lancement d'une violente attaque organisée par un groupe de manifestants à l'encontre de la police* ». Le rapport de la commission a contredit des récits indépendants, y compris ceux de Human Rights Watch, selon lesquels la police rwandaise avait fait usage d'une force excessive.

La police rwandaise a arrêté plus de 60 réfugiés de février à mai 2018, qu'elle a inculpés de participation à des manifestations illégales, de violences envers les autorités publiques, de rébellion et d'attaque à la force obligatoire des lois. Certains ont également été inculpés de « *propagation d'informations mensongères en vue de provoquer l'hostilité de l'opinion internationale vis-à-vis de l'État rwandais* ». Human Rights Watch a appris qu'en octobre 2018 et septembre 2019, 35 réfugiés ont été condamnés à des peines allant de trois mois à quinze ans ; 22 ont été libérés, et le procès d'au moins quatre autres se poursuivait au moment de la rédaction du présent rapport.

La plupart des réfugiés, de l'ethnie banyamulenge en RD Congo, pays voisin, se trouvent au Rwanda depuis 1996.

Le gouvernement rwandais, le HCR et l'Union africaine ont signé un accord en septembre pour instaurer un mécanisme de transit permettant de faire sortir les réfugiés de la Libye. Le Rwanda a convenu d'accueillir et de fournir une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui se trouvent actuellement dans des centres de détention en Libye, où ils font l'objet d'exactions et de l'insécurité. En vertu de cet accord, ils seront transférés vers le Rwanda à titre volontaire. En septembre et octobre, 189 personnes, essentiellement originaires de la Corne de l'Afrique, ont été

évacuées vers le Rwanda. Le HCR s'est engagé à rechercher des solutions pour les personnes évacuées.

Justice pour le génocide

Vingt-cinq ans après le génocide de 1994, un nombre important de responsables du génocide, y compris d'anciens hauts représentants du gouvernement et autres personnalités clés, ont été traduits en justice.

Ces dernières années, le gouvernement rwandais a sollicité la mise en place de traités d'extradition avec des dizaines de pays, dans une volonté de juger les suspects de génocide restants au Rwanda. En 2018, il a ratifié des traités avec l'Éthiopie, le Malawi et la Zambie. Par ailleurs, le 28 janvier, Vincent Murekezi, suspect de génocide, a été extradé du Malawi vers le Rwanda « *dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers* ». Il avait été condamné au Malawi pour des délits de fraude.

En mars 2019, la police néerlandaise a arrêté un Rwandais soupçonné d'avoir été impliqué dans le génocide, à l'issue d'une demande d'extradition émanant des autorités rwandaises. D'après une information publiée en août 2019 par un organe médiatique local, les autorités judiciaires rwandaises ont envoyé plus d'un millier de demandes d'extradition de suspects de génocide.

En novembre s'est ouvert dans un tribunal belge le procès Fabien Neretse, un suspect de génocide, accusé d'avoir commis 13 meurtres et d'avoir provoqué un nombre « *incalculable* » de morts supplémentaires.

Principaux acteurs internationaux

Le rapport 2018 de l'Union européenne sur les droits humains, publié en mai 2019, a conclu qu'il existait « *des informations continues relatives à de graves atteintes aux droits civils et politiques* ». Lors d'un entretien accordé en juin à la chaîne France 24, le Président Kagame a qualifié ce rapport de « *ridicule* », balayant du revers de la main les questions relatives au fait que des détracteurs ont été tués, agressés physiquement, emprisonnés, condamnés au silence ou contraints de s'exiler à l'approche de l'élection présidentielle de 2017.

Le Rwanda reste un acteur de premier plan sur la scène internationale. L'ancienne ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo est l'actuelle secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, une institution internationale chargée de promouvoir le

rayonnement de la langue et des valeurs françaises. En février, Kagame a été élu président de la Communauté d’Afrique de l’Est, une organisation intergouvernementale forte de six nations de la région des Grands Lacs. Le Rwanda devrait accueillir la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth en juin 2020.

Rapport mondial 2020

AMÉRIQUES

Canada

Le Canada, démocratie plurielle et multiculturelle, jouit dans le monde d'une réputation de défenseur des droits humains et est salué pour sa solide tradition de protection des droits civils et politiques fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement du premier ministre Justin Trudeau a fait des efforts considérables pour faire progresser les droits humains au Canada. Le gouvernement Trudeau est un ardent défenseur d'une société multiraciale et multiculturelle qui respecte les droits des immigrants, des personnes handicapées, des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) et d'autres minorités.

En dépit de ces efforts, le Canada ne parvient toujours pas à remédier aux difficultés de longue date concernant les droits humains, notamment le large éventail de violences à l'encontre des peuples autochtones, la poursuite de l'incarcération des détenus de l'immigration et un droit carcéral sans interdiction de l'isolement prolongé. Le Canada est aussi en prise avec de graves problèmes de droits humains liés aux activités à l'étranger des entreprises d'extraction minière canadiennes et des exportations répétées de matériel militaire à des pays connus pour leurs violations des droits de l'homme.

Droits des autochtones

Il est encore extrêmement difficile de défaire des dizaines d'années de discrimination systémique et structurelle envers les peuples autochtones au Canada. Alors que le Canada retirait officiellement son statut d'objecteur à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) en 2016 et s'engageait à mettre en œuvre la DDPA conformément à la Constitution canadienne, un projet de loi d'initiative parlementaire visant à harmoniser les lois canadiennes avec la DDPA était rejeté par le Sénat en juin.

Un accès insuffisant à de l'eau potable propre et salubre, continue à poser un grave problème de santé publique dans de nombreuses communautés autochtones et à entraver les efforts visant à faire progresser les droits des autochtones au Canada, pourtant l'un des pays du monde les plus riches en eau. Le gouvernement s'est engagé à lever tous les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations d'ici à 2021. En septembre, 56 communautés des Premières Nations au Canada étaient encore soumises à ces avis à long terme qui alertent les communautés lorsque leur eau n'est pas potable.

En septembre, le tribunal canadien des droits de la personne a conclu que le gouvernement pratiquait sciemment et imprudemment, une discrimination envers les enfants autochtones vivant dans les réserves en ne finançant pas les services aux enfants et aux familles. Le gouvernement Trudeau a présenté une demande de révision judiciaire de la décision d'octobre.

En janvier 2019, le comité des droits de l'homme des Nations Unies a conclu que le Canada, en raison de la loi sur les Indiens, controversée depuis de longues années, pratiquait encore la discrimination envers les femmes des Premières Nations et leurs descendants. Le gouvernement Trudeau a annoncé en août que les femmes des Premières Nations obtiendraient l'égalité avec les hommes dans le cadre de la loi sur les Indiens, en leur permettant de conserver leur statut d'autochtone si elles épousent un non-autochtone.

Violence contre les femmes autochtones

En juin, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées lancée par le gouvernement en 2016 pour lutter contre la violence endémique à l'égard des femmes et des filles autochtones a publié son rapport final. L'enquête a fait 231 recommandations et a conclu que la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones équivalait à un « génocide ». Le premier ministre Trudeau a promis de mettre sur pied un plan d'action national « afin de donner suite aux appels à la justice énoncés dans le rapport de l'Enquête en prenant des mesures concrètes, cohérentes et menées par les peuples autochtones. »

Détention liée à l'immigration

Le gouvernement fédéral canadien et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) se sont montrés ouverts à une réforme du système de détention liée à l'immigration. Cependant, malgré les directives stipulant que les enfants ne doivent être détenus pour des raisons liées à l'immigration que dans des « circonstances extrêmement limitées » ou comme mesure de « dernier recours » en vertu de la loi sur l'immigration du Canada, des enfants sont encore détenus dans des centres de détention de l'immigration. En 2018-2019, 118 enfants étaient retenus ou hébergés dans des centres de détention. Si un plus petit nombre d'enfants a été détenu dans l'ensemble par rapport à 2017-2018, le temps moyen passé en détention s'est allongé.

En dépit de l'adoption d'un cadre national en matière de détention liée à l'immigration qui vise à diminuer l'utilisation de prisons et à améliorer les conditions de détention, le Canada continue à utiliser des prisons pour la détention liée à l'immigration. Selon l'ASFC, le nombre de détenus de l'immigration est passé à 7212 en 2018-2019, par rapport 6609 l'année précédente.

Isolement cellulaire

La cour d'appel de Colombie britannique a confirmé en juin, que la pratique de l'isolement cellulaire prolongé est inconstitutionnelle et constitue une violation des droits des prisonniers. Le gouvernement fédéral porte actuellement en appel une décision judiciaire comparable rendue en Ontario qui annulait les précédentes lois sur l'isolement cellulaire du fait de leur inconstitutionnalité. Alors que le gouvernement a actualisé sa loi sur les prisons, il a été critiqué pour ne pas éliminer la possibilité d'isolement cellulaire prolongé.

Responsabilité des entreprises

Le Canada possède les deux tiers des entreprises extractives du monde et sa position dominante lui donne l'occasion de montrer le chemin en remédiant aux difficultés que présente le domaine des droits humains dans le secteur de l'extraction minière. Cependant, aucune loi canadienne ne comporte de mécanisme permettant aux autorités d'exercer un contrôle ou une surveillance efficace des effets sur les droits humains de l'activité des entreprises extractives à l'étranger.

La cour Suprême du Canada a entendu en janvier, une action en matière civile contre une entreprise canadienne Nevsun Resources, concernant des allégations de graves violations de droits humains, notamment esclavage, torture et travail forcé dans une mine en Étyhrée. La décision dans cette affaire devrait établir un précédent concernant la compétence des tribunaux canadiens en matière d'imputabilité aux entreprises canadiennes des violations des droits humains commises à l'étranger.

Depuis 2011, Human Rights Watch ne cesse d'exhorter le gouvernement canadien de mettre en place un poste d'ombudsman chargé d'enquêter de manière indépendante, de rendre compte publiquement des atteintes aux droits humains perpétrées par les entreprises extractives canadiennes et de tenir les parties responsables. Le gouvernement Trudeau est revenu sur son engagement antérieur de créer ce poste.

Au lieu de cela, le gouvernement a annoncé en avril l'instauration d'un ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE), poste de conseiller disposant de peu de pouvoirs d'enquête et d'une capacité limitée de tenir les entreprises responsables. Ce poste n'est pas indépendant mais son titulaire a plutôt un rôle de conseiller auprès du ministre de la Diversification du Commerce international.

Le Parlement canadien examine les possibilités concernant une loi moderne sur l'esclavage. Suivant un projet de loi d'initiative parlementaire et une consultation continue du gouvernement, un groupe parlementaire composé de membres de tous les partis a annoncé en avril un projet de loi sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (LTCA), qui cherche à imposer aux

entreprises canadiennes des obligations, notamment une obligation légale de diligence, de prendre activement des mesures pour empêcher l'utilisation de l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement étrangères.

Liberté religieuse

En juin 2019, la province de Québec a adopté la loi 21 interdisant à certaines catégories d'employés du secteur public de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions. Il est interdit aux enseignants, juges, agents de la paix, entre autres fonctionnaires, de porter des signes de leur religion (dont le hijab, la kippah et le turban) dans le lieu de travail. La loi controversée interdit aussi à quiconque ayant le visage couvert pour des raisons religieuses de recevoir des services du gouvernement, y compris de santé et de transport public. En promulguant cette interdiction, le Québec a invoqué de manière préemptive la disposition « dérogatoire » qui permet aux autorités provinciales ou fédérales d'écarter temporairement certaines des garanties de la Charte des droits et libertés, ce qui rend difficile l'annulation de la loi par les tribunaux.

En mai, trois rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont prévenu que la loi « porterait probablement atteinte à la liberté de conscience, de religion et à l'égalité des citoyens ».

Droits des personnes handicapées

Après des années d'activisme des défenseurs des droits des handicapés, le Canada a adopté en juin 2019, la loi canadienne sur l'accessibilité. La loi qui cherche à faire du Canada un pays sans obstacles d'ici 2040, exige des secteurs réglementés par le gouvernement fédéral, dont le secteur bancaire et les télécommunications, de se conformer à la future réglementation sur l'accessibilité dans les domaines de l'emploi, des prestations de service et de programmes, de la construction et des espaces publics ainsi que des transports qui desservent plusieurs provinces ou traversent les frontières fédérales. La loi ne s'applique pas aux secteurs réglementés par les provinces, encore que l'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle Écosse aient mis en œuvre des lois régissant l'accessibilité. La Colombie britannique s'est engagée à mettre en œuvre une législation sur l'accessibilité.

Principaux acteurs internationaux

En mai, le rapporteur spécial de l'ONU sur les matières dangereuses, Baskut Tincak, s'est rendu au Canada pour évaluer les progrès du gouvernement fédéral sur la gestion des matières toxiques et leur incidence sur les droits humains. Il a conclu que les peuples autochtones sont touchés, de manière disproportionnée par les déchets toxiques et a exprimé sa déception face au fait que ni la province de l'Ontario, ni Ottawa, n'ont remédié aux conséquences sanitaires de la contamination au mercure pour la communauté de la Première Nation de Grassy Narrows.

Politique étrangère

Le Canada, en tant que membre du groupe de Lima composé essentiellement de pays d'Amérique latine, n'a cessé d'inciter les autorités vénézuéliennes à remédier à la crise politique, humanitaire, des droits humains et économique que traverse actuellement le pays. Le Canada a répondu aux violations des droits humains par le gouvernement de Nicolás Maduro en imposant plusieurs séries de sanctions ciblées et en suspendant temporairement ses activités diplomatiques à Caracas. En avril, le Canada a élargi ses sanctions à 43 personnes de plus, ce qui amène à 113 le total de responsables vénézuéliens soumis à des sanctions canadiennes.

En juin, le gouvernement a annoncé des sanctions à l'encontre du Nicaragua en raison de ses violations systématiques des droits humains. Les mesures consistent notamment en gel des avoirs et interdiction de voyage s'appliquant à 9 membres clés du gouvernement nicaraguayen. La ministre des Affaires étrangères alors en exercice, Chrystia Freeland a déclaré que le gouvernement nicaraguayen doit être « tenu responsable » et mettre fin à la crise actuelle à travers « un véritable dialogue avec les groupes d'opposition ».

En septembre, le gouvernement canadien a adhéré au traité international sur le commerce des armes et s'est alors trouvé confronté à la pression croissante d'une coalition d'organisations de la société civile de mettre fin à son contrat de vente d'armes de 15 milliards de dollars conclu avec l'Arabie saoudite et de communiquer les résultats de son examen des permis d'exportation de matériel militaire à des pays connus pour leurs violations des droits humains mené en 2018.

En juin, 34 sénateurs et plus de 100 organisations de droits humains et défenseurs ont envoyé une lettre collective à la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland, conjurant le Canada à faire davantage entendre sa voix sur la scène internationale pour tenir le Myanmar responsable du génocide des Rohingya en engageant des procédures devant la Cour internationale de justice (CIJ) pour enfreindre la Convention de l'ONU sur le génocide.

À la session de juin du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Canada s'est joint à 24 autres gouvernements pour exhorter la Chine de mettre fin aux détentions arbitraires massives et autres violations à l'encontre des Musulmans de la région du Xinjiang. La déclaration commune appelait également la Chine à coopérer avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les experts de l'ONU pour permettre un accès réel à la région.

En 2019, le Canada a aussi présenté avec d'autres États, des résolutions sur le Venezuela, le Nicaragua, le Yémen et le Sri Lanka au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

“We Can’t Help You Here”

US Returns of Asylum Seekers to Mexico

États-Unis

En 2019, le recul des États-Unis dans le domaine des droits humains s'est poursuivi.

L'administration Trump a mis en œuvre des politiques d'immigration inhumaines et encouragé de fausses représentations des faits qui perpétuent racisme et discrimination ; n'en n'a pas fait assez pour remédier à l'incarcération massive ; a porté atteinte aux droits des femmes, des lesbiennes, des gays et des transgenres (LGBT) ; a encore affaibli la capacité des Américains à obtenir des soins médicaux satisfaisants ; et a déréglementé les industries qui mettent la santé et la sécurité des personnes en danger.

En ce qui concerne sa politique étrangère, l'administration Trump a peu utilisé son influence en déclin pour promouvoir les droits humains à l'étranger ; a continué à saper les institutions multilatérales ; a bafoué les droits humains internationaux et la loi humanitaire en entretenant des relations avec des gouvernements oppressifs bien qu'elle ait sanctionné quelques personnes et gouvernements pour la perpétration de violations des droits humains.

Système judiciaire pénal

Avec 2,2 millions de personnes détenues dans des établissements pénitentiaires et 4,5 millions de personnes sous contrôle judiciaire et en liberté conditionnelle en 2017, dernier chiffre disponible du Bureau des statistiques de la justice (Bureau of Justice Statistics) au moment de la rédaction de ce rapport, les États-Unis continuent à avoir le taux d'incarcération le plus élevé du monde. Les chiffres indiquent un nombre de personnes incarcérées en légère baisse par rapport à 2016 to 2017 et le nombre de prisonniers a chuté de 10 percent au cours de la dernière décennie.

Cette baisse est sans doute partiellement attribuable à une prise de conscience accrue par les décideurs politiques et le public de l'injustice du système judiciaire pénal américain et du tort qu'il cause, qui a inspiré de nombreuses réformes au niveau des états. Cependant, le nombre d'incarcérations a augmenté dans plusieurs États tout comme le taux d'incarcération pour les femmes qui a augmenté de 750 pour cent entre 1980 et 2017.

Au niveau fédéral, suite à l'adoption fin 2018, de la loi Premier pas (First Step Act), plus de 3000 personnes ont été libérées de prison en juillet, plus tôt qu'elles ne l'aurait été sans la législation. Bien que saluée comme une importante initiative de réforme criminelle bipartite, la loi laissait de nombreuses questions sans réponse et ne touchait qu'un petit nombre de ceux détenus dans le

système pénal fédéral, qui en soi, ne représente qu'environ 10 percent du nombre total de personnes incarcérées aux États-Unis.

Il existe encore de fortes disparités raciales dans la population carcérale. Tandis que le taux d'emprisonnement global était en baisse, celui des femmes noires était presque deux fois supérieur à celui des femmes blanches et le taux d'incarcération des hommes noirs était presque six fois supérieur à celui des hommes blancs. Pour les jeunes hommes noirs, la disparité était encore plus grande.

La peine de mort est autorisée dans 29 États. D'après le centre d'information sur la peine de mort, 20 personnes avaient été exécutées à la mi-novembre 2019 dans 7 États, tous dans le Sud et le Midwest du pays. Il y a eu huit exécutions au Texas, trois en Alabama et en Géorgie, deux en Floride et au Tennessee, et une au Missouri ainsi qu'au Dakota du Sud. L'administration Trump a annoncé la reprise des exécutions fédérales en juillet après 16 ans de suspension, mais en novembre, un tribunal fédéral a bloqué cette reprise. En Californie, qui compte plus de 730 détenus dans l'antichambre de la mort, le gouverneur a imposé un moratoire sur les exécutions et dans le New Hampshire, l'assemblée législative a abrogé sa loi sur la peine capitale.

Les pauvres accusés d'activités criminelles continuent à être incarcérés du fait que les juges exigent une caution comme condition de libération, ce qui force les personnes non reconnues coupables d'activités criminelles à rester derrière les barreaux pendant de longues périodes en attendant leur procès et conduit à des plaidoyers de culpabilité sous la coercion. Un mouvement visant à diminuer l'usage de la caution progresse mais de nombreux États la remplacent par des outils d'évaluation des risques qui pourraient ancrer la discrimination sans abaisser le nombre d'incarcérations avant procès. New York a adopté en avril des mesures de réforme de la détention avant procès qui devraient diminuer de manière spectaculaire le nombre de personnes qui peuvent être placées en détention avant procès dans le système de caution et améliorer les garanties dont bénéficient les prévenus pour le reste. Les mesures qui entreront en vigueur en Janvier 2020, ne prescrivent pas l'utilisation d'outils d'évaluation des risques.

Il subsiste encore dans l'ensemble des États-Unis, des lois privant les personnes condamnées pour infraction criminelle de leur droit de vote. Les électeurs de Floride ont approuvé en 2018, une mesure redonnant le droit de vote à 1,4 million de résidents condamnés pour acte délictueux grave, mais en juillet, cet État a adopté une loi exigeant de toutes les personnes concernées de payer la totalité de leurs obligations financières, notamment les amendes et frais excessifs, avant de se voir rétablir dans leur droit.

Enfants dans les systèmes de justice pénale et de justice pour mineurs

Environ 50 000 enfants sont incarcérés en moyenne. Dans le système de justice pour mineurs, 2 200 jeunes sont emprisonnés pour infractions « liées au statut », soit des actes non criminels qui ne constituent des violations de la loi que parce que les personnes en question ont moins de 18 ans.

De plus, les 50 États continuent à traduire des enfants en justice devant des tribunaux pour adultes. Selon le Citizens Committee for Children, environ 32 000 enfants de moins de 18 ans sont incarcérés tous les ans dans des prisons pour adultes. Le Sentencing Project indique qu'environ 1300 personnes purgent des peines de détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle (LWOP en anglais) pour des délits commis avant l'âge de 18 ans. L'Orégon a adopté une loi éliminant l'utilisation des peines de détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour les délinquants juvéniles. En tout, 22 États et le district de Columbia interdisent désormais les peines de détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour les délinquants juvéniles.

Les disparités raciales persistent à tous les stades du contact d'une personne avec la loi, ce qui fait que dans tout le pays, les enfants de couleur sont représentés de manière disproportionnée dans les systèmes de justice pour mineurs ; dans 37 États, selon le Sentencing Project, les taux d'incarcération étaient plus élevés pour les enfants noirs que pour les blancs.

Justice raciale et maintien de l'ordre

Des inégalités criantes de revenus existent aux États-Unis et la pauvreté est souvent assimilée à la criminalité, ce qui sert à justifier un maintien de l'ordre plus agressif dans les communautés pauvres, souvent composées de minorités. Au lieu de remédier par des services, des aides et du développement économique aux problèmes de pauvreté, notamment l'itinérance, la santé mentale et l'affiliation à des gangs, de nombreuses administrations locales américaines ont simplement étoffé les effectifs du personnel de police et ainsi réussi à « criminaliser » les communautés pauvres, cercle vicieux qui alimente des taux élevés d'incarcération.

L'examen de la violence policière par le gouvernement continue à être incomplet. Selon le *Washington Post*, la police aurait abattu 783 personnes aux États-Unis à la mi-novembre 2019, nombre en diminution par rapport à l'année précédente. Parmi les personnes tuées dont la race est connue, 20 % étaient noirs, bien que les noirs ne constituent que 13 pour cent de la

population. Les disparités raciales dans l'usage de la force par la police, les arrestations, contraventions et contrôles routiers persistent.

Human Rights Watch a rassemblé les preuves d'importantes disparités raciales dans le maintien de l'ordre dans une étude de cas de la ville de Tulsa (Oklahoma). Les résidents noirs signalaient régulièrement des cas d'abus des forces de l'ordre.

Il y a eu en 2019 une prise de conscience croissante que les disparités raciales actuelles dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice pénale et d'autres aspects de la vie américaine ne peuvent se comprendre sans faire entrer dans l'équation l'esclavage et son impact persistant sur la société. Le Congrès a tenu une audience historique le jour de Juneteenth, journée honorant l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, afin de débattre des manières possibles d'assumer la responsabilité de ces torts, dont des réparations et davantage d'investissements dans les communautés noires afin de remédier aux inégalités et à la discrimination persistantes.

Pauvreté et inégalité

En septembre, le Bureau du recensement a publié une étude d'où il ressort que l'inégalité des revenus aux États-Unis a atteint son plus haut niveau en cinquante ans. Environ 40 millions de personnes vivent dans la pauvreté, dont beaucoup appartiennent à des foyers où l'un des salariés gagne aux alentours du salaire fédéral minimum de 7,25 dollars de l'heure.

L'administration Trump a continué à prendre des mesures visant à réduire l'accès aux soins de santé, en ciblant les modifications au programme Medicaid, les subventions aux assurances privées et d'autres éléments fondamentaux de l'Affordable Care Act (loi sur les soins abordables) qui conduiront à de plus grandes injustices dans l'accès aux soins de santé et leurs résultats sur la santé. De nombreux États ont, avec l'appui du gouvernement fédéral, imposé des obligations de travail, de dépistage de stupéfiants et d'autres obstacles à l'admissibilité à Medicaid pour les personnes à faibles revenus.

Les amendes et frais de justice imposés par les tribunaux ont un effet disproportionné sur les pauvres et les communautés de couleur. Lorsqu'une personne n'a pas les moyens de les payer, elle risque un mandat d'arrêt, une prolongation de peine et une incarcération, ce qui accentue son endettement. De nombreuses autorités locales se financent en imposant ces amendes pour des infractions même mineures comme traverser en dehors des passages piétons, pratique qui encourage des interventions policières excessives et des poursuites vigoureuses.

L'administration Trump a continué à saper les protections des consommateurs contre les pratiques de prêt à des conditions usuraires et les méthodes abusives des agents de recouvrement qui en l'absence de réglementation, peuvent plonger les familles dans la pauvreté. Le Bureau de protection financière des consommateurs (Consumer Financial Protection Bureau), a retardé la mise en œuvre d'une règle régissant les pratiques des prêteurs sur salaire et d'autres petits prêteurs dont les taux d'intérêt sont exorbitants. Une autre règle proposée menace d'affaiblir les protections contre les tactiques mensongères, trompeuses et fallacieuses des agents de recouvrement.

Droits des non-citoyens

Le gouvernement des États-Unis a continué en 2019, à ignorer ses obligations envers les demandeurs d'asile dans le cadre de la loi internationale, laissant ainsi de nombreux réfugiés sans véritable protection. En Janvier, l'administration a commencé à renvoyer au Mexique les demandeurs d'asile pendant l'attente de l'examen de leur demande en vertu des Migrant Protection Protocols (Protocoles de protection des migrants) connu sous le nom de programme « Rester au Mexique ».

Au moment de la rédaction de ce rapport, plus de 55 000 demandeurs d'asile avaient été renvoyés au Mexique dans des conditions souvent dangereuses et invivables, sans compter les sérieux obstacles à l'obtention d'une représentation légale et d'une audience équitable. Il se trouvait parmi eux des demandeurs d'asile affligés de handicaps ou souffrant d'autres maladies chroniques malgré une directive en amont de ne placer dans le programme aucune personne « souffrant de problèmes physiques ou de santé mentale ». Human Rights Watch a documenté dans la ville de Ciudad Juárez, le cas de six personnes rentrant dans cette catégorie, dont quatre étaient des enfants.

En juillet, l'administration a annoncé un règlement intermédiaire afin de rendre irrecevable la demande d'asile des personnes qui passent par un pays tiers et tentent d'entrer aux États-Unis sans avoir demandé la protection de ce pays. Cela interdirait pratiquement à tous, sauf les Mexicains, de demander l'asile à la frontière sud des États-Unis.

Les États-Unis ont continué à limiter le nombre de demandeurs d'asile acceptés aux points d'entrée du sud, ce qui a conduit certains à risquer leur vie en tentant de traverser la frontière illégalement.

En juillet, l'administration a aussi annoncé un nouveau règlement soumettant quiconque ne pouvant prouver au moins deux ans de présence aux États-Unis, où qu'il ou elle soit dans le pays, à une procédure de déportation accélérée du pays, à la suite duquel des demandeurs d'asile et des réfugiés ont été renvoyés malgré les risques dans leur pays d'origine.

Des enfants migrants arrivant à la frontière américano-mexicaine ont été détenus dans des conditions inhumaines dans des postes de police des frontières ressemblant à des prisons, sans contact avec de membres de leur famille et privés d'accès régulier à des douches, de vêtements propres, de brosse à dents, de lit convenable ou de soins médicaux pendant des semaines durant. Des enfants de deux ou trois ans ont été détenus dans ces installations sans responsables adultes. Des familles et des adultes ont été aussi détenus dans des installations dangereusement surpeuplées pendant plus que la limite légale de 72 heures.

Les autorités des États-Unis ont continué à séparer régulièrement les enfants migrants des adultes de leur famille, y compris de leurs parents dans certains cas. Un organe de surveillance du gouvernement a constaté que les enfants séparés de leurs parents souffraient de traumatismes graves. Cela n'a pas empêché l'administration Trump d'annoncer un nouveau règlement qui permettrait de détenir indéfiniment des enfants et leur famille, ce qui leur ferait courir le risque de traumatisme grave.

Trois enfants migrants sont morts en 2019 peu de temps après leur entrée aux États-Unis, ce qui fait suite au décès de trois enfants en 2018, les premiers décès d'enfants détenus par les services d'immigration américains en une décennie. Sept adultes au moins sont morts au cours de leur détention par le Service des douanes et de la protection des frontières (US Customs and Border Protection (CBP) ; six adultes sont morts au cours de leur détention par la Police de l'immigration et de l'application des mesures douanières (US Immigration and Customs Enforcement ou ICE). Les décès en détention avaient jusqu'alors été attribués à la médiocrité des soins médicaux dans les centres de détention.

Le nombre d'immigrants détenus par ICE a atteint le chiffre record de 55 000 personnes par jour, alors même que de nouveaux rapports de source gouvernementale révélaient des violations extrêmes des normes gouvernementales de détention. Plusieurs détenus ayant entamé une grève de la faim ont été alimentés de force par un procédé intrinsèquement cruel, inhumain et dégradant.

En août, l'administration a publié un règlement qui pourrait permettre au gouvernement fédéral de refuser la résidence permanente (« cartes vertes ») aux immigrants qui utilisent Medicaid, les bons alimentaires, les aides au logement ou toute autre forme d'aide sociale, ce qui a suscité chez les non-citoyens qui ont besoin de ces services, la crainte de les utiliser.

L'administration Trump a menacé à de nombreuses reprises de procéder à des raids de masse, alimentant ainsi la crainte dans les communautés d'immigrants. En août, les autorités de l'immigration américaines ont arrêté 680 personnes au cours de raids menés dans des usines de transformation des aliments au Mississippi, le plus vaste raid opéré sur le lieu de travail aux États-Unis en plus de 10 ans. Les travailleurs migrants du secteur de la viande et de la volaille sont souvent exploités à l'extrême, mais la crainte de la déportation empêche la plupart d'entre eux de parler. Les États-Unis ont continué à expulser des résidents à long terme sans prendre en compte leurs liens avec leur famille et leur communauté, ni leurs craintes des risques qu'ils encourent en cas de renvoi dans leur pays d'origine.

Malgré ces constantes violences, Le Congrès a continué à faire droit aux demandes de financement complémentaires de l'administration pour les agences d'immigration sans exigences suffisantes concernant les normes, la surveillance et la transparence.

Droits environnementaux

L'administration Trump a continué à affaiblir ou à abroger des dizaines de règlements destinés à protéger l'environnement et la santé publique. En juillet l'Agence de protection de l'environnement, (EPA) a décidé de pas interdire le chlorpyrifos, pesticide neurotoxique qui, selon des études financées par l'agence, a été associé à des retards de développement des enfants.

En juillet, l'EPA a aussi proposé de rétrograder la réglementation régissant les cendres de charbon, sous-produit extrêmement toxique de la combustion du charbon qui constitue le deuxième flux de déchets aux États-Unis. Le changement de cette réglementation augmente le risque de pollution de l'air et de l'eau et pose de graves risques pour la santé.

En septembre, l'administration Trump a abrogé une partie importante de la réglementation sur l'eau qui limitait les polluants chimiques dont l'utilisation était autorisée près des cours d'eau, des terres humides et autres masses d'eau.

En septembre également, l'administration Trump annonçait son intention de révoquer la dérogation de la Californie lui permettant de fixer des normes de pollution automobile plus strictes que les normes fédérales, ce qui a poussé la Californie et une vingtaine d'États à intenter des actions en justice.

Ces actions s'inscrivaient dans une attaque de grande envergure des tentatives de lutter contre le changement climatique et de diminuer la réglementation des industries, dont la conséquence sera une augmentation des risques pour la santé et la sécurité.

Droits des personnes âgées

Les maisons de retraite des États-Unis donnent régulièrement des neuroleptiques aux résidents atteints de démence pour contrôler leur comportement, et cela souvent sans leur accord. Cette pratique abusive reste courante et constitue ni plus ni moins qu'un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Néanmoins, les Centres de services de Medicare et Medicaid (CMS) ont proposé une déréglementation plus poussée de ces institutions.

Droits des femmes et des filles

En raison de la mosaïque actuelle de couverture médicale à travers les États, beaucoup de femmes et de filles ne sont pas assurées, ce qui crée un environnement dans lequel les femmes meurent en plus grande proportion de causes évitables comme la maternité ou les cancers gynécologiques que dans d'autres pays riches.

Human Rights Watch a rassemblé des informations montrant comment le refus de l'Alabama d'élargir l'éligibilité à Medicaid ainsi qu'un ensemble d'autres politiques et pratiques a conduit à un taux élevé de décès évitables de cancers du col de l'utérus dont l'incidence sur les femmes noires de cet État est disproportionnée. L'Alabama, comme le Texas, a les niveaux d'éligibilité à Medicaid les plus bas du pays et cherche à obtenir une dispense pour rendre l'éligibilité encore plus difficile.

Imposée par l'administration Trump, une « règle du bâillon » entrée en vigueur en août, interdit aux Médecins recevant des subsides du planning familial fédéral (Titre X) de renseigner les femmes sur la totalité des options à leur disposition lors d'une grossesse. Le règlement a conduit Planned Parenthood qui fournit des soins de grossesse et des services de santé reproductive à plus de 1,5 millions de femmes à faibles revenus chaque année, à se retirer du programme Titre X.

Cette règle aggrave le préjudice fait par une autre règle de l'administration Trump qui permet aux employeurs de ne pas fournir de couverture des contraceptifs dans le plan d'assurance maladie de leurs employées en formulant leur objection d'ordre religieux ou moral aux exigences de l'Affordable Care Act. En novembre, un juge fédéral a bloqué une autre règle proposée qui élargirait considérablement la latitude des prestataires de soins de refuser des patientes sur la base d'objections religieuses ou morales, notamment les femmes demandant des services de santé reproductive.

Quelques États ont pris des mesures visant à protéger de manière proactive ou à élargir la protection de la santé des femmes, mais dans la plupart des États, la tendance était l'interdiction de plus en plus extrême de l'avortement. L'Alabama a promulgué une loi draconienne criminalisant l'avortement et toute tentative d'avortement, sans exception pour les victimes de violence sexuelle. En octobre, un tribunal de première instance a prononcé une injonction préliminaire en vue d'empêcher l'entrée en vigueur de la loi.

Le Delaware et le New Jersey ont interdit tout mariage avant l'âge de 18 ans et plusieurs états envisageaient des interdictions, mais le mariage d'enfants reste légal sous une forme ou une autre dans 48 États.

Orientation sexuelle et identité de genre

En janvier, la Cour suprême a permis l'entrée en vigueur pendant la durée des poursuites, de l'interdiction de l'administration Trump concernant l'engagement de personnes transgenres dans l'armée. En mai, le Département de la santé et des services humains a proposé l'adoption d'une règle qui restreindrait sa définition de la discrimination basée sur le sexe dont la conséquence serait de permettre aux assureurs et aux prestataires de soins de santé de prendre des mesures discriminatoires à l'égard des patients transgenres. Au moment de la rédaction de ce rapport, au moins 22 personnes transgenres avaient été tuées aux États-Unis en 2019.

La Chambre des représentants a voté de reconduire la loi sur les violences faites aux femmes (Violence against Women Act) qui comporte des dispositions concernant les survivantes de violence LGBT. La Chambre des représentants a aussi promulgué la loi sur l'égalité (Equality Act) qui interdirait expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en vertu de diverses lois fédérales sur les droits civils. Le Sénat n'a voté sur aucune de ces lois.

Les protections des personnes LGBT au niveau des États sont inégales. Au moment de la rédaction de ce rapport, 20 États seulement avaient des lois interdisant expressément la discrimination fondée à la fois sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'accueil au public.

Surveillance et protection des données

Les États-Unis ne jouissent pas de lois nationales de large portée sur la protection des données, notamment de lois empêchant la police d'avoir un accès inutile et disproportionné aux données personnelles. À travers la pratique non reconnue de la « construction parallèle », qui a fait l'objet d'un rapport de Human Rights Watch en 2018, le gouvernement a pu utiliser les données recueillies par des programmes de surveillance secrète dans des enquêtes criminelles, puis reconstruire ces preuves par d'autres moyens, sans révéler la surveillance secrète aux juges et aux prévenus. Cela prive les parties en présence de contester la surveillance éventuellement illicite et rend la pratique de la surveillance particulièrement difficile à examiner par les tribunaux aux États-Unis.

En août, l'administration Trump a demandé au Congrès de reconduire l'article 215 de l'USA Patriot Act, qui a permis à l'Agence nationale de sécurité (National Security Agency ou NSA) de recueillir, stocker et fouiller des centaines de millions d'enregistrements téléphoniques en violation des droits humains. Le directeur de l'intelligence nationale à l'époque (DNI) a admis dans une lettre au Congrès que la NSA avait suspendu ce programme en raison des difficultés légales et techniques durables et avait effacé les données enregistrées antérieurement. Néanmoins, le DNI a soutenu que le Congrès devrait conserver cette disposition de surveillance massive en vigueur pour usage ultérieur. La loi devait expirer en décembre 2019 en l'absence d'action de la part du Congrès.

Liberté d'expression

Le président Trump a poursuivi ses attaques des organes de presse tout au long de l'année 2019, les appelant, entre autres choses « ennemis du peuple » et « dégénéré[s]. » Ces attaques ne sapent pas seulement la confiance dans les médias mais augmentent aussi la menace de violence contre les journalistes et d'autres employés de presse.

L'annonce publique d'une inculpation pénale de Julian Assange, créateur de WikiLeaks, pour des violations présumées de la loi sur l'espionnage a suscité une inquiétude générale parmi les journalistes, que les pouvoirs publics pourraient commencer à traduire en justice des organes de

presse qui publient de l'information classifiée, même si la communication de l'information est dans l'intérêt du public. Ces poursuites entraveraient la liberté des médias et le droit du public d'être informé.

Un document du gouvernement ayant fait l'objet d'une fuite, a indiqué que le CBP avait dressé une liste de journalistes, activistes, et autres qui s'intéressent aux questions d'immigration près de la frontière sud du pays ; certaines de ces personnes ont déclaré avoir été soumises à de longs interrogatoires par les autorités au moment où ils traversaient la frontière, dont l'objectif était de décourager des activités protégées par le droit de libre expression.

Sécurité nationale

La poursuite des fusillades de masse en 2019 est à mettre au compte d'hommes se réclamant du suprémacisme blanc, ou aux points de vue antisémites ou misogynes. À El Paso (Texas), un homme est présumé avoir tué 22 personnes et blessé 27 autres, après avoir affiché un texte raciste en ligne. En Californie, un homme est présumé avoir tué une femme et blessé trois autres membres de la congrégation dans une synagogue. À Dayton (Ohio), un homme qui aurait eu des antécédents de comportement menaçant envers les femmes a tué neuf personnes et en a blessé 27.

La capacité des tireurs de se procurer des armes de type militaire pour se livrer à ces massacres a entraîné un appui croissant du public en faveur de lois fédérales plus strictes limitant l'accès aux armes.

Malgré une montée des attentats perpétrés par les suprémacistes blancs au cours des dix dernières années, notamment depuis 2016 et des preuves que certains auteurs appartiennent à un mouvement suprémaciste blanc transnational croissant, les organismes d'exécution de la loi américains ont consacré beaucoup moins de ressources à la prévention de ces attaques qu'à la menace d'attentats inspirés par une interprétation extrême de l'Islam. En septembre, le département de la sécurité intérieure a ajouté la violence perpétrée par les suprémacistes blancs à sa liste de menaces à la sécurité pour la première fois depuis que la liste a été établie après les attaques du 11 septembre 2001.

Les États-Unis continuent à détenir indéfiniment à Guantanamo Bay 31 hommes sans inculpation, dont tous sont là depuis plus de 10 ans, certains depuis 2002. Les poursuites continuent aussi contre sept hommes pour infractions terroristes, dont cinq pour des inculpations liées aux

attentats du 11 septembre 2001 devant les commissions militaires de Guantanamo qui, en plus de ne pas être conformes aux normes internationales d'équité des procès, ont été marquées par des problèmes de procédure et des années de retard. Deux hommes reconnus coupables par les commissions se trouvent aussi à Guantanamo, l'un purgeant une peine de détention à perpétuité et l'autre attendant la détermination de sa peine.

Politique étrangère

En 2019, le Président Trump a continué à encenser les dirigeants autoritaires et à ne pas soulever les problèmes de droits humains publiquement au cours de réunions bilatérales. Il a rencontré le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un en février et à nouveau en juin ainsi que le président de la Corée du Sud Moon Jae-in. Il a reçu le président égyptien Abdel Fattah al-Sisi à la Maison Blanche en avril et l'a à nouveau rencontré en marge du sommet du Groupe de 7 (G7) en août, où il l'aurait appelé son « dictateur préféré. » En mai, Trump a décrit le premier ministre hongrois Viktor Orban, en visite à la Maison Blanche comme faisant un « travail remarquable. » En septembre, Trump a rencontré le Premier ministre indien Narendra Modi à Houston, et en novembre, il a reçu le Président turque Recep Tayyip Erdogan, en axant ses remarques publiques sur des louanges de leurs politiques plutôt que sur le piètre bilan de ces gouvernements en matière de droits humains.

L'administration Trump a condamné à plusieurs reprises certaines violations des droits humains par le gouvernement chinois, notamment des violations de la liberté de religion et des droits des minorités ethniques, et a ajouté en octobre, le Bureau de sécurité publique de Xinjiang, d'autres agences gouvernementales et huit firmes chinoises de technologie, dont iFlytek et Hikvision, à une liste de sanctions. Mais les nombreuses remarques positives de Trump sur la solidité du pouvoir du Président Xi Jinping ont vidé ces mesures de leur vigueur.

En avril, la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé que les États-Unis avaient révoqué son visa en raison de son enquête sur les possibles exactions de soldats américains en Afghanistan.

Les rapports annuels sur la situation des droits humains dans divers pays, publiés par le Département d'État en mars, ne comportaient une fois de plus, aucune analyse des droits des femmes liés à la procréation, notamment aucune information sur la mortalité maternelle évitable et l'accès à la contraception.

En Mars, le Président Trump a signé un décret reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan occupé par Israël au mépris des protections dues aux résidents du plateau du Golan en vertu de la loi humanitaire internationale. En novembre, le Département d'état annonçait qu'il ne considérait plus les colonies israéliennes comme contraires au droit humanitaire international, rupture en soi des États-Unis avec le consensus international sur la question

En avril, les États-Unis ont menacé d'opposer leur droit de veto à une résolution du conseil de sécurité de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits armés car elle faisait mention de services de santé sexuelle et procréative. En raison du refus des États-Unis d'accepter qu'il y figure la reconnaissance que les victimes de viol au cours d'un conflit armé doivent avoir accès à des services de santé sexuelle et procréative, la résolution a été adoptée sans cette disposition.

En juin, l'administration Trump a brandi la menace de renforcer les droits de douane sur les importations mexicaines afin de faire pression sur le Mexique pour qu'il s'engage à un contrôle sans précédent de l'immigration et à accepter les demandeurs d'asile non mexicains expulsés des États-Unis dans le cadre d'un programme de retours inhumain. L'administration Trump a aussi conclu des accords pour renvoyer les demandeurs d'asile au Honduras, en El Salvador et au Guatemala, malgré la précarité des conditions de sécurité et la déficience des systèmes de protection de ces pays. En septembre, le gouvernement américain a annoncé qu'il limiterait à 18 000 par an le nombre de réfugiés admis, de loin, le plafond le plus bas en quarante ans.

En juin, en réprimande de l'inaction de l'administration Trump face aux violations des droits humains en Arabie saoudite, le Sénat a voté de bloquer l'utilisation des pouvoirs d'urgence par l'administration pour effectuer plusieurs ventes d'armes d'une valeur de plus de 8 milliards de dollars à l'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et à d'autres pays. Cependant, Trump a opposé son veto à la résolution et les ventes d'armes ont suivi leur cours.

Les États-Unis ont continué à imposer des restrictions sur les visas et des gels d'avoirs aux auteurs de violations graves des droits humains et de corruption. En juillet, le Département d'État a imposé des interdictions de visas à plusieurs chefs d'armées étrangères pour leur participation à de flagrantes violations des droits humains, notamment la campagne de nettoyage ethnique de la Birmanie contre les musulmans Rohingya.

En juillet également, le Secrétaire d'État, Mike Pompeo a annoncé la formation d'une Commission sur les droits inaliénables qui sera chargée d'un « examen informé du rôle des droits humains dans la politique étrangère américaine ». Un grand nombre des membres de cette commission

sont connus pour leur opposition à des droits humains essentiels mondialement reconnus, notamment la liberté de reproduction et les droits des LGBT.

À la suite de l'annulation en 2018 du Plan d'action global commun, nom donné à l'accord sur le nucléaire iranien, les États-Unis ont réimposé de plus larges sanctions sur l'Iran et des pénalités pour les entreprises qui travailleraient avec l'Iran. En avril, les États-Unis ont classé le Corps des Gardiens de la révolution islamique (CGRI) organisation terroriste et, en septembre, les États-Unis ont sanctionné la banque centrale d'Iran pour son soutien au CGRI, entre autres. En octobre, Human Rights Watch a rassemblé des informations sur le grave préjudice causé par ces sanctions aux Iraniens qui ont besoin de soins de santé et de médicaments.

Le Département d'État n'a pas publié le deuxième examen pourtant promis depuis longtemps par l'administration Trump, de la Politique de Mexico, ou « règle du bâillon mondial ». Cette règle interdit le financement fédéral des organisations non gouvernementales exerçant à l'extérieur des États-Unis qui dispensent des conseils sur l'avortement, recommandent un médecin, ou plaident en faveur de la décriminalisation de l'avortement ou encore élargissent leurs services. En mars, Pompeo a annoncé que la règle serait interprétée plus strictement à l'encontre d'un nombre d'organisations populaires étrangères, petites pour la plupart.

Les États-Unis ont continué les assassinats ciblés de personnes soupçonnés de terrorisme dans des pays comme le Yémen et la Somalie, souvent à l'aide de drones armés. Ils ont aussi mené des opérations militaires à grande échelle contre des groupes armés non étatiques, notamment les talibans en Afghanistan et l'État islamique (ISIS) en Iraq et en Syrie. En mai, le Département de la défense indiquait qu'en 2018, 120 civils avaient été tués et environ 65 civils blessés au cours des opérations militaires américaines en Iraq, Syrie, Afghanistan et Somalie, et que les opérations américaines au Yémen et en Lybie n'avaient fait aucune victime civile. Les organismes indépendants de suivi ont publié des estimations concernant les victimes civiles liées aux opérations américaines en Afghanistan, Iraq, Syrie, Somalie, Yémen et Libye largement supérieures à celles du Département de la défense. Les États-Unis se sont tus sur les victimes des opérations létales menées par la Central Intelligence Agency.

Tout au long de l'année, les États-Unis ont négocié avec des chefs des talibans sur les conditions d'un retrait des troupes américaines fondé sur l'engagement des talibans de ne laisser aucun groupe armé attaquer les États-Unis à partir de l'Afghanistan. Cependant, Trump a annoncé le 7 septembre qu'il se retirait de la table des négociations, sans mot dire sur leur reprise.

Les frappes aériennes menées par les États-Unis en Afghanistan ont atteint des niveaux record : plus de 8 000 bombes and missiles lâchés sur l'Afghanistan entre janvier et septembre qui ont tué et blessé plus de 800 civils, dont au moins 250 enfants. Il restait quelques 14 000 soldats américains en Afghanistan, dont des forces spéciales américaines prenant part à des opérations de combat. Des unités paramilitaires afghanes ne dépendant pas de la chaîne de commandement habituelle, ont commis, avec le soutien de la CIA, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

Haïti

En 2019, l'instabilité politique a continué d'entraver la capacité du gouvernement haïtien à répondre aux besoins fondamentaux de la population, à résoudre des problèmes de longue date en matière de droits humains et à remédier aux crises humanitaires.

En juillet 2018, l'annonce par le gouvernement de la suppression de subventions, laquelle a entraîné une hausse des prix du carburant pouvant atteindre 50 %, a conduit à des protestations massives et aux troubles civils les plus graves que le pays ait connus depuis des années. En février 2019, les mouvements de contestation se sont amplifiés lorsque le gouvernement a déclaré l'état d'urgence économique, des groupes de l'opposition réclamant la démission du président Jovenel Moïse, accusé de mauvaise gestion de fonds publics destinés à des programmes sociaux. En septembre, les manifestations anti-gouvernement se sont intensifiées et la police a riposté dans plusieurs cas par un usage excessif de la force. Au moment de la rédaction de ce rapport, Haïti entrait dans sa 10^e semaine de manifestations et d'affrontements politiques.

La corruption, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la résurgence de la violence des gangs et l'usage excessif de la force par la police contre les manifestants demeurent des préoccupations majeures en matière de droits humains en Haïti.

Personnes déplacées

Les Haïtiens, vulnérables aux catastrophes naturelles, notamment aux tempêtes tropicales et aux ouragans, restent susceptibles d'être déplacés. Plus de trois ans après l'ouragan Matthew, qui a fait entre 540 et 1 000 morts selon les estimations, plus de 140 000 familles attendent toujours d'obtenir un logement décent. En 2018, près de 9 000 personnes supplémentaires ont été déplacées, la plupart après avoir vu leur habitation détruite par un séisme en octobre.

En janvier 2019, près de 35 000 personnes, dont plus de 50 % de femmes et d'enfants, vivaient dans des camps de déplacés installés après le séisme de 2010. Aucune aide visant à les reloger ou à leur permettre de retourner d'où elles venaient ne leur a été fournie par les autorités.

Droits à la santé, à l'eau et à une alimentation suffisante

Les communautés les plus vulnérables du pays continuent d'être exposées à des risques environnementaux, tels que la déforestation massive et la pollution industrielle, et ne bénéficient

que d'un accès limité à l'eau potable et à des installations sanitaires. Quelque 2,6 millions d'Haïtiens, soit un quart de la population environ, se trouvent en insécurité alimentaire. Par ailleurs, les faibles précipitations posent régulièrement problème dans une grande partie du pays.

Depuis son introduction en Haïti par des Casques bleus en 2010, le choléra a contaminé plus de 820 000 personnes et a causé près de 10 000 décès. Cependant, grâce à l'intensification des mesures pour lutter contre cette maladie, notamment une ambitieuse campagne de vaccination, le nombre de cas a significativement baissé pour passer de plus de 41 000 cas suspects et 440 décès en 2016 à un peu plus de 300 cas suspects et 3 décès entre janvier et avril 2019.

Système de justice pénale

Le système carcéral haïtien reste caractérisé par une surpopulation importante, et de nombreux détenus vivent dans des conditions inhumaines. Plus de 115 décès ont eu lieu dans les prisons haïtiennes en 2018, et 19 décès entre le 1^{er} mars et le 15 mai 2019. D'après le précédent expert indépendant des Nations Unies, cette surpopulation est essentiellement due au nombre important d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. En mai 2019, les prisons haïtiennes comptaient un peu plus de 11 000 détenus, dont 73 % attendaient d'être jugés.

Analphabétisme et entraves à l'éducation

L'analphabétisme est un problème majeur en Haïti. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), environ la moitié des Haïtiens âgés de 15 ans et plus sont analphabètes. Dans l'ensemble, la qualité de l'enseignement est mauvaise et 85 % des écoles sont gérées par des entités privées qui imposent des frais de scolarité élevés, lesquels peuvent s'avérer prohibitifs pour des familles à faibles revenus. Partout dans le pays, près de 180 000 enfants et adolescents demeurent non scolarisés, que ce soit dans l'enseignement primaire ou secondaire.

Abus commis par les forces de sécurité

D'après une enquête menée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), lors des manifestations d'octobre 2018, la police a été responsable de 3 exécutions sommaires et de 47 cas de recours excessif à la force, ayant fait 44 blessés et entraîné la mort de trois manifestants. Le rapport de la MINUJUSTH indique également qu'au cours des manifestations de novembre 2018, 21 victimes, dont 6 morts, auraient résulté d'un usage excessif de la force par des agents de la police. En février 2019, alors que la police s'efforçait de lever des barricades et

de maîtriser d'importantes manifestations anti-gouvernement, des affrontements ont éclaté, au cours desquels au moins 34 personnes ont été tuées et plus de 100 ont été blessées, y compris 23 agents de police.

Le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) a indiqué qu'au moins huit journalistes avaient été blessés au cours des manifestations entre le 16 septembre et le 17 octobre. Parmi eux, un photjournaliste de l'agence Associated Press a été touché à la mâchoire par un sénateur haïtien qui a ouvert le feu devant le parlement, et un caméraman de Radio Sans Fin a été blessé au poignet à la suite de tirs de police dans la foule. En octobre, un journaliste radio qui couvrait les manifestations a été retrouvé mort dans sa voiture, tué par balles.

En novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un communiqué sur les troubles à Haïti, dans lequel il déclare les forces de sécurité du pays responsables d'au moins 19 morts sur les 42 qui se sont produites dans le cadre des manifestations depuis mi-septembre.

Le RNDDH a indiqué qu'au moins 71 personnes avaient été tuées au cours d'un massacre perpétré en novembre 2018 dans le quartier de La Saline, à Port-au-Prince. Des rapports réalisés en juin par les Nations Unies et par la police haïtienne ont fait état de l'implication de deux anciens agents de la Police nationale d'Haïti et de deux hauts représentants du gouvernement. En septembre, lorsque les protestations ont pris de l'ampleur, ces deux derniers ont été démis de leurs fonctions.

Obligation de rendre des comptes pour les abus commis dans le passé

En Haïti, obliger les responsables de précédentes violations des droits humains à rendre des comptes reste une vraie difficulté. En novembre, une enquête rouverte sur des crimes commis par les collaborateurs de Jean-Claude Duvalier, l'ancien président, était toujours en cours. Celui-ci est décédé en 2014, six mois après que la cour d'appel de Port-au-Prince a jugé que le délai de prescription ne s'appliquait pas dans des cas de crimes contre l'humanité et a ordonné que soient poursuivies les enquêtes sur les crimes qu'il aurait commis au cours de son mandat présidentiel (1971-1986). Les allégations de violations portent notamment sur des cas de détentions arbitraires, de torture, de disparitions, d'exécutions sommaires et d'exil forcé.

Droits des femmes et des filles

Les violences faites aux femmes constituent un problème largement répandu. Haïti ne dispose pas de législation spécifique contre la violence domestique, le harcèlement sexuel ou d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Le viol n'est explicitement pénalisé que depuis un décret ministériel datant de 2005.

Très peu d'avancées ont été enregistrées en ce qui concerne l'adoption d'une réforme du Code pénal proposée au Parlement en avril 2017 visant à combler certaines de ces lacunes en matière de protection. Ce projet de réforme inclut également la dépénalisation partielle de l'avortement, qui est actuellement interdit, quelles que soient les circonstances, y compris dans les affaires de violence sexuelle.

Parmi les survivants du massacre du quartier de La Saline perpétré en novembre 2018, 11 femmes et jeunes filles ont subi des viols collectifs et n'ont reçu aucun soutien ni avis médical.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) subissent toujours d'importantes discriminations. En 2017, le Sénat haïtien a approuvé deux propositions de loi anti LGBT, qui étaient en cours d'examen par la Chambre des députés au moment de la rédaction de ce rapport.

La première proposition de loi porte sur la réglementation relative aux conditions de délivrance du Certificat de bonne vie et mœurs, attestation requise par nombre d'employeurs et d'universités comme preuve qu'une personne n'a pas commis de délit. Selon ce texte, l'homosexualité peut justifier un refus de délivrance de certificat, au même titre que la pornographie infantile, l'inceste et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

La seconde proposition de loi interdit le mariage gay, ainsi que toute manifestation publique de soutien ou de défense des droits de la communauté LGBT. Si cette loi est adoptée, « *les auteurs, coauteurs et complices* » d'un mariage homosexuel s'exposent à une peine de trois ans de prison et à une amende d'environ 8 000 dollars US (environ 7 000 euros).

Expulsions et apatridie de Dominicains d'origine haïtienne

Le statut précaire de nombreux Dominicains d'origine haïtienne et migrants haïtiens travaillant en République dominicaine est resté une préoccupation majeure en 2019. Au moins 250 000 d'entre eux sont revenus en Haïti entre 2015 et 2018 lorsque les autorités dominicaines ont commencé à mener des expulsions en application du Plan national de régularisation des étrangers mis en place en 2015 en République dominicaine et sujet à controverse. Lors de nombreux renvois, les normes internationales n'ont pas été respectées et beaucoup de personnes ont été expulsées de manière arbitraire et sommaire. Bien d'autres ont fui la République dominicaine à cause de pressions ou de menaces.

Selon certaines sources, à la moitié de l'année 2018, plus de 200 000 Haïtiens en République dominicaine vivaient en situation irrégulière, risquant à tout moment de se faire expulser. Au cours du premier semestre 2019 uniquement, plus de 10 000 Haïtiens en moyenne ont été renvoyés dans leur pays chaque mois.

Exploitation minière et accès à l'information

Ces dix dernières années, des investisseurs étrangers sont venus développer le secteur minier haïtien naissant. En 2017, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi minière. Selon la Global Justice Clinic de la faculté de droit de l'Université de New York, le texte ne fait aucune mention des droits des individus dont l'activité minière entraînerait l'expulsion et ne prévoit pas assez de temps pour la préparation d'une analyse environnementale correcte, ce qui limite les chances du gouvernement de pouvoir examiner minutieusement la documentation, mais également la possibilité pour le grand public de participer et de réagir.

De plus, certaines des dispositions du projet de loi prévoient de rendre confidentiel pour une durée de 10 ans tout document appartenant aux sociétés minières, y compris ceux traitant des impacts environnementaux et sociaux, ce qui empêcherait les communautés touchées par ces projets miniers de participer à des consultations sérieuses à cet égard. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi était en instance d'examen par le Parlement.

Principaux acteurs internationaux

En avril, la MINUJUSTH, visant à promouvoir l'État de droit, le développement de la police et la défense des droits humains, a vu son mandat prorogé d'une période finale de six mois. En octobre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a assuré la transition vers une mission politique

spéciale n'ayant pas de vocation de maintien de la paix : le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

En 2016, le Secrétaire général des Nations Unies s'est excusé au nom de l'Organisation pour son rôle dans le déclenchement de l'épidémie de choléra, et a annoncé l'intensification des efforts pour traiter et éliminer la maladie, ainsi que la création d'un fonds d'affectation destiné à récolter 400 millions de dollars US (361 millions d'euros) afin de fournir « *une assistance matérielle* » aux personnes les plus touchées par l'épidémie. En novembre 2019, seuls 27,7 millions de dollars US (25 millions d'euros) de promesses de don avaient été enregistrés.

En octobre, les victimes de l'épidémie de choléra ont déposé une requête devant la Cour suprême des États-Unis pour qu'elle étudie l'affaire LaVenture et al contre l'ONU le but étant de remettre en question l'immunité de l'ONU dans les procès portant sur le choléra. La Cour a refusé d'entendre l'affaire.

Comme suite au rapport de l'ONU sur le massacre du quartier de La Saline, le secrétaire général des Nations Unies António Guterres a fait savoir en juillet que « *[l]es allégations selon lesquelles au moins deux agents de police et un représentant de l'État se seraient rendus complices des faits doivent pousser les autorités à prendre rapidement des mesures pour que les responsables de ces crimes répondent de leurs actes devant la justice* ».

En octobre 2018, un juge fédéral des États-Unis a émis une injonction préliminaire pour bloquer la décision de l'administration du président Donald Trump visant à mettre fin au statut de protection temporaire des Haïtiens à compter de juillet 2019, une mesure qui menacerait d'expulsion 60 000 Haïtiens autorisés à rester sur le sol américain après le séisme de 2010. Parmi eux se trouvent les parents de plus de 27 000 enfants nés aux États-Unis au cours de cette période. En février 2019, l'administration Trump a annoncé qu'elle prolongeait ce statut pour les migrants haïtiens jusqu'en janvier 2020.

En avril, un autre juge fédéral a émis une nouvelle injonction pour empêcher le gouvernement de supprimer ce statut. Soucieux de respecter ces injonctions, le Département américain de la Sécurité intérieure a annoncé en novembre qu'il prorogait le statut de protection temporaire des Haïtiens jusqu'au 4 janvier 2021.

En 2019, Haïti a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, engagement international en faveur de la protection de l'éducation dans les conflits armés.

Rapport mondial 2020

EUROPE



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« Ça dépend de leur humeur »

Le traitement des enfants migrants non accompagnés
dans les Hautes-Alpes

Union européenne

L'Union européenne a agi pour défendre les valeurs des droits humains face aux efforts de certains gouvernements de l'UE pour saper les institutions démocratiques à l'intérieur de leurs frontières. Malgré des résultats électoraux contrastés, les populistes de droite radicale ont continué d'influencer une grande partie du débat sur la migration, tandis que les institutions et les gouvernements de l'UE ont mis en œuvre des politiques migratoires qui ont trop souvent exposé les personnes à la violence et aux abus et les ont privées de l'accès à l'asile, notamment en les maintenant hors des frontières de l'UE.

Migration et asile

À la mi-novembre, un peu moins de 101 000 personnes étaient arrivées aux frontières de l'UE, la majorité par voie maritime. Les gouvernements de l'Union ont continué de se focaliser sur la fermeture des frontières, en se livrant par exemple à des refoulements illégaux signalés aux frontières de l'UE, notamment en Croatie, en Grèce, en Hongrie, en Roumanie, en Pologne et en Espagne.

La forte baisse des arrivées par bateau en provenance du Maroc et de la Libye semble être liée à la coopération renforcée de ces derniers avec les institutions et États membres de l'UE en matière de migration, en dépit des préoccupations soulevées quant au traitement des migrants et des demandeurs d'asile dans ces deux pays.

L'augmentation du nombre de bateaux qui ont rejoint les îles grecques a mis en évidence d'une part l'absence de système efficace de partage équitable des responsabilités entre les pays membres de l'UE, d'autre part le fait que la Grèce persiste à ne pas protéger les droits des demandeurs d'asile sur son territoire, notamment en se livrant à des refoulements. Cette augmentation a par ailleurs attiré l'attention sur l'accord conclu en 2016 par l'UE avec la Turquie sur le contrôle des flux migratoires, le président turc cherchant à nouveau à se servir de la menace d'un plus grand nombre d'arrivées de migrants dans l'UE comme levier politique.

De multiples blocages ont eu lieu en mer, l'Italie et Malte refusant d'autoriser les organisations non gouvernementales (ONG) et les navires marchands à débarquer les personnes secourues en Méditerranée. Malgré un changement de gouvernement en Italie et plusieurs sommets de haut niveau de l'UE, aucun progrès n'a été accompli vers l'adoption d'un accord sur un système prévisible de débarquement et un mécanisme de relocalisation.

En mars, l'Opération Sophia de l'UE contre le trafic d'êtres humains a mis un terme aux patrouilles navales en Méditerranée, qui ont secouru des milliers de personnes, préférant s'appuyer sur la surveillance aérienne, faisant craindre que les avions de l'UE ne privilégient la transmission de renseignements aux garde-côtes libyens pour permettre les interceptions et les retours vers la Libye plutôt que la diffusion d'informations sur les bateaux en détresse, notamment aux navires de sauvetage d'ONG se trouvant à proximité. En octobre, le Parlement européen a rejeté à une courte majorité une résolution visant à améliorer la recherche et le sauvetage en Méditerranée. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la mi-novembre, 1 098 personnes avaient péri ou disparu en Méditerranée.

À la mi-novembre, 12 680 personnes avaient rejoint l'Italie et Malte par la mer, et 8 155 avaient été interceptées par les garde-côtes libyens et renvoyées automatiquement en détention arbitraire alors que la situation ne cessait d'empirer en Libye, les hostilités faisant rage à Tripoli et aux alentours de cette ville (voir le chapitre sur la Libye pour de plus amples informations).

Alors que les gouvernements de l'UE ont donné la priorité au contrôle des frontières et à l'externalisation de la responsabilité du traitement des migrants et des demandeurs d'asile, ils n'ont fait que des progrès limités pour la mise en place de voies d'entrée sûres et légales en Europe pour les migrants. En septembre, la Commission européenne a annoncé que les pays de l'UE ont rempli 64 pour cent de leur engagement à réinstaller 50 000 réfugiés au cours de la période 2018-2019, soit une fraction des besoins au niveau mondial.

Les propositions de réformes du régime d'asile européen n'ont pas été finalisées avant les élections européennes de mai. À l'heure où ont été rédigées ces lignes, nul ne savait comment le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission allaient faire avancer ces réformes, notamment sur les sujets les plus controversés relatifs au partage des responsabilités dans le traitement des demandes d'asile.

En Italie, les chefs d'accusation, finalement abandonnés, et la campagne publique de dénigrement visant Carola Rackete, capitaine du navire de sauvetage Sea Watch, ont illustré la tendance inquiétante de criminalisation de l'aide humanitaire apportée aux migrants et aux demandeurs d'asile. En 2019, des personnes ont été inculpées pour avoir porté assistance à des migrants et des demandeurs d'asile dans plusieurs pays de l'UE, notamment en Allemagne, en Belgique, en France, en Grèce, ainsi qu'en Italie.

Discrimination et intolérance

Lors des élections au Parlement européen en mai, les partis populistes et eurosceptiques ont amélioré leurs résultats électoraux—s’assurant quelque 25 pour cent des sièges au Parlement contre environ 20 pour cent lors du précédent scrutin—tout en restant en deçà des prévisions des sondages pré-électoraux. Nombre de partis traditionnels qui s’étaient alignés sur le programme anti-musulmans et anti-réfugiés de l’extrême droite ont perdu du terrain aux élections.

L’intolérance raciste ainsi que les opinions et violences xénophobes, islamophobes et antisémites sont toujours aussi répandus dans toute l’Union européenne. Les musulmans, notamment les femmes portant le voile, continuent de connaître une hostilité et une intolérance généralisées dans les pays de l’UE.

L’antisémitisme semble être en recrudescence. Dans un rapport publié en juillet, l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA) a révélé que 44 pour cent des jeunes Européens juifs ont déjà été confrontés au harcèlement antisémite. Quatre-vingt pour cent des jeunes victimes n’ont pas signalé ces actes de harcèlement à la police ou aux autorités, tandis que 45 pour cent ont choisi de ne pas revêtir, porter ou afficher en public des signes et objets distinctifs de leur identité juive par souci de sécurité.

Dix ans après l’entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, les personnes en situation de handicap ne bénéficient toujours pas d’une protection suffisante contre la discrimination dans de nombreuses régions de l’Union européenne.

Au moment de la rédaction du présent rapport, l’UE et sept de ses États membres devaient encore ratifier la Convention d’Istanbul, un traité du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes.

La majorité des États membres de l’UE exigent encore que les personnes transgenres obtiennent un diagnostic de « santé mentale » pour changer leur genre légal – une obligation stigmatisante et discriminatoire. En février, le Parlement européen a adopté une résolution appelant les États membres de l’UE à interdire les interventions chirurgicales de « normalisation » sexuelle sur les enfants intersexués si elles s’avèrent inutiles d’un point de vue médical. Cette pratique discriminatoire a été interdite à Malte et le Portugal a pris certaines mesures pour la réglementer.

Les Roms continuent de constituer l'une des communautés les plus marginalisées d'Europe, les filles et femmes roms étant particulièrement exposées à l'exclusion et à la discrimination, selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

État de droit

Les institutions européennes ont continué de surveiller les actions des gouvernements de l'UE qui menacent l'État de droit et les droits humains, notamment par des mesures coercitives devant la Cour de justice de l'UE, et elles ont discuté de nouveaux mécanismes visant à demander des comptes aux gouvernements de l'UE pour de telles infractions.

De modestes progrès ont été accomplis dans les procédures engagées contre la Pologne et la Hongrie en vertu de l'article 7, le mécanisme de sanctions politiques prévu par le traité de l'UE pour gérer ce type de menaces déclenché en décembre 2017 contre la Pologne et en septembre 2018 contre la Hongrie.

Au cours de l'année, la Commission européenne a fait usage de ses pouvoirs légaux d'exécution à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne. Elle a lancé une nouvelle procédure d'infraction contre la Pologne en avril concernant le régime disciplinaire auquel ce pays tente de soumettre les juges et elle a saisi la Cour de justice de l'UE en octobre. En juillet, elle a engagé une procédure contre la Hongrie pour le refus de celle-ci de fournir de la nourriture aux demandeurs d'asile bloqués à la frontière et elle a saisi la Cour de justice de l'UE pour une loi de 2018 qui incrimine les activités de soutien aux demandeurs d'asile.

En juin, la Cour de justice de l'UE a établi que la loi adoptée par la Pologne en 2018 forçant les juges à quitter leurs fonctions à la Cour suprême violait la législation européenne. En novembre, la Cour a jugé que la loi polonaise relative à l'organisation des juridictions de droit commun était contraire au droit de l'Union et violait le principe de l'indépendance judiciaire.

Trois affaires portées devant la Cour de justice de l'UE à l'encontre de la Hongrie demeuraient en instance à l'heure où ont été écrites ces lignes. Elles concernent trois lois de 2017 : la première oblige l'Université d'Europe centrale à quitter Budapest ; la deuxième exige que les organisations de la société civile qui reçoivent des financements étrangers le déclarent, s'exposant à des sanctions si elles ne le font pas ; et la troisième, une loi sur l'asile, autorise la détention automatique des demandeurs d'asile dans des zones de transit et leur éloignement sommaire à la frontière serbe.

En février, avril et septembre, les ministres de l'UE ont organisé plusieurs débats sur les lois qui mettent à mal l'appareil judiciaire polonais. En septembre, les ministres ont procédé à leur première audition du gouvernement hongrois, un an après l'activation de l'article 7 par le Parlement européen.

En avril, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'État de droit et la lutte contre la corruption dans l'Union, pointant spécifiquement les débats constitutionnels et l'absence de protection des journalistes en Slovaquie et à Malte. En avril, le Parlement européen a également organisé un débat sur l'État de droit en Roumanie.

En juillet, la Commission européenne a publié ses propositions visant à renforcer les garanties de respect de l'État de droit au sein de l'UE. Ces propositions comprennent un rapport annuel sur l'État de droit dans les pays de l'UE qui facilitera la détection précoce des problèmes, un nouveau mécanisme d'examen par les pairs pour les gouvernements de l'UE, ainsi qu'un recours plus stratégique aux mécanismes d'application existants, tels que la Cour de justice de l'UE.

Les discussions se sont poursuivies autour de la proposition de lier l'accès aux financements de l'UE dans le prochain cycle budgétaire de l'UE au respect de l'État de droit. En juillet, alors présidente élue de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a déclaré « *soutenir la proposition de faire de l'État de droit une partie intégrante* » du prochain budget de l'Union.

Au moment de la rédaction du présent rapport, plusieurs personnes avaient été inculpées du meurtre de Daphné Caruana Galizia perpétré à Malte en 2017 et de celui de Ján Kuciak commis en Slovaquie en 2018, mais les deux affaires demeuraient sans suite. En septembre, Malte a annoncé la mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur l'assassinat de Daphné Caruana Galizia. En avril, Lyra McKee, abattue lors d'émeutes à Londonderry en Irlande du nord, est la quatrième journaliste tuée dans l'UE en moins de deux ans ; à ce jour, personne n'a été poursuivi pour ce meurtre.

Lutte contre le terrorisme

Les mauvais traitements et le sort de quelque 1 200 ressortissants d'Europe occidentale, détenus – pour la plupart sans inculpation – dans le nord de la Syrie et en Irak en tant que membres présumés de l'État islamique (aussi connu sous le nom de Daech) ou en tant que membres de leurs familles, sont restés une préoccupation majeure tout au long de l'année.

Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), Human Rights Watch et des groupes de la société civile ont appelé les pays européens à assurer le rapatriement des membres présumés de Daech et de leurs proches, et à prendre des mesures visant à éviter qu'ils ne soient exposés au risque de peine de mort, de torture ou de procès inéquitable en Irak.

Au cours de l'année, certains pays dont la France, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne ont rapatrié chacun un petit nombre d'enfants de Syrie ou d'Irak. L'Italie a rapatrié un combattant présumé.

Suite à une offensive menée en octobre par les forces armées turques dans le nord-est de la Syrie, les inquiétudes se sont accrues concernant les membres présumés de Daech et leurs proches qui se trouvent aux mains des forces dirigées par les Kurdes.

Certains gouvernements dont le Danemark, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont déchu de leur nationalité des ressortissants présumés se trouver en Irak ou en Syrie et soupçonnés d'avoir rejoint Daech ou d'autres groupes armés extrémistes. En mars, le gouvernement allemand a également annoncé son projet de déchoir de leur nationalité les personnes ayant la double nationalité soupçonnées d'avoir rejoint des groupes terroristes. Le gouvernement français s'est attiré les critiques pour refuser de protéger 11 ressortissants français condamnés à mort par des tribunaux irakiens à l'issue de procédures expéditives au cours desquelles il a été fait état d'accusations d'aveux obtenus, dans certains cas, sous la torture.

L'inquiétude demeure quant à l'impact qu'ont sur la liberté d'expression les efforts législatifs de l'UE visant à supprimer le contenu en ligne considéré être à caractère « terroriste ». L'Agence des droits fondamentaux a estimé en février que la définition du contenu interdit dans une directive de l'UE de 2018 était trop large ; la portée de la définition a par la suite été restreinte par le Parlement européen. Le règlement devait encore être adopté à l'heure où ont été écrites ces lignes.

Aucun progrès notable n'a été fait en 2019 en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes pour l'implication de gouvernements de l'UE dans le programme de torture et de détentions secrètes mis en place par la CIA à la suite du 11 septembre 2001.

Allemagne

Les arrivées de demandeurs d'asile et de migrants ont connu un fléchissement pour la quatrième année consécutive. Au cours des 10 premiers mois de 2019, 122 225 demandeurs d'asile avaient été enregistrés. Fin juin, 56 628 demandes étaient en instance.

L'Allemagne continue de jouer un rôle de leader dans la réinstallation des réfugiés au sein de l'UE. Au 30 octobre, le pays avait accepté 229 réfugiés secourus en mer. Au moment de la rédaction du présent rapport, 13 municipalités avaient signé la « Déclaration des villes offrant un refuge sûr », initiative lancée en avril, indiquant au gouvernement fédéral qu'elles étaient disposées à accepter la réinstallation de réfugiés secourus en mer.

Une série de modifications introduites en juin 2019 dans la loi fédérale relative à l'immigration et à l'asile a eu des incidences négatives sur les droits humains. Les ONG ont critiqué les réductions des prestations sociales et les motifs permettant la rétention de migrants en attente d'expulsion, ainsi que le maintien de l'utilisation de prisons pour la rétention des migrants. Des amendements séparés introduits dans la loi sur les expulsions, entrés en vigueur en août, limitent la capacité de travailler ou d'étudier des demandeurs d'asile déboutés qui ne peuvent pas être expulsés.

Les agressions contre les réfugiés, les demandeurs d'asile et ceux qui leur portent assistance demeurent un sujet de préoccupation. Au cours du premier semestre de 2019, la police a enregistré 609 agressions contre des réfugiés et de demandeurs d'asile, 60 attaques contre des centres d'accueil de réfugiés et 42 attaques contre des organisations humanitaires et des bénévoles ont été enregistrées. Les autorités policières ont attribué l'écrasante majorité de ces actes à des auteurs « *motivés par une idéologie de droite* ».

En octobre, le gouvernement a révélé que 12 500 infractions pénales « *à motivation politique* » (catégorie qui inclut les crimes haineux) avaient été perpétrées par des membres de groupes d'extrême droite au cours des huit premiers mois de l'année.

Des actions en justice actuellement en instance ont été engagées pour contester la constitutionnalité de lois en Bavière qui autorisent la police à placer des personnes en détention préventive pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, dans certains cas sans avoir accès à un avocat, au motif qu'elles pourraient poser un danger à la sécurité nationale plutôt que pour avoir commis un délit. Au cours de l'année, les législateurs d'au moins quatre autres Länder ont proposé ou adopté des dispositions analogues inquiétantes.

Croatie

Selon le Ministère croate de l'Intérieur, au cours des huit premiers mois de 2019, 11 813 nouveaux migrants et demandeurs d'asile ont été enregistrés, principalement en provenance d'Afghanistan, du Pakistan et de Turquie, soit une augmentation de plus de 8 600 personnes par rapport à la même période en 2018. Toujours pendant cette période, 974 personnes ont demandé l'asile et les autorités ont approuvé 71 demandes d'asile, dont 13 datant de 2018.

La Croatie a signalé avoir refusé l'entrée sur son territoire à 9 487 personnes présentes à ses frontières au cours des 8 premiers mois de l'année. En dépit d'informations crédibles faisant état de refoulements illégaux et violents de migrants vers la Bosnie et la Serbie par la police croate au cours de l'année, ceci en violation des dispositions du droit européen relatives aux réfugiés et aux droits humains, la Croatie n'a pas été tenue de répondre de ses actes devant les institutions européennes. La présidente croate a reconnu en décembre 2018 à la télévision suisse que la force est parfois utilisée, mais elle est revenue sur ses propos par la suite.

En dépit des recommandations systématiques adressées par les instances internationales à la Croatie, l'appelant à faciliter un soutien communautaire pour toutes les personnes en situation de handicap actuellement placées dans des institutions, la Croatie a persisté dans son projet de placer les adultes atteints d'un handicap dans des familles d'accueil, publiant un projet de loi en décembre 2018. En janvier 2019, le ministère de la Politique sociale a indiqué que 4 216 adultes avaient été placés dans 1 481 familles d'accueil.

En juillet 2019, la Croatie a ratifié la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, s'engageant à s'abstenir d'utiliser les établissements scolaires à des fins militaires pendant les guerres. Selon la Médiatrice des enfants, les enfants roms constituaient le groupe le plus défavorisé en 2019, avec un accès limité aux services.

En janvier, le projet Holocaust Remembrance mené par des universités de toute l'Europe a estimé que le révisionnisme historique en Croatie était parmi les plus prononcés de l'Union européenne.

Au cours d'une année qui a connu plusieurs attaques violentes contre des Serbes de Croatie, le médiateur croate et des groupes de la société civile ont exprimé leur inquiétude face au climat d'intolérance à l'égard des minorités.

Entre janvier et septembre 2019, l'ONG Documenta a répertorié 39 affaires de crime de guerre intentées contre 59 accusés devant des tribunaux croates. Au cours de la même période, 15 personnes ont été condamnées pour crimes liés à la guerre, dont un pour violence sexuelle.

Espagne

Les élections nationales organisées en avril et à nouveau en novembre ne sont pas parvenues à apporter suffisamment de voix à un parti pour la formation d'un gouvernement.

Selon le HCR, à la mi-novembre, 22 400 personnes avaient rejoint l'Espagne par la mer, soit 62 pour cent de moins par rapport à la même période l'année précédente, résultat probable de l'intensification de la coopération avec le Maroc. Les arrivées par voie terrestre à Ceuta and Melilla, les enclaves espagnoles sur la côte nord-africaine, ont connu une diminution de 23 pour cent par rapport à 2018.

Dans un rapport publié en mars, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a révélé que près de la moitié des 1 300 migrants et réfugiés en Espagne interrogés en 2018 avaient été victimes d'exploitation et de mauvais traitements lors de leur parcours migratoire, pour la plupart au Maroc.

En février, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a déclaré que le renvoi sommaire par l'Espagne en 2014 d'un garçon malien non accompagné de Melilla au Maroc avait violé ses droits. Ces renvois sommaires se poursuivent et demeurent autorisés par une loi espagnole controversée de 2015. En octobre, un juge de Ceuta a clos pour vice de forme le dossier ouvert à l'encontre de 16 agents de la Garde civile en lien avec le décès en février 2014 de 14 personnes à la frontière, un peu moins d'un mois après avoir ordonné l'engagement de poursuites à leur encontre.

En juin, la Cour suprême a condamné cinq hommes à 15 ans de prison pour le viol collectif d'une femme à Pampelune en 2016, annulant le jugement d'une instance inférieure qui, en 2018, avait reconnu les hommes coupables de chefs d'accusation moins graves. En novembre, un tribunal barcelonais a condamné un autre groupe de cinq hommes pour abus sexuels, ne retenant pas l'accusation plus grave de viol au motif qu'aucune violence ou intimidation n'avait été utilisée car la victime de 14 ans était inconsciente. Ces affaires ont déclenché une vague de protestations et le gouvernement a promis d'examiner la possibilité de modifier le code pénal. À ce jour, aucune modification juridique n'a été introduite.

En octobre, la Cour suprême a reconnu coupables de sédition 9 politiciens et activistes indépendantistes catalans, les condamnant à des peines allant de 9 à 13 ans d'emprisonnement pour des actes non violents en lien avec le référendum de 2017 sur l'indépendance, lequel avait été jugé illégal par les tribunaux espagnols. Quatre d'entre eux ont été reconnus coupables d'utilisation abusive de fonds publics. Tous ont été acquittés des accusations de rébellion. Trois autres politiciens ont été condamnés à une amende pour atteinte à l'ordre public. En juin, le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire a déclaré que la détention de trois des accusés pendant le procès a violé leurs droits.

En mai, le Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées s'est déclaré préoccupé par le placement en institution de personnes atteintes d'un handicap ; par l'utilisation de moyens de contrainte et le risque de violence dans les institutions ; par la stérilisation forcée et les avortements imposés aux femmes et aux filles en situation de handicap ; et par la non-reconnaissance de la pleine capacité juridique de toutes les personnes handicapées.

En mai, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a jugé les autorités espagnoles responsables de la torture d'un séparatiste basque en 2007 et pour la quatrième fois depuis 2009, il a instamment recommandé à l'Espagne d'abolir la détention au secret afin de prévenir la torture et les traitements cruels.

France

Les méthodes anti-émeutes et de maintien de l'ordre de la police française, utilisées lors des manifestations hebdomadaires, ont causé des blessures à des milliers de personnes depuis la fin 2018. Parmi les blessés figurent des manifestants pacifiques, des lycéens et des journalistes. Ces méthodes policières ont suscité de nombreuses critiques, y compris de la part des Nations Unies et du Défenseur des droits.

Les autorités françaises ont ouvert des dizaines d'enquêtes sur les accusations d'usage excessif de la force, mais en novembre, seuls dix-huit dossiers avaient été transmis à un juge. En novembre, le parquet de Paris a annoncé que deux policiers allaient être poursuivis pour des faits de violences. Ce sont les premières procédures ouvertes. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucun policier n'avait dû rendre de comptes.

En avril, la France a adopté une loi visant à renforcer et à garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations qui risque de porter atteinte à la liberté de réunion pacifique. En février, des

experts de l'ONU ont exprimé leur préoccupation quant à la loi et aux restrictions déjà disproportionnées imposées au droit de manifester en France.

Au cours de l'année, dans les Alpes, la police aux frontières française a sommairement refoulé vers l'Italie des enfants migrants non accompagnés, et certains services de protection de l'enfance ont eu recours à des procédures défectueuses pour évaluer l'âge des enfants migrants non accompagnés, privant certains de la protection et de la prise en charge auxquelles ils ont droit. Ces constatations ont été confirmées par le Défenseur des droits dans son rapport annuel sur les droits des enfants publié en novembre.

En février, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la France avait soumis un enfant migrant non accompagné vivant dans un camp de fortune à Calais à un « traitement dégradant » pour avoir manqué à son obligation de veiller à ce qu'il soit identifié comme enfant et bénéficie d'une protection et d'une prise en charge.

Des travailleurs humanitaires et des bénévoles fournissant une assistance vitale aux migrants ont été harcelés par la police dans la région de Calais et autour de la frontière franco-italienne. Certains ont comparu devant un tribunal et ont été condamnés pour leur travail humanitaire.

En avril, après cinq ans d'investigations, le Défenseur des droits a relevé la nature discriminatoire et illégale des ordres émanant d'un commissariat d'un arrondissement de Paris, lesquels ciblaient d'une part « les noirs et les nord-africains » du secteur pour les contrôles d'identité, et d'autre part les « SDF et les Roms » pour les expulsions systématiques. Les autorités françaises n'ont pas réagi publiquement.

En mai, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, un organe officiel, a publié un rapport relevant qu'en 2018, les actes racistes en France avaient augmenté de 20 pour cent par rapport à 2017, les actes antisémites ayant eux connu une hausse de 70 pour cent. Le même rapport note que le nombre d'actes racistes signalés à la police ont diminué de 4 pour cent. Le même mois, l'ONG SOS Homophobie a déclaré que les signalements d'agressions physiques visant des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) qu'elle a reçus en 2018 ont augmenté de 66 pour cent par rapport à 2017.

En mai, 17 organisations humanitaires et de défense des droits humains ont dénoncé les menaces pesant sur la liberté de la presse après la convocation par les services de renseignement français

de trois journalistes français qui ont enquêté sur l'utilisation d'armes françaises par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite dans le conflit au Yémen.

En septembre, le gouvernement a annoncé des mesures visant à renforcer la lutte contre les violences conjugales, y compris des mesures facilitant le signalement d'incidents et la création de places supplémentaires d'hébergement. Les associations de la société civile ont critiqué le manque de ressources allouées à ce plan, nécessaires à la mise en œuvre des mesures prévues. De janvier à novembre 2019, les violences conjugales ont causé la mort de 136 femmes.

En octobre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi autorisant les couples de lesbiennes et les femmes célibataires à avoir accès à la procréation médicalement assistée, droit jusqu'alors réservé aux seuls couples hétérosexuels. Le projet de loi était à l'examen au Sénat à l'heure où ont été écrites ces lignes.

Grèce

La Grèce a continué d'accueillir un grand nombre de demandeurs d'asile tout en manquant à son obligation de protéger correctement leurs droits.

En août, le Comité de l'ONU contre la torture a critiqué la politique du gouvernement grec – liée à l'accord UE-Turquie – qui empêche les demandeurs d'asile qui arrivent sur les îles de la mer Égée de se rendre sur le continent.

À dater du mois d'août, une forte augmentation du nombre d'arrivées sur les îles a été enregistrée, conduisant à une importante surpopulation et à des conditions inhumaines et dégradantes dans les camps des îles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, 37 000 demandeurs d'asile, en majorité des femmes et des enfants, se trouvaient sur les îles, dont plus de 33 400 dans des camps conçus pour accueillir environ 6 200 personnes.

Bien que les autorités aient autorisé davantage de transferts au cours de l'année, la politique mise en place a continué de piéger des milliers de personnes dans d'atroces conditions de surpeuplement sur les îles. Cela se traduit par une importante surpopulation, des conditions sanitaires et d'hygiène déplorables, un manque de services de base tels que l'eau et la nourriture. Les soins médicaux, l'assistance psychologique aux victimes de traumatismes et la prise en charge psychosociale sont demeurés insuffisants, entraînant chez les demandeurs d'asile une

détérioration de la santé mentale, exacerbée par les conditions de détention et l'incertitude quant à la décision qui sera rendue dans leur cas.

L'absence d'infrastructures adéquates et sûres a fait de la violence physique et basée sur le genre une pratique courante dans les camps de demandeurs d'asile. Dans son rapport du mois d'août, le Comité de l'ONU contre la torture a appelé la Grèce à prendre des mesures efficaces pour veiller à ce que la violence à l'encontre des réfugiées, des demandeuses d'asile et des migrantes fassent l'objet d'enquêtes, que les auteurs soient poursuivis et que les victimes soient indemnisées.

En octobre, une nouvelle loi sur l'asile a facilité la rétention des demandeurs d'asile pendant des périodes plus longues. Elle a également réduit les garanties dont jouissaient les demandeurs d'asile, notamment en supprimant les protections pour les personnes vulnérables.

À deux reprises, en février et en juin, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la Grèce avait agi en violation de ses obligations en matière de droits humains en plaçant des mineurs non accompagnés « sous garde protectrice » dans des cellules de postes de police et des centres de rétention. En dépit de ces arrêts, à l'heure où ont été écrites ces lignes, 234 enfants étaient encore détenus dans ce type d'établissements, tandis que des centaines d'autres se trouvaient dans des camps avec des adultes ou étaient sans abri en raison de l'incapacité des autorités à leur prodiguer un hébergement adéquat ou un foyer d'accueil. La loi d'octobre sur l'asile n'a pas abrogé le régime de « garde protectrice ».

En mars, un procureur a ouvert une enquête sur les accusations de refoulements à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie. Ces refoulements, entre autres de demandeurs d'asile turcs, se sont poursuivis tout au long de l'année. Une enquête similaire ouverte en 2018 par l'ombudsman grec n'a pas encore donné de résultats.

En juin, le gouvernement a modifié le code pénal pour définir le viol comme un rapport sexuel sans consentement, à la suite des vives critiques soulevées par un projet de loi qui ne prévoyait pas cette disposition.

Dans un rapport publié en juillet, l'ombudsman a relevé que les personnes en situation de handicap avaient un accès limité aux espaces publics, aux services de l'État et aux transports publics, qu'elles étaient victimes de discrimination sur le lieu de travail, et qu'elles rencontraient des difficultés pour accéder à l'éducation. Lors de l'examen de septembre, le Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées a critiqué le traitement que réserve la Grèce aux demandeurs

d’asile et aux réfugiés atteints d’un handicap. Le Comité du Conseil de l’Europe pour la prévention de la torture a publié un rapport en février exprimant sa préoccupation à propos des traitements inhumains et dégradants dans les établissements psychiatriques et les centres de rétention de migrants.

Hongrie

Le gouvernement hongrois a poursuivi son démantèlement des institutions démocratiques et de l’État de droit.

En novembre, le gouvernement a proposé des changements visant les tribunaux administratifs qui permettraient aux institutions étatiques de faire appel des décisions défavorables desdits tribunaux devant la Cour constitutionnelle, au sein de laquelle la majorité des juges sont proches du parti au pouvoir. Cela risque d’avoir des incidences sur des questions telles que la corruption, les élections ou le comportement des policiers. Ces mesures se trouvaient à l’examen au parlement au moment de la rédaction du présent rapport et leur adoption était prévue en décembre.

Cette démarche fait suite à une tentative infructueuse du gouvernement de mettre sur pied un nouveau système de tribunaux administratifs contrôlé par le ministère de la Justice, système adopté par le parlement hongrois en décembre 2018 mais abandonné en mai 2019 après les critiques de l’UE et de la Commission de Venise du Conseil de l’Europe qui lui reprochaient une absence de freins et de contrepoids.

En juin, le gouvernement a mené de nouvelles attaques contre la liberté académique en introduisant une loi, approuvée par le parlement, qui accroît le contrôle étatique sur l’Académie des Sciences, la plus grande et la plus ancienne institution académique de Hongrie. La loi permet au gouvernement d’exercer une influence plus importante sur la recherche scientifique et sur son financement.

Les autorités hongroises ont continué de limiter à une ou deux familles par semaine le nombre de demandeurs d’asile autorisés à entrer aux postes frontaliers, abandonnant à leur sort des milliers de personnes bloquées en Serbie dans des conditions déplorables. Selon les estimations du HCR, début septembre, plus de 300 personnes étaient retenues dans les deux zones de transit, dont 170 enfants. Les refoulements vers la Serbie demeurent préoccupants.

En février, le gouvernement hongrois a renouvelé sa politique de refus de nourriture aux demandeurs d'asile déboutés dans les zones de transit à la frontière avec la Serbie. En août, le Comité Helsinki hongrois, une organisation de la société civile, a introduit des requêtes d'intervention en urgence au nom de 27 demandeurs d'asile privés de nourriture devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), laquelle a, dans tous les cas, ordonné au gouvernement de reprendre la distribution de nourriture. Le gouvernement s'est conformé aux ordres dans chaque cas.

En juillet, la Commission européenne a engagé une action en justice contre la Hongrie pour ses pratiques et a saisi la Cour de justice de l'UE d'un recours portant sur la loi de 2018 qui incrimine les activités de soutien des organisations non gouvernementales en faveur des demandeurs d'asile. La Commission a encore durci son action en octobre. Le même mois, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la décision prise en 2015 par le gouvernement de refuser à un journaliste le droit d'accès à un centre d'accueil de réfugiés violait la liberté des médias.

En mars, le Fidesz a été suspendu du Parti populaire européen (PPE), la principale famille politique du centre-droit européen, pour avoir violé les valeurs du groupe concernant l'État de droit et les droits fondamentaux, mais il s'est vu autorisé à rester dans le groupe du PPE au Parlement européen. Une enquête interne était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Le pluralisme des médias a continué de décliner, un nombre sans cesse croissant d'organes de presse épousant une ligne pro-gouvernementale, soit parce qu'ils sont aux mains de personnes proches du gouvernement, soit en raison de l'influence directe du gouvernement. Décembre 2018 a vu la fusion de près de 500 organes de presse au sein d'un consortium fidèle au gouvernement, faisant sérieusement obstacle au pluralisme des médias dans le pays. Les médias pro-gouvernementaux ont continué de vilipender les journalistes et organes de presse critiques.

Le gouvernement n'a pas encore ratifié la Convention d'Istanbul, un ministre la qualifiant en juillet d'« hystérie politique ». Il n'existe pas de statistiques fiables sur la violence conjugale en Hongrie.

Selon l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, les Roms ont continué de faire l'objet de discrimination dans les domaines du logement, de l'éducation et du système public de soins de santé.

Italie

Au moins 15 blocages en mer ont eu lieu, les autorités italiennes refusant d'autoriser les bateaux d'ONG à débarquer les personnes secourues en mer. En juin, Matteo Salvini, alors ministre de l'Intérieur, a fait passer un décret gouvernemental, converti en loi par le parlement en août, permettant à l'Italie de refuser aux ONG l'autorisation de pénétrer dans ses eaux territoriales, et permettant la saisie de bateaux et la mise à l'amende de ses propriétaires. Le nouveau gouvernement, en place depuis septembre, a indiqué qu'il réformerait le décret.

Selon le HCR, à la mi-novembre, 9 942 personnes avaient rejoint l'Italie par la mer, soit une diminution de 55 pour cent par rapport à 2018.

Des décrets gouvernementaux ont mis en place en août une procédure d'asile accélérée aux frontières et, en octobre, une liste de 13 pays d'origine dits « sûrs » dont les ressortissants sont présumés légalement ne pas être en besoin de protection.

Les statistiques officielles indiquent que les demandes d'asile ont chuté de plus de 50 pour cent par rapport à l'année précédente. Au cours des six premiers mois de l'année, le taux de rejet a oscillé autour de 80 pour cent, soit beaucoup plus que les 58 pour cent de rejets enregistrés en 2017. Ceci est en grande partie dû à l'abolition, fin 2018, des permis de protection humanitaire.

En août, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) a fait part de sa vive inquiétude face à la montée de l'intolérance, de la haine raciale et religieuse, de la xénophobie, et face au rôle des dirigeants politiques et des membres du gouvernement qui autorisent ou encouragent ces phénomènes. L'ONG italienne Lunaria a fait état d'une augmentation importante des délits racistes violents en 2018 : 126 incidents contre 46 en 2017.

Une loi visant à combattre la violence basée sur le genre est entrée en vigueur en août. Elle alourdit les peines d'emprisonnement pour délits sexuels et violence conjugale, criminalise le mariage forcé, et exige que les procureurs rencontrent dans un délai de trois jours toute personne qui signale à la police des actes de violence conjugale ou basée sur le genre.

Pays-Bas

Une nouvelle loi controversée interdisant le port de vêtements couvrant intégralement le visage, notamment le niqab et la burqa portés par certaines femmes musulmanes, dans les transports publics, les hôpitaux, les mairies et les établissements d'enseignement, est entrée en vigueur en

août. Des plaintes ont été déposées par des organisations du secteur public qui dénoncent le manque de clarté de la loi, ainsi que par des associations non gouvernementales qui craignent un impact discriminatoire sur les femmes musulmanes. Certaines forces de police locales et les autorités en charge des transports ont déclaré que l'application de cette interdiction ne constituerait pas une priorité à leurs yeux.

Au cours de l'année, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'impact discriminatoire de la loi et du discours public sur les minorités religieuses, en particulier sur les musulmans.

En mai, le gouvernement a proposé des amendements à la loi sur le viol et les agressions sexuelles pour y introduire l'obligation d'un consentement, et pour criminaliser le harcèlement sexuel de façon à aligner le droit néerlandais sur la Convention d'Istanbul. À l'heure où ont été écrites ces lignes, aucun projet de loi n'avait encore été présenté.

Les autorités néerlandaises ont continué d'exercer leur pouvoir de déchoir de leur nationalité les personnes ayant la double nationalité soupçonnées de s'être rendues à l'étranger pour participer à des actes de terrorisme. En avril, le Conseil d'État, la plus haute instance administrative, a toutefois annulé la décision de priver de leur nationalité deux combattants étrangers néerlandais, au motif que la décision avait été prise avant que le groupe dont ils étaient supposés faire partie ait été interdit. En novembre, un tribunal de district de La Haye a jugé que le gouvernement néerlandais devrait assurer le retour des enfants néerlandais de moins de 12 ans encore détenus dans le nord de la Syrie et dont les parents sont soupçonnés d'être membres de Daech. Le gouvernement a annoncé qu'il ferait appel de la décision.

En avril, le gouvernement a fait savoir au parlement son intention de simplifier la procédure par laquelle les adultes transgenres pouvaient changer leur genre légal sur leur certificat de naissance, et d'autoriser les enfants âgés de 16 ans ou moins à demander devant les tribunaux que leur genre soit changé à l'état civil, ce qui n'est pas permis aujourd'hui. Aucun projet de loi n'avait été présenté au moment de la rédaction du présent rapport.

En février, le gouvernement a mis un terme à une politique en vigueur depuis 2012 qui permettait aux enfants de familles de demandeurs d'asile et aux enfants sans papiers non accompagnés qui vivaient dans le pays depuis plus de cinq ans de faire une demande de résidence permanente. Il a

néanmoins accepté d'examiner les demandes des 600-700 enfants se trouvant aux Pays-Bas et dont la demande était recevable en vertu de cette politique.

Pologne

Les attaques du gouvernement visant l'appareil judiciaire du pays se sont poursuivies en 2019.

Les procédures disciplinaires arbitraires à l'encontre des juges et des procureurs qui ont défendu l'État de droit et se sont prononcés contre des réformes judiciaires problématiques constituent une atteinte à l'indépendance de la justice. Le Bureau disciplinaire, créé en septembre 2018, a engagé des procédures disciplinaires contre des juges et des procureurs. En avril, la Commission européenne a entamé une action en justice contre la Pologne pour ces procédures disciplinaires visant les juges.

En mai, la police a arrêté la militante des droits humains Elzbieta Podlesna pour une affiche d'icône religieuse couronnée d'une auréole aux couleurs de l'arc-en-ciel au motif qu'elle avait offensé les sentiments religieux, et elle a confisqué son téléphone portable, son ordinateur portable et ses cartes mémoires. L'enquête était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

En juin, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic, a exprimé sa préoccupation au sujet des révocations, remplacements et rétrogradations de juges et de procureurs, et elle a appelé les autorités polonaises à « *veiller à ce que les procédures disciplinaires ne soient pas instrumentalisées* ».

Au cours de l'année, les responsables gouvernementaux et les médias alignés sur le gouvernement ont régulièrement dénigré des juges et des procureurs et cherché à salir leur réputation.

En juin, la Cour de justice de l'UE a jugé que la loi polonaise de 2018 qui avait abaissé l'âge de la retraite des juges de la Cour suprême du pays, contraignant certains juges à partir, enfreignait le droit de l'UE. Le gouvernement avait déjà suspendu la loi en décembre 2018 en attente de l'arrêt de la cour.

En novembre, la Cour de justice de l'UE a établi dans une affaire dont l'avaient saisie les tribunaux polonais que la nouvelle Chambre disciplinaire de la Cour suprême de Pologne ne pouvait être

compétente pour juger des dossiers de retraite des juges que si son indépendance et son impartialité étaient garanties.

Un amendement au code pénal, approuvé par le parlement, criminaliserait la « promotion » ou « l’approbation » des activités sexuelles des mineurs, exposant les enseignants et les éducateurs sexuels au risque d’emprisonnement et limitant le droit des enfants à l’information sur la santé et aux soins.

Des ONG travaillant sur les questions liées à l’asile et la migration, aux droits des femmes, ou aux droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) ont souvent été privées de financements publics.

Au cours de l’année, les personnes LGBT sont devenues la cible d’attaques homophobes menées par le gouvernement et le parti au pouvoir. En juillet, au moins 30 villes et provinces de Pologne se sont déclarées « zones sans LGBT », et *Gazeta Polska*, un journal pro-gouvernemental, a distribué des autocollants « zone sans LGBT » dans ses publications. En juillet, un tribunal de district de Varsovie a ordonné au journal de cesser immédiatement la distribution des autocollants, dans l’attente de l’issue d’une action judiciaire engagée par un défenseur des droits humains.

Le Commissaire polonais aux droits de l’homme Adam Bodnar a été la cible d’une campagne de dénigrement menée par les médias pro-gouvernementaux et les autorités publiques pour avoir défendu les droits d’une personne soupçonnée de meurtre.

Les refoulements vers la Biélorussie de demandeurs d’asile, pour la plupart originaires de la République russe de Tchétchénie et d’Asie centrale, se sont poursuivis, l’arrêt prononcé par un tribunal polonais en 2018 ordonnant de mettre fin à cette pratique n’étant pas appliqué uniformément.

En août, le Comité des Nations Unies contre la discrimination raciale a appelé la Pologne à prévenir les discours de haine dans les médias et à prendre des mesures contre les sites web faisant la promotion de la haine raciale.

En août, le Comité de l’ONU contre la torture a appelé les autorités polonaises à fournir une protection appropriée aux victimes de violence domestique et à envisager de dépénaliser l’avortement.

Royaume-Uni

Le retrait prévu du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) a mis à rude épreuve les institutions démocratiques et mis en danger les droits humains et l'État de droit.

En septembre, le gouvernement a été forcé par le parlement de publier un important document de planification qui expose les conséquences possibles d'une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE (appelée Brexit dur ou « no-deal »). Sa publication a soulevé de vives inquiétudes concernant les droits, notamment ceux associés à l'accès à une alimentation suffisante et à des médicaments, les pénuries de carburant, l'interruption des services sociaux fournis aux personnes âgées et aux personnes atteintes d'un handicap, les possibles troubles à l'ordre public et le risque d'une activité dissidente accrue en Irlande du Nord. Le gouvernement a reconnu le fait que ce seraient les groupes économiquement vulnérables et marginalisés qui souffriraient le plus d'un Brexit dur.

En septembre, la Cour suprême a déclaré illégale la suspension du parlement pendant cinq semaines décidée par le gouvernement plus tôt dans le mois, conduisant au rappel du parlement. Le gouvernement s'est vu obligé par la loi adoptée par le parlement en septembre de demander une extension de l'adhésion du Royaume-Uni à l'UE afin d'éviter le « no deal ». Des sources gouvernementales ont critiqué l'arrêt de la Cour suprême et menacé de faire fi de la loi contraignante exigeant une demande d'extension.

L'extension a été octroyée par l'UE à 27 et la date du Brexit était fixée à la fin janvier 2020 au moment de la rédaction du présent rapport. Le parlement a été dissous en novembre après que les partis de l'opposition eurent accepté des élections générales en décembre 2019 (qui devaient encore avoir lieu à l'heure où ces lignes ont été écrites).

En mai, le rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté a publié un rapport sur l'impact négatif disproportionné que les coupes budgétaires motivées par l'austérité, conjuguées à la restructuration de la sécurité sociale, ont sur les droits des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes atteintes d'un handicap qui dépendent de faibles revenus.

Le recours à l'aide alimentaire d'urgence est en hausse. Le plus grand réseau caritatif de banques alimentaires du pays, le *Trussell Trust*, a signalé avoir distribué sur tout le territoire 1,6 million de colis contenant trois jours de provisions alimentaires d'urgence. L'*Independent Food Aid Network*

(Réseau indépendant d'aide d'urgence) a rapporté qu'au moment d'écrire ces lignes, au moins 819 centres indépendants distribuaient également de l'aide alimentaire.

Le Royaume-Uni a continué de placer en rétention des enfants demandeurs d'asile et migrants.

En octobre, une loi adoptée par le parlement britannique pour dépénaliser l'avortement et garantir le droit au mariage pour tous et toutes en Irlande du Nord en 2020 est entrée en vigueur, le gouvernement décentralisé de la région, suspendu depuis janvier 2017, n'étant pas parvenu à reformer une coalition.

Plus de deux ans après l'incendie meurtrier de la tour Grenfell au cours duquel 71 personnes avaient péri, peu a été fait pour établir les responsabilités dans ces morts ou dans cet incendie. En octobre, les conclusions de la première phase de l'enquête publique sur l'incendie ont été publiées, se focalisant sur le jour de l'incendie. Une enquête pénale était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

En février, une nouvelle loi antiterroriste est entrée en vigueur, comprenant notamment des mesures qui criminalisent la consultation de contenus en ligne, les déplacements à l'étranger et le soutien du terrorisme, risquant de déboucher sur des violations des droits humains. Les autorités britanniques ont continué d'exercer le pouvoir qui leur est conféré de déchoir de leur nationalité les citoyens britanniques soupçonnés d'activités liées au terrorisme.

En juillet, le gouvernement a refusé de mettre sur pied une commission d'enquête judiciaire sur la complicité britannique dans le programme de torture et de détentions secrètes dirigé par la CIA. Au moment de la rédaction du présent chapitre, personne au Royaume-Uni n'avait été inculpé d'infraction en lien avec ces atteintes aux droits humains. En novembre, une enquête menée par les médias a recueilli des preuves que les autorités britanniques ont dissimulé des crimes de guerre qui auraient été commis par les forces britanniques en Irak et en Afghanistan.

Politique étrangère de l'UE

Dans une année où le droit international ainsi que les organes et mécanismes internationaux ont fait l'objet d'attaques croissantes émanant de grandes puissances telles que les États-Unis, la Russie et la Chine, l'Union européenne a continué de se poser en ardent défenseur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles, en dépit de divisions internes et de la

résistance de certains pays membres de l'UE qui ont parfois conduit à des positions mitigées ou à une politique de deux poids, deux mesures.

La règle de l'unanimité dans la politique étrangère européenne s'est parfois avérée être un obstacle insurmontable, mais à l'occasion, des solutions créatives ont été trouvées. Ainsi, des interdictions de voyager dans les 26 États de l'espace Schengen ont été imposées à l'encontre des responsables saoudiens estimés être impliqués dans le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi ou encore, 27 des 28 États membres de l'Union ont prononcé une déclaration critique au Conseil de sécurité de l'ONU à propos des violations des droits humains perpétrées par Israël, déjouant la tentative de dernière minute de la Hongrie d'opposer son veto à cette initiative.

L'UE et ses États membres ont joué un rôle important au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en présentant et soutenant l'adoption de résolutions qui ont mis en place ou ont renouvelé des commissions d'enquête, des missions d'établissement des faits ou d'autres mécanismes indépendants de contrôle des crises des droits humains dans des pays aussi divers que la République démocratique du Congo, les Philippines, le Myanmar, le Venezuela, le Burundi, le Yémen, la Syrie, le Soudan du Sud, la Biélorussie et le Cambodge.

Tant en amont que dans la foulée des élections de mai 2019, le Parlement européen (PE) a joué un rôle important à la fois au niveau de sa diplomatie bilatérale avec des pays tiers et en poussant les institutions et gouvernements de l'UE à prendre des mesures appropriées face aux violations des droits humains à travers le monde, se distinguant comme étant probablement l'organe de l'UE le plus progressiste.

Parmi les exemples les plus marquants, il convient de citer les appels du PE à imposer des sanctions ciblées contre les représentants chinois responsables de la détention massive des Ouïghours et d'autres musulmans turciques au Xinjiang ; l'attribution du prestigieux Prix Sakharov à l'intellectuel ouïghour Ilham Tohti ; une résolution urgente sur le Myanmar exprimant un soutien aux initiatives innovantes pour réclamer des comptes aux auteurs d'atrocités perpétrées contre les Rohingyas, notamment l'ouverture d'une enquête devant la Cour internationale de justice sur les éventuelles violations par le Myanmar de la Convention de l'ONU sur le génocide ; et l'appel à procéder à une « *révision profonde et complète* » absolument nécessaire des relations de l'UE avec l'Égypte en réaction à la répression continue des dissidents et aux violations graves des droits commises en toute impunité.

En dépit d'un bilan généralement bon, le Parlement européen a également créé la polémique, par exemple en donnant le feu vert à la signature de traités commerciaux entre l'UE et le Maroc qui incluent le Sahara occidental, et en rejetant une résolution qui aurait appelé les États membres de l'Union à reprendre les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée.

L'externalisation du traitement de la migration est restée l'un des aspects les plus préoccupants de la politique étrangère de l'UE, en grande partie opérée via un fonds fiduciaire qui échappe à tout contrôle et est principalement destiné à renforcer le contrôle des frontières dans les pays du Sahel, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. La gestion du dossier migration par l'UE a été de plus en plus utilisée pour réfuter les arguments de l'Union lors de ses dialogues sur les droits humains avec des pays tiers, et elle a placé des dirigeants autoritaires tels que le Président turc Recep Tayyip *Erdogan* et le Président égyptien Abdel Fattah al-Sissi dans une position favorable pour faire pression sur les institutions de l'UE.

Faire du respect des droits humains une condition aux préférences commerciales et à un libre accès au marché interne européen sans droits de douane est demeuré un puissant moyen de pression. En février, la Commission européenne a ouvert une procédure de suspension, partielle ou intégrale, des préférences commerciales dont bénéficie le Cambodge, Hun Sen s'étant montré réticent à mettre fin à la répression de l'opposition politique du pays et des droits humains élémentaires consacrés dans le droit international.

Des pays tels que le Myanmar, le Bangladesh et le Sri Lanka demeurent sous étroite surveillance et risquent de subir des conséquences similaires. Dans l'intervalle, la Commission européenne et le Conseil ont accéléré la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Vietnam en dépit de l'intensification des violations graves des droits humains commises par Hanoï.

Réagissant aux violations graves et continues perpétrées notamment au Burundi, au Venezuela, en Syrie, au Myanmar, en Iran et dans l'est de l'Ukraine, l'UE a maintenu les sanctions ciblées telles que les interdictions de voyager et le gel d'avoirs visant des individus et des entités estimées responsables. L'Union a également maintenu les embargos sur les armes et/ou les équipements qui pourraient être utilisés aux fins de répression interne dans un certain nombre de pays dont la Chine, le Myanmar et le Soudan.

En octobre, les États membres de l'UE ont adopté leur dernier cadre juridique pour des sanctions ciblées à l'encontre d'individus et d'entités responsables d'atteintes aux droits humains au Nicaragua, mais à l'heure où ont été écrites ces lignes, aucun nom n'avait encore été inscrit sur la

liste. Les États membres de l'Union ont poursuivi leurs discussions sur l'adoption d'un « régime de sanctions européen pour les violations des droits de l'homme » qui autoriserait l'UE à cibler des individus et des entités responsables de violations graves du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, sans adopter de régimes de sanctions visant spécifiquement les pays.

Rapport mondial 2020

MOYEN ORIENT / AFRIQUE DU NORD



HUMAN
RIGHTS
WATCH

BORN WITHOUT CIVIL RIGHTS

Israel's Use of Draconian Military Orders to Repress Palestinians
in the West Bank

Algérie

L'Algérie a été en 2019 le théâtre des manifestations anti-gouvernementales les plus généralisées et les plus persistantes qu'elle ait connues depuis son indépendance en 1962. À partir du 22 février, les Algériens sont descendus en masse dans les rues tous les vendredis à Alger, la capitale, et dans d'autres villes, tout d'abord pour protester contre la tentative de leur président, Abdelaziz Bouteflika, d'obtenir un cinquième mandat à la tête de l'État, alors qu'il n'apparaissait que rarement en public depuis qu'il avait souffert en 2013 d'une grave attaque cérébrale; puis, après sa démission le 2 avril, pour réclamer une transition vers un mode de gouvernement plus démocratique.

Après la démission de Bouteflika, le président du Sénat, Abdelkader Bensalah, est devenu chef de l'État par intérim tandis que le général Ahmed Gaïd Salah, chef d'état-major de l'armée de terre et ministre adjoint de la Défense, détenait la réalité du pouvoir. Gaïd Salah a fixé au 4 juillet la date de la prochaine élection présidentielle, avant de la repousser au 12 décembre.

En réponse à la poursuite des manifestations, les autorités ont dispersé des manifestations pacifiques, arrêté arbitrairement des participants, empêché la tenue de réunions prévues par des organisations politiques ou de défense des droits humains, et emprisonné des détracteurs du gouvernement.

Liberté de réunion

Alors que de vastes manifestations anti-gouvernementales se déroulaient dans les rues toutes les semaines, les forces de police ont été déployées massivement dans les rues et sur les places du centre de la capitale, ainsi qu'à des points de contrôle, avec pour effet de limiter le nombre de personnes parvenant à se joindre aux marches, puis elles ont exercé un contrôle étroit sur celles qui arrivaient à s'y rendre. Les autorités ont arrêté des centaines de manifestants pacifiques, remettant la plupart d'entre eux en liberté sans chef d'accusation au bout de quelques heures, mais engageant des poursuites contre des dizaines d'autres et les emprisonnant.

Les autorités ont arrêté et inculpé 86 personnes entre juin et octobre, selon le Comité national pour la libération des détenus. Toutes ces personnes ont été accusées d'« *atteinte à l'intégrité du territoire national* », notamment pour avoir déployé un drapeau symbole d'appartenance à la communauté kabyle, ou berbère, du pays. Ce chef d'accusation peut mener à une peine de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans, en vertu de l'article 79 du code pénal. À la fin octobre, six de ces

personnes avaient été jugées et acquittées, une était en liberté dans l'attente de son procès et 79 demeuraient en détention préventive avant leur procès.

Liberté d'expression

Le 7 février, un activiste des droits humains, Hadj Ghermoul, âgé de 37 ans, a été condamné à six mois de prison pour « *offense à l'égard d'une institution nationale* » après avoir affiché une photo de lui-même brandissant une pancarte près de la ville de Mascara, dans le nord-ouest du pays, sur laquelle il exprimait son opposition à un cinquième mandat pour le président Bouteflika. Les autorités locales ont affirmé qu'il avait été arrêté alors qu'il était en état d'ébriété et insultait les forces de police.

Le 9 juillet, près d'Alger, un Tribunal de première instance a condamné Mouaffak Serdouk, un homme de 40 ans supporter de l'équipe algérienne de football, à un an de prison pour avoir « *exposé au regard du public des tracts, bulletins ou papillons de nature à nuire à l'intérêt national.* » Il s'était tenu à proximité d'un stade du Caire où l'équipe algérienne jouait un match de football, muni d'une pancarte appelant au départ des détenteurs du pouvoir en Algérie, avant d'être expulsé vers l'Algérie, où il a été poursuivi en justice et condamné.

Le 30 juin, la police a arrêté un homme de 87 ans, Lakhdar Bouregaa, ancien combattant connu de la guerre d'indépendance algérienne, à son domicile d'Alger. Cette arrestation a eu lieu quatre jours après qu'il avait déclaré, lors d'une réunion publique, par la suite diffusée sur YouTube, que l'armée algérienne était composée de « *milices.* » Un juge d'instruction a ouvert une enquête pour « *atteinte au moral de l'armée* », ce qui est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison.

Le 11 septembre, les autorités ont arrêté Karim Tabbou, porte-parole de l'Union démocratique et sociale (UDS), un parti d'opposition, devant son domicile à Douira, et l'ont inculpé de « *participation à une entreprise de démoralisation de l'armée* » après qu'il eut critiqué publiquement Gaïd Salah. Les autorités ont remis Tabbou en liberté le 25 septembre, avant de l'arrêter de nouveau le lendemain matin. Le 2 octobre, un juge d'instruction d'Alger a ouvert une enquête à son sujet, sur une présomption d'« *incitation à la violence* » et d'« *atteinte à l'unité nationale par la publication de déclarations et de vidéos sur les réseaux sociaux.* » S'il est déclaré coupable, il sera passible de prison et d'une déchéance de ses droits civiques, y compris du droit d'être candidat à des fonctions électorales.

Le 25 septembre, un tribunal militaire de Blida a condamné Louisa Hanoune, dirigeante du parti Travailleuse, à 15 ans de prison pour « *atteinte à l'autorité de l'armée* » et « *complot contre l'autorité de l'État*. » Elle a été poursuivie aux côtés de Saïd Bouteflika, frère de l'ancien président, et du général Mohamed « Tewfik » Mediene, ancien chef du plus puissant service de renseignement algérien. Les normes internationales en matière de droits humains interdisent de juger des civils devant des tribunaux militaires.

Les autorités ont inculpé Salah Dabouz, un ancien président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), d'« *outrage* » à la magistrature pour des affichages sur Facebook dans lesquels il critiquait les poursuites en justice engagées contre des membres de la communauté ethnique des Mozabites. Dabouz a été remis en liberté provisoire le 7 avril mais avec l'obligation de se présenter trois fois par semaine devant les autorités de Ghardaïa, à 600 kilomètres de son domicile d'Alger. Les autorités ont levé cette obligation le 24 juillet. Au moment de la rédaction de ce rapport, il était dans l'attente de son procès. Le 9 septembre, un homme non identifié armé d'un couteau l'a attaqué à Ghardaïa, le blessant aux deux bras.

Kamaleddine Fekhar, un activiste connu des droits de la minorité mozabite en Algérie, est mort le 28 mai au bout d'une longue grève de la faim en prison. Les autorités l'avaient arrêté le 30 mars et l'avait placé en détention préventive pour avoir « *contesté l'autorité* » des institutions nationales. Fekhar avait purgé une condamnation précédente pour des chefs d'accusation incluant des actes de violence à l'encontre de représentants de l'État, incitation à la violence, à la haine et à la discrimination, distribution de matériel de nature à nuire à l'intérêt national et atteinte à la réputation des institutions de l'État, à la suite d'affrontements ethniques entre Mozabites et Arabes à Ghardaïa et aux alentours de cette ville, entre 2013 et 2015.

Liberté de culte

Le code pénal algérien punit de trois à cinq ans de prison et/ou d'une amende quiconque « *offense le Prophète et les messagers de Dieu, dénigre le dogme ou les préceptes de l'Islam par quelque moyen que ce soit*. » Les autorités ont eu recours à cet article pour condamner des membres de la petite communauté des Ahmadiyya, qui pratique une version de l'Islam différente du dogme officiellement reconnu.

Une ordonnance de 2006 établit une discrimination à l'égard des non-musulmans en les soumettant à des contraintes qui ne s'appliquent pas aux musulmans. La célébration collective du culte par les non-musulmans ne peut être organisée que par des organismes accrédités par le

gouvernement dans des lieux spécifiquement désignés. L'Église protestante d'Algérie a indiqué que pendant l'année ayant pris fin en octobre 2019, les autorités avaient fermé neuf de leurs lieux de culte parce qu'ils n'étaient pas autorisés ou qu'ils n'étaient pas conformes pour recevoir du public.

Migrants

Au moins depuis décembre 2016, l'Algérie a effectué des rafles et expulsé en masse sommairement des milliers de migrants originaires d'Afrique sub-saharienne, dont des femmes et des enfants. Pendant la première moitié de 2019, les autorités algériennes auraient expulsé près de 5 000 personnes, pour la plupart de nationalité nigériane.

Droits des femmes et orientation sexuelle

Quoique la loi sur la violence conjugale adoptée par l'Algérie en 2015 criminalise certaines formes de violence familiale, elle présente des lacunes qui permettent d'annuler des condamnations ou de réduire des peines si les victimes pardonnent à leurs agresseurs. Cette loi a également le défaut de ne pas prévoir de mesures préventives pour empêcher les abus ou protéger les victimes. L'article 326 du code pénal permet à une personne qui enlève une mineure d'échapper aux poursuites si elle épouse sa victime.

Le Code de la famille algérien autorise les hommes à divorcer de manière unilatérale sans explication mais exige des femmes qu'elles s'adressent aux tribunaux pour obtenir un divorce pour des raisons précises.

Les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans, en vertu de l'article 338 du code pénal.

Mesures à l'encontre des organisations internationales de défense des droits humains et des médias

Les autorités ont expulsé un responsable de Human Rights Watch, Ahmed Benchemsi, le 19 août. Elles ont confisqué ses passeports pendant 10 jours, après l'avoir arrêté le 9 août à proximité d'une manifestation à Alger et maintenu en garde à vue pendant 10 heures. Elles ont confisqué son téléphone cellulaire et son ordinateur portable, qu'elles lui ont rendus lors de son expulsion. Benchemsi était en visite en Algérie afin d'observer la situation en matière de droits humains.

Les autorités ont expulsé plusieurs journalistes internationaux qui couvraient les manifestations. Tarek Amara, journaliste de l'agence Reuter et ressortissant tunisien, a été expulsé le 31 mars, après avoir été arrêté pour avoir couvert une manifestation contre Bouteflika le 29 mars. Aymeric Vincenot, directeur du bureau d'Alger de l'AFP, a été contraint de quitter le pays le 9 avril, les autorités ayant refusé de renouveler son accréditation.

Camps de réfugiés sahraouis gérés par le Front Polisario

Le gouvernement en exil du Front Polisario, qui administre les camps de réfugiés originaires du Sahara occidental dans le désert du sud de l'Algérie, ont arrêté trois de ses détracteurs sous le soupçon de trahison, d'actes d'agression contre l'État sahraoui, et d'incitation à la désobéissance et de diffamation, apparemment à cause d'affichages effectués par eux sur Facebook et de messages privés échangés sur des applications de réseaux sociaux. Deux activistes, Moulay Abba Bouzid et Fadel Mohamed Breica, et un journaliste, Mahmoud Zeïdane, ont été arrêtés entre le 17 et le 19 juin. Ils ont passé cinq mois en garde à vue, lors desquels ils ont affirmé avoir subi des interrogatoires dans de dures conditions, avec des menaces de torture et des manœuvres de coercition, pour les amener à avouer. Les trois hommes ont été totalement acquittés et remis en liberté le 11 novembre.

Principaux acteurs internationaux

Le 2 octobre, les autorités ont expulsé une députée française, Mathilde Panot, et trois autres ressortissants français qui s'étaient rendus dans la ville de Béjaïa pour exprimer leur soutien aux manifestants. Les autorités ont alors dénoncé « *une ingérence étrangère et une atteinte à la souveraineté nationale algérienne.* »

Le 13 septembre, Marie Arena, présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, a dénoncé les « *arrestations arbitraires* » et exigé la remise en liberté des « *prisonniers politiques* » en Algérie. Le 30 septembre, l'Union européenne a diffusé une déclaration dans laquelle elle soulignait combien il importe de « *garantir les libertés d'expression et de réunion* » des Algériens, mais sans aller jusqu'à dénoncer l'actuelle vague d'arrestations et la répression de toute dissidence en général.

Émirats arabes unis

Bien que les Émirats arabes unis aient déclaré 2019 l'« *année de la tolérance* », les dirigeants du pays n'ont fait preuve de tolérance pour aucune forme de dissidence pacifique. Ahmed Mansour, éminent défenseur des droits humains condamné à 10 ans de prison pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d'expression, a observé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention et sa condamnation inique. Des militants ayant fini de purger leur peine, parfois depuis trois ans, sont restés incarcérés alors qu'aucun fondement légal ne le justifiait.

En juin, les Émirats arabes unis ont annoncé le retrait de leurs forces terrestres dans les opérations militaires qui se déroulent au Yémen sous la conduite de l'Arabie saoudite, mais les abus commis par les troupes yéménites bénéficiant du soutien des Émirats se poursuivent.

Liberté d'expression

En mars 2019, Ahmed Mansour, éminent défenseur des droits humains, a entamé une grève de la faim d'un mois afin de protester contre sa condamnation inique et ses conditions de détention déplorables. En 2017, Mansour a été arrêté par les Émirats arabes unis pour les propos qu'il aurait tenus, notamment sur les réseaux sociaux où il aurait publié de « *fausses informations portant atteinte à l'unité nationale* ». Les autorités l'ont détenu dans un lieu secret pendant plus d'un an sans qu'il puisse consulter un avocat, puis l'ont condamné en mai 2018 à 10 ans de prison. Sa condamnation a été confirmée le 31 décembre 2018 par la Cour suprême fédérale des Émirats arabes unis.

Nasser bin Ghaith, illustre universitaire, a continué de purger la peine de 10 ans de prison qui avait été prononcée contre lui après qu'il eut exprimé des propos critiques à l'encontre des autorités émiraties et égyptiennes. En mauvaise santé et privé des soins médicaux nécessaires dans la prison d'Al Razeen où il était incarcéré, Nasser bin Ghaith a entamé une grève de la faim de plusieurs mois en novembre 2018, soit la troisième connue depuis avril 2017.

En juillet 2019, l'universitaire britannique Matthew Hedges a déposé plainte contre les autorités émiraties auprès du Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire et de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Arrêté en mai 2018, il a ensuite été détenu à l'isolement, période au cours de laquelle il a déclaré avoir subi de mauvais traitements. Le 21 novembre 2018, la Cour d'appel fédérale des Émirats arabes unis l'a condamné à perpétuité pour espionnage. Il a été gracié cinq jours plus tard, suite au tollé international suscité.

En novembre 2019, deux Émiratis, Khalifa al-Rabea et Ahmed al-Mulla, qui avaient déjà purgé leurs peines pour atteinte à la sécurité de l'État depuis un à trois ans, restaient incarcérés. Ils avaient été condamnés pour leurs liens avec Al-Islah, parti politique islamiste enregistré que les Émirats arabes unis ont interdit en 2014 le considérant comme « *terroriste* ». Les autorités les ont arbitrairement maintenus derrière les barreaux pour « *consultation* », d'après des activistes émiratis. Le 5 août 2019, le président des Émirats arabes unis a gracié trois autres militants, qui étaient également restés incarcérés après expiration de leur peine, affirmant qu'ils étaient « *revenus dans le droit chemin* ». Les organes de presse émiratis ont diffusé une vidéo d'Osama al Najjar, de Badr al-Buhairi et d'Othman al Shehhi en train de dénoncer publiquement Al-Islah.

Abus contre des détenus et violations du droit à un procès équitable

Dans les affaires liées à la sécurité de l'État en particulier, les individus ont été sérieusement exposés à des cas de détention arbitraire et de mise au secret, de torture et de mauvais traitements, de maintien prolongé à l'isolement et de refus d'accès à un avocat. Des aveux forcés ont été utilisés comme preuve dans le cadre de poursuites judiciaires et des prisonniers se sont plaints de la médiocrité des conditions de détention et du manque de soins médicaux adéquats.

En 2017, un tribunal des Émirats arabes unis a déclaré Alia Abdel Nour coupable de terrorisme dans une affaire entachée d'allégations de torture et de violations graves du droit à un procès équitable. Alors qu'elle souffrait d'un cancer, elle s'est vu refuser les visites régulières de sa famille et, après son transfert vers un hôpital en novembre 2016, elle s'est retrouvée avec les mains et les pieds attachés à son lit pendant des périodes prolongées. Malgré la détérioration de son état de santé, les autorités ont ignoré les appels répétés lancés non seulement par sa famille, mais aussi par des organisations de défense des droits humains, des membres du Parlement européen et des experts des Nations Unies, afin de demander sa libération pour motifs humanitaires. Alia Abdel Nour est morte en prison le 4 mai 2019.

Le 13 février 2019, après plus d'un an de détention sans inculpation, huit ressortissants libanais ont assisté à leur première audience dans un procès pour terrorisme, accusés de liens avec le Hezbollah au Liban. Leur procès a été entaché d'allégations de mauvais traitements et d'aveux forcés. D'après leurs proches, ils ont été maintenus à l'isolement prolongé, n'ont eu droit à aucun contact avec leurs familles et leurs avocats, et n'ont pas eu la possibilité d'examiner les preuves présentées contre eux. Le 15 mai, un tribunal des Émirats arabes unis a condamné l'un d'eux à la réclusion à perpétuité, deux autres à 10 ans d'emprisonnement et a acquitté les cinq derniers.

Tout au long de l'année 2019, les autorités pénitentiaires des Émirats arabes unis ont refusé à des détenus non ressortissants vivant avec le VIH un accès régulier et continu aux médicaments antirétroviraux nécessaires à leur survie, ce qui constitue une violation flagrante de leur droit à la santé. Au moins deux prisons émiraties ont séparé les détenus vivant avec le VIH du reste des prisonniers et les ont exposés à une stigmatisation et à une discrimination systématique.

Attaques illégales au Yémen et abus contre des détenus

En 2019, malgré l'annonce du retrait de la majorité de leurs forces terrestres en juin, les Émirats arabes unis ont continué à participer aux opérations militaires menées par l'Arabie saoudite au Yémen et ont rappelé leur intention de maintenir leur présence à Aden et dans les gouvernorats du sud, ainsi que leur soutien à certaines forces yéménites.

Un rapport des Nations Unies publié le 3 septembre 2019 par le Groupe d'experts éminents sur le Yémen, nommé par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a fait état de graves abus commis par les forces soutenues par les Émirats arabes unis et par des groupes armés, notamment des disparitions forcées, des arrestations et détentions arbitraires, des cas de torture et d'autres mauvais traitements, tels que viols et autres formes de violence sexuelle. Le rapport a également établi qu'en 2018 et ce, jusqu'en 2019, les Émirats arabes unis et les forces qu'ils soutiennent avaient eu recours à des menaces et à des mesures d'intimidation pour empêcher des journalistes à Aden qui s'étaient montrés critiques envers les Émirats arabes unis d'accéder à des zones sous leur contrôle.

Travailleurs migrants

D'après les chiffres 2015 de l'Organisation internationale du travail, les ressortissants étrangers constituent plus de 80 % de la population des Émirats arabes unis.

Le système de kafala, qui permet d'obtenir un visa par parrainage, a continué de lier les visas des travailleurs migrants à leurs employeurs. Celles et ceux qui quittaient leur employeur sans autorisation étaient passibles de sanctions pour « *abandon de poste* », y compris d'amendes, de peines de prison et d'expulsions. De nombreux travailleurs migrants à faibles revenus restent à la merci du travail forcé.

Le droit du travail des Émirats arabes unis n'a prévu aucune protection pour les travailleuses et travailleurs domestiques, qui se sont retrouvés face à une multitude d'abus, tels que salaires impayés, séquestration, jusqu'à 21 heures de travail par jour, ainsi qu'abus physiques et sexuels

commis par les employeurs. Les travailleuses et travailleurs domestiques ont rencontré des obstacles pratiques et juridiques pour obtenir réparation. S'il est vrai qu'une loi de 2017 sur les travailleurs domestiques leur garantit certains droits, ces protections sont inférieures à celles prévues dans le droit du travail et restent en deçà des normes internationales.

Droits des femmes

La définition de la discrimination inscrite dans la loi anti-discrimination émiratie de 2015 n'inclut pas la discrimination fondée sur le sexe et le genre.

Certaines dispositions de la loi fédérale n° 28 de 2005, qui régit les questions de statut personnel, sont discriminatoires à l'égard des femmes. Pour qu'une femme émiratie puisse se marier, son tuteur doit signer son contrat de mariage. Si une femme décide de divorcer, elle doit demander une ordonnance du tribunal tandis que les hommes peuvent divorcer unilatéralement de leur femme. Une femme peut perdre son droit à un soutien financier si elle refuse d'avoir des relations sexuelles avec son mari sans une excuse légitime, et la loi oblige les femmes à « *obéir* » à leur mari. Une femme peut être considérée comme désobéissante si elle travaille sans avoir obtenu le consentement préalable de son époux.

Depuis des modifications apportées en 2016, le Code pénal émirati ne permet plus explicitement les violences conjugales. Toutefois, il n'existe pas de loi qui qualifie les violences domestiques de crime. De même, le viol conjugal n'est pas considéré comme un crime.

Orientation sexuelle et identité de genre

L'article 356 du code pénal fédéral érige en crime (sans les définir) les « *attentats à la pudeur* », pour lesquels il prévoit une peine de prison d'un an minimum. Les tribunaux des Émirats arabes unis se servent de cet article pour inculper et condamner des personnes ayant eu des relations homosexuelles ou des rapports hétérosexuels hors mariage consentis. Les femmes sont plus largement touchées car la grossesse est utilisée comme preuve de relation sexuelle extraconjugale et les femmes signalant un viol peuvent au lieu de cela se voir poursuivies pour rapport sexuel consenti. Le code pénal émirati punit « *tout homme portant des vêtements féminins qui se trouve dans un endroit dont l'accès est réservé aux femmes* » d'une peine d'un an de prison, d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 dirhams (environ 2500 euros), voire des deux. En réalité, des femmes transgenres ont été arrêtées en application de cette loi même si elles se trouvaient dans des lieux mixtes.

Plusieurs émirats disposent de lois dans lesquelles les relations homosexuelles sont considérées comme un crime. À Abou Dhabi, « *tout acte sexuel non naturel avec une autre personne* » est punissable d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 14 ans. Selon l'article 177 du code pénal de Dubaï, la sodomie consensuelle peut être sanctionnée d'une peine de prison maximale de 10 ans.

Principaux acteurs internationaux

En janvier, le Danemark a annoncé qu'il cessait ses ventes d'armes aux Émirats arabes unis. En février, des enquêtes menées par CNN et Amnesty International ont révélé que les Émirats arabes unis fournissaient des armes de fabrication américaine et européenne à plusieurs milices au Yémen. En juillet 2019, aux États-Unis, une tentative d'embargo du Congrès sur la vente de plusieurs milliards de dollars d'armes aux Émirats arabes unis et à l'Arabie saoudite a échoué après que le président Donald Trump a opposé son veto à ces résolutions. Entre janvier et juin, le gouvernement allemand a accepté d'exporter pour 26,1 millions de dollars US (23,4 millions d'euros) d'armements aux Émirats arabes unis.

En 2019, les autorités émiraties ont adopté une stratégie de « *soft power* » visant à présenter leur pays comme un État progressif, tolérant et respectueux des droits. En février, à la suite de l'invitation du cheikh Mohammed ben Zayed Al Nahyane, prince héritier d'Abou Dhabi, le pape François s'est rendu aux Émirats arabes unis, où il a célébré une messe publique, s'est réuni en privé avec le prince héritier et a assisté à une rencontre interreligieuse. Le pape n'a pas soulevé publiquement la question des abus perpétrés par les Émirats arabes unis et rien ne semble indiquer qu'il ait abordé la question des droits humains en privé.

Maroc et Sahara occidental

Bien qu'il restait de la latitude, au Maroc, pour les discours d'opposition – tant que la monarchie et autres « *lignes rouges* » restaient à l'abri des critiques virulentes – les autorités ont continué à cibler certains détracteurs en particulier, à les traduire en justice, à les emprisonner et à les harceler. Elles ont aussi continué de faire appliquer des lois répressives, notamment vis-à-vis des libertés individuelles.

Liberté de réunion, violences policières et système pénal

Le 6 avril, la Cour d'appel de Casablanca a confirmé les verdicts prononcés en première instance contre des leaders du « Hirak » dans la région du Rif au Maroc. En juin 2018, ces derniers avaient été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à vingt ans, et ce principalement sur la base de déclarations qu'ils affirment avoir faites sous la torture, dans des locaux de police.

Le Hirak, mouvement de protestation né dans la région du Rif en 2016, a organisé plusieurs grandes manifestations pacifiques afin de lutter pour de meilleures conditions socioéconomiques, jusqu'à ce qu'une vague de répression policière en mai 2017 conduise à l'arrestation de plus de 450 activistes, dont une cinquantaine de leaders, qui seront par la suite jugés à Casablanca, dans un procès collectif qui durera plus d'un an.

Depuis la confirmation des verdicts, les leaders du Hirak sont détenus dans différentes prisons marocaines. Plusieurs d'entre eux ont observé des grèves de la faim pour dénoncer ce qu'ils estiment être un procès politique.

Selon le code de procédure pénale, un accusé a le droit de contacter un avocat au bout de 24 heures de garde à vue, laquelle peut être prolongée jusqu'à 36 heures. Cependant, les détenus n'ont pas le droit à la présence d'un avocat lors de leur interrogatoire par la police, ou lors de la signature de leur déclaration.

Liberté d'association

Le 16 avril, la Cour d'appel de Casablanca a confirmé la dissolution de l'association culturelle Racines, quatre mois après qu'un tribunal de première instance en ait donné l'ordre. Ce verdict clôturait un procès intenté par le gouverneur de Casablanca à l'association, au motif qu'elle avait « *organisé une activité incluant des interviews parsemées d'outrages évidents aux institutions* ».

À l'origine de la plainte : en août 2018, Racines avait prêté ses bureaux de Casablanca pour l'enregistrement d'une émission diffusée sur YouTube, au cours de laquelle des invités avaient critiqué les discours et les politiques du roi Mohammed VI.

Les autorités ont régulièrement empêché la tenue d'activités organisées par des sections locales de l'Association marocaine des droits humains (AMDH,) en leur refusant l'accès aux locaux prévus pour abriter ces activités. À au moins cinq reprises en 2019, notamment à Azrou, Tiznit et Benslimane, les autorités ont bloqué l'entrée de centres communautaires et autres salles de réunion où devaient se tenir des événements de l'AMDH.

Selon l'AMDH, en septembre 2019, les autorités avaient refusé de procéder aux formalités administratives de 62 parmi ses 99 sections locales, les empêchant ainsi de mener des activités basiques telles que l'ouverture d'un nouveau compte bancaire ou la location d'une salle.

Liberté d'expression

Bien qu'un nouveau Code de la presse et de l'édition expurgé des peines de prison ait été adopté par le Parlement en juillet 2016, le Code pénal prévoit toujours de la prison pour des « délits d'expression » non violente, dont le fait de « *porte[r] atteinte* » à l'Islam ou à la monarchie, ou encore d'« *incite[r] à porter atteinte à l'intégrité territoriale* » du Maroc, en référence à la revendication marocaine sur le Sahara occidental.

Arrêtée le 31 août par la police, Hajar Raissouni, une journaliste de 28 ans, a été condamnée le 30 septembre par un tribunal de Rabat à un an de prison pour avortement et relations sexuelles hors mariage. Un procureur a divulgué des détails personnels sur sa vie sexuelle et reproductive, et un juge a refusé de la placer en liberté provisoire en attendant son procès.

Le tribunal a condamné le fiancé de Raissouni, Rifaat Al-Amin, à un an d'emprisonnement. Le médecin accusé d'avoir pratiqué l'avortement s'est vu infliger une peine de deux ans de prison. Un assistant médical et une secrétaire ont quant à eux écopé de peines avec sursis pour avoir participé à l'intervention. Tous ont nié les accusations. Raissouni, Al-Amin et le médecin ont été libérés le 16 octobre après une grâce royale. Cette affaire était probablement motivée par l'appartenance de Raissouni à une famille de dissidents, ainsi qu'à la rédaction d'*Akhbar Al Yaoum*, un quotidien qui s'est souvent vu attaquer par les autorités pour ses articles et reportages indépendants.

Le 6 avril, une cour d'appel a maintenu la peine de trois ans de prison prononcée contre le journaliste indépendant Hamid El Mahdaoui pour non-dénonciation d'une menace contre la sécurité de l'État. Le verdict reposait sur l'appel téléphonique donné, en mai 2017, à El Mahdaoui par un homme qui prétendait vouloir déclencher un conflit armé au Maroc. Le tribunal a récusé la ligne de défense du journaliste, selon laquelle il avait conclu que les déclarations de cet homme, qu'il ne connaissait pas, étaient un discours creux qui ne justifiait pas d'alerter les autorités. Cette condamnation n'est que la dernière d'une longue liste d'attaques des autorités contre El Mahdaoui.

Le 11 février, la cour d'appel de Tétouan a condamné Soufian al-Nguad, 29 ans, à un an de prison pour « *incitation à la rébellion* » après sa publication d'un post sur Facebook encourageant à manifester contre la mort de Hayat Belkacem. En septembre 2018, cette marocaine de 20 ans avait été tuée quand des garde-côtes ont ouvert le feu sur une embarcation dans laquelle elle se trouvait, et qui tentait apparemment de traverser le détroit de Gibraltar pour conduire des migrants clandestins en Europe. Un tribunal de première instance avait condamné al-Nguad à deux ans de prison. Bien que les autorités se soient engagées à enquêter sur le décès de Belkacem, leurs conclusions n'avaient toujours pas été divulguées plus d'un an plus tard, au moment de la rédaction du présent rapport.

Sahara occidental

Le processus de négociation, sous l'égide des Nations Unies, entre le Maroc et le Front Polisario en vue de l'autodétermination du Sahara occidental — dont l'essentiel du territoire se trouve de facto sous contrôle marocain — est resté au point mort après la démission en mai de Horst Köhler, envoyé du Secrétaire général de l'ONU. À l'heure où s'écrit ce rapport, aucun remplaçant n'a été désigné. Le Maroc propose un plan d'autonomie sous son égide mais rejette tout référendum sur l'indépendance.

Au Sahara occidental, les autorités marocaines empêchent systématiquement les rassemblements en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui, et font obstruction au travail de certaines ONG locales de défense des droits humains, en bloquant notamment leur enregistrement légal. Elles ont aussi parfois battu des activistes et des journalistes, en détention ou dans les rues.

En 2019, 23 Sahraouis demeuraient en prison après leur condamnation à l'issue de procès iniques en 2013 et 2017 pour le meurtre de 11 membres des forces de sécurité lors d'affrontements ayant

éclaté après le démantèlement forcé par les autorités d'un vaste camp de manifestants à Gdeim Izik, au Sahara occidental, en 2010. Les deux tribunaux s'étaient fondés presque entièrement sur les aveux des accusés à la police, sans enquêter sérieusement sur le fait que les accusés avaient renié ces aveux, selon eux obtenus sous la torture.

En février, les autorités ont permis à Claude Mangin, une militante pour les droits du peuple sahraoui et l'épouse française du détenu Naama Asfari, membre du groupe de Gdeim Izik, d'entrer sur le territoire marocain pour la première fois depuis 30 mois pour rendre visite à son mari. Elle a toutefois été de nouveau interdite d'accès en juillet.

Le 8 juillet, à El-Ayoun, au Sahara occidental, un tribunal a condamné Nezha Khalidi, membre d'Équipe Media, un collectif d'activistes médiatiques qui défend l'autodétermination du Sahara occidental, à une amende pour pratique du journalisme sans accréditation officielle. La police l'avait arrêtée alors qu'elle diffusait en direct une scène de rue pour dénoncer la « *répression* » marocaine.

Réfugiés

Le gouvernement n'a pas encore adopté le projet de loi sur le droit d'asile, appelé à être le premier du genre au Maroc. En juin 2019, le ministère des Affaires étrangères avait délivré (ou lancé le processus administratif pour délivrer) des cartes de réfugiés, des permis de résidence spéciaux ainsi que des permis de travail à 803 personnes, d'origine sub-saharienne pour la plupart, reconnues comme réfugiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). D'après le bureau local du HCR, l'ensemble des 6 244 réfugiés reconnus par le HCR au Maroc depuis 2007 ont accès aux services publics d'éducation et de santé, et la plupart disposent de permis de résidence et de permis de travail réguliers.

Droits des femmes et des filles

Le Code de la famille contient des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, en matière de succession et de procédures de divorce. Il fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage, mais permet aux juges d'accorder une « *dérogation* » pour marier des jeunes filles de 15 à 18 ans lorsque leur famille le demande. 40 000 dérogations de ce genre ont été accordées en 2018, soit près de 20 % des mariages enregistrés cette année-là – une augmentation que le précédent ministre de la Justice Mohamed Aujjar a qualifié d'« *alarmante* ».

Une loi sur les violences faites aux femmes érige en crime certaines formes de violence domestique et établit des mesures de prévention, mais elle n'énonce pas les obligations de la police, des procureurs et des juges d'instruction dans les affaires de violence conjugale, ni ne finance des centres d'hébergement pour femmes victimes de violences.

Au Maroc, l'avortement est prohibé, ce qui met en danger les droits des femmes, y compris le droit à la vie, le droit à la santé, le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et le droit au respect de la vie privée. D'après l'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin, 600 à 800 avortements ont lieu chaque jour au Maroc, les deux tiers environ étant pratiqués par des médecins diplômés.

Travailleuses et travailleurs domestiques

Une loi entrée en vigueur en 2018 offre aux travailleuses et travailleurs domestiques des protections sur le plan du travail. Elle exige des contrats de travail, fixe un âge minimum pour ce type d'emploi, limite les heures de travail hebdomadaires, garantit des jours de congé, et fixe un salaire minimum. Elle prévoit des sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas la loi, et des peines de prison pour les récidivistes. Cependant, les autorités n'ont pas déployé suffisamment d'efforts pour communiquer de manière visible sur cette loi et la faire connaître au grand public, y compris aux travailleuses et travailleurs domestiques, et à leurs employeurs.

Droit au respect de la vie privée, orientation sexuelle et identité de genre

Dans un rapport publié en juin, le bureau du Procureur général a indiqué que, affaires de prostitution mises à part, 7 721 adultes avaient été poursuivis en 2018 au Maroc pour relations sexuelles hors mariage. Parmi eux, 3 048 ont été poursuivis pour adultère, 170 pour homosexualité, et tous les autres pour relations sexuelles entre personnes non mariées.

Au Maroc, les relations sexuelles consenties entre adultes non mariés sont punies d'une peine de prison allant jusqu'à un an ; deux ans si l'un des protagonistes est marié à une tierce personne. L'article 489 du code pénal prévoit six mois à trois ans de prison pour « *acte impudique ou contre nature avec un individu [du même] sexe* ».

Principaux acteurs internationaux

Afin d'appliquer des arrêts de la Cour européenne de justice déclarant que les accords commerciaux entre l'UE et le Maroc ne peuvent s'appliquer au Sahara occidental qu'avec le

« *consentement de son peuple* », la Commission et le Parlement européens ont mené des consultations avec certains membres de la population sahraouie. Le Front Polisario a refusé d'y participer.

En janvier et février, déclarant avoir pris « *toutes les mesures possibles et raisonnables* » pour s'assurer du consentement de la population concernée, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont approuvé les accords commerciaux avec le Maroc, ouvrant ainsi la voie à l'exploitation des ressources agricoles et piscicoles du Sahara occidental. En avril, le Front Polisario a attaqué ces décisions auprès de la Cour européenne de justice.

Mauritanie

L'ancien ministre de la Défense, Mohamed Ould Ghazouani, a remporté l'élection présidentielle en juin, succédant à Mohamed Ould Abdel Aziz qui avait déjà effectué deux mandats. Le président sortant Abdel Aziz, arrivé au pouvoir en 2008 suite à un coup d'État, ne s'était pas représenté en 2019. S'efforçant d'écraser les protestations contre la victoire de Ghazouani au premier tour, soutenu par Abdel Aziz, les autorités ont placé en détention sans inculpation des leaders pro-opposition et arrêté des dizaines d'activistes de l'opposition, libérant la plupart d'entre eux mais condamnant les autres à des peines de prison. Le lendemain des élections, les autorités ont également suspendu les services de téléphonie mobile et fixe, et ce pendant dix jours.

Les autorités se sont servies de lois pénalisant la diffamation, la diffusion de « *fausses informations* » et le blasphème afin de poursuivre et d'emprisonner des défenseurs des droits humains, des activistes, des blogueurs et des opposants politiques.

Enfin l'esclavage n'a toujours pas été éliminé, en dépit des multiples lois qui l'interdisent et des tribunaux spéciaux chargés de juger ceux qui réduisent des personnes en esclavage.

Liberté d'expression

Les procureurs se servent d'une législation répressive, notamment de la criminalisation de la diffamation et de définitions très larges du terrorisme et de l'« *incitation à la haine raciale* », afin de censurer et de poursuivre les opposants pour des discours non violents. Une loi contre la discrimination adoptée en 2017 dispose dans son article 10 : « *Quiconque encourage un discours incendiaire contre le rite officiel de la République islamique de Mauritanie sera puni d'un à cinq ans d'emprisonnement.* »

Le 1^{er} février, les autorités ont abandonné les poursuites contre l'activiste Abdallahi Salem Ould Yali et l'ont remis en liberté. Il était emprisonné depuis janvier 2018, inculpé d'incitation à la violence et à la haine raciale en vertu du code pénal, de la loi antiterrorisme et de celle sur la cybercriminalité. Yali avait été arrêté pour des messages sur WhatsApp où il appelait les Haratines, le groupe ethnique auquel il appartient, à résister à la discrimination et à réclamer le respect de leurs droits.

Le 22 mars, les autorités ont de même arrêté deux blogueurs, Abderrahmane Weddady et Cheikh Ould Jiddou, pour leurs publications Facebook critiquant la corruption, et les ont accusés de

diffuser sciemment de fausses informations à propos de fonds mauritaniens qui, d'après eux, auraient été gelés aux Émirats arabes unis. Les deux hommes sont connus pour leurs critiques dirigées contre les dirigeants mauritaniens, notamment au sujet de délits présumés commis par l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz. Les autorités ont accordé à Weddady et Ould Jiddou la mise en liberté avant le jugement, tout en confisquant leurs documents de voyage. À l'heure de la rédaction de ce rapport, aucune date n'avait été fixée pour ces procès.

Le 23 juin, le gouvernement a coupé les connexions Internet mobiles, et ce pendant dix jours. Même si Internet était toujours accessible depuis certains bureaux et entreprises, la plupart des Mauritaniens, qui comptent sur leur téléphone pour se connecter, ne pouvaient plus aller sur Internet. Les autorités ont justifié cette coupure en disant qu'elle était nécessaire du point de vue de la sécurité.

Le 29 juillet, les autorités ont libéré le blogueur Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir, qui était en prison pour une affaire de blasphème depuis cinq ans et demi. Les autorités l'avaient arrêté en janvier 2014 pour avoir dénoncé l'instrumentalisation, selon lui, de l'islam afin de justifier la discrimination de caste en Mauritanie. Au départ un tribunal l'avait condamné à mort pour blasphème. Une cour d'appel a transformé la peine en deux ans de prison, qu'il avait déjà purgés. Mais au lieu de le libérer, les autorités l'ont maintenu arbitrairement en détention pendant 21 mois supplémentaires, à l'isolement, officiellement pour le protéger, puis l'ont transféré directement hors du territoire. Au moment où nous écrivons, il avait demandé asile en France.

En octobre, des bacheliers et étudiants ont manifesté à Nouakchott à plusieurs reprises contre un règlement de 2018 empêchant les bacheliers ayant atteint l'âge de 25 de faire une première inscription à l'université publique – règlement qui apparemment affectait de façon disproportionnée les bacheliers de faible revenu. La police a dispersé les manifestants, en faisant apparemment usage d'une force excessive à plusieurs occasions. Le 6 novembre, le gouvernement a suspendu cette règle discriminatoire pour l'année universitaire 2019-2020.

Liberté d'association

La loi sur les associations de 1964, très restrictive, exige que les associations obtiennent l'autorisation formelle d'opérer légalement et donne au ministère de l'Intérieur des pouvoirs étendus pour refuser cette autorisation en invoquant des motifs vagues tels qu'une « *propagande antinationale* » ou une « *influence fâcheuse sur l'esprit des populations* ».

Le ministère a ainsi refusé la reconnaissance légale à plusieurs associations qui font campagne sur des sujets controversés, telles que l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) et « Touche pas à ma nationalité », qui accuse le gouvernement de discriminer les personnes noires lors du processus d'enregistrement à l'état civil. Des membres de l'IRA, notamment son chef de file, Biram Dah Abeid, ont subi arrestations et harcèlements.

Des représentants de Human Rights Watch ont pu mener leurs recherches sans entraves en Mauritanie en 2019, mais n'ont pas pu rencontrer de représentants de l'État de haut niveau. Les responsables de l'aéroport de Nouakchott, en mars 2019, ont empêché une délégation d'Amnesty International d'entrer dans le pays, invoquant l'absence d'« autorisation ».

Liberté de déplacement

En octobre, les autorités mauritaniennes ont délivré un passeport à Mohamedou Ould Slahi, trois ans après son retour en Mauritanie et après qu'il a passé plus de 14 ans en arbitrairement détenu en Jordanie, en Afghanistan et dans le centre de détention de Guantanamo, géré par les États-Unis. Mohamedou a confié qu'après sa longue détention, il avait besoin de soins médicaux qui ne sont pas possibles en Mauritanie.

Opposition politique

Dans le sillage de l'élection présidentielle du 22 juin 2019 et des manifestations qui ont suivi, dont certaines ont débouché sur des affrontements avec les forces de sécurité, les autorités mauritaniennes ont temporairement détenu des personnalités publiques pro-opposition et des dizaines d'activistes de l'opposition qui clamaient que les résultats officiels étaient frauduleux.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 25 juin que les forces de sécurité avaient arrêté une centaine de manifestants. Les autorités ont libéré certains d'entre eux, mais d'autres demeuraient détenus, accusés d'avoir pris part à des manifestations non autorisées, de destruction de biens publics et de perturbation de l'ordre public. Les tribunaux ont condamné au moins 13 manifestants à six mois de prison. En novembre, les autorités ont libéré toutes les personnes qui restaient détenues en lien avec les manifestations électorales.

Le 25 juin, trois jours après l'élection présidentielle, les autorités ont arrêté Samba Thiam, un militant de l'opposition qui travaille avec un candidat de l'opposition et a fondé le parti politique non reconnu Forces progressistes pour le changement. Elles l'ont libéré sans inculpation le 3 juillet. Thiam a déclaré que les autorités avaient exigé qu'il signe un engagement à renoncer à

toute activité et discours « *faisant la promotion de la violence et des opinions extrêmes* », ce qu'il a nié avoir jamais fait.

Par ailleurs les autorités ont arrêté le 26 juin le journaliste Seidi Moussa Camara, dont les écrits sont critiques envers les autorités, mais l'ont libéré sans inculpation le 3 juillet. Camara est un allié du groupe anti-esclavage Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), dont le leader, Biram Dah Abeid, est arrivé second lors de l'élection.

Le 3 juillet, des agents des forces de l'ordre ont arrêté le journaliste Ahmedou Ould Wedia, de la chaîne de télévision Al-Mourabitoun. Il a été interrogé par un procureur avant d'être libéré sans inculpation le 15 juillet. Wedia est dit proche du parti d'opposition Tawassoul, dont le candidat est arrivé troisième lors du scrutin.

Esclavage

La Mauritanie a aboli l'esclavage en 1981 – c'est le dernier pays à l'avoir fait – et l'a criminalisé en 2007. L'Indice mondial de l'esclavage, qui mesure le travail forcé et le mariage forcé, estime que 90 000 personnes vivent en un état d'« *esclavage moderne* » en Mauritanie, soit 2,4 % de la population. Trois tribunaux spéciaux poursuivent les crimes liés à l'esclavage, mais depuis qu'ils ont été créés via une loi de 2015, ils n'ont jugé que quelques affaires. D'après le rapport 2019 du département d'État des États-Unis sur le trafic d'êtres humains, la Mauritanie a procédé à quatre enquêtes judiciaires et poursuivi un trafiquant présumé, mais n'en a condamné aucun. Neuf procès en appel étaient en cours devant le tribunal anti-esclavage.

Peine de mort

Les lois mauritaniennes infligent la peine de mort pour diverses infractions, y compris, sous certaines conditions, le blasphème, l'adultère et l'homosexualité. Un moratoire de fait demeure en vigueur sur la peine capitale et sur les châtiments corporels inspirés de la charia islamique et présents dans le code pénal.

Droits des femmes

La loi 2017 sur la santé procréative la reconnaît comme un droit, pourtant la Mauritanie a maintenu son interdiction de l'avortement. Le code général de protection de l'enfance pénalise la mutilation génitale féminine (MGF), mais selon les Nations unies, elle existe toujours, surtout dans les communautés rurales.

La loi mauritanienne ne définit pas suffisamment le crime de viol et les autres formes d'agression sexuelle, même si un projet de loi sur la violence liée au genre, contenant des définitions plus spécifiques, était en attente devant le Parlement. La criminalisation des relations sexuelles consensuelles entre adultes en dehors du mariage dissuade probablement les filles et les femmes de dénoncer les agressions, puisqu'elles peuvent se trouver elles-mêmes inculpées si la justice estime que l'acte sexuel en question était consensuel.

Les lois mauritaniennes sur le divorce, la garde des enfants et l'héritage sont discriminatoires envers les femmes.

Orientation sexuelle

L'article 308 interdit les comportements homosexuels entre musulmans majeurs et les punit de mort s'il s'agit de deux hommes. On ne connaît aucun cas rendu public de personnes emprisonnées pour homosexualité et personne n'a été condamné à mort en 2019 pour comportement homosexuel.

Principaux acteurs internationaux

La Mauritanie est un membre du G5 Sahel, une alliance de cinq pays qui coopèrent sur la sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme, dont le siège est à Nouakchott. À compter du 1^{er} janvier 2019, la Mauritanie a perdu les avantages des préférences commerciales que lui accordaient les États-Unis en vertu de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), car « *la Mauritanie a fait des progrès insuffisants pour combattre le travail forcé, en particulier la plaie qu'est l'esclavage héréditaire [... et] continue à restreindre la capacité de la société civile à travailler librement en faveur de la lutte contre l'esclavage* ».

Le 17 octobre 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a validé la candidature de la Mauritanie pour siéger au Conseil des droits de l'homme de 2020 à 2022.

Tunisie

En 2019, la Tunisie a connu des élections législatives et présidentielle pour la deuxième fois depuis qu'elle a adopté une nouvelle constitution en 2014. Lors de la campagne électorale, les candidats ont surtout débattu de réformes économiques et de programmes sociaux publics, accordant moins d'attention aux questions des libertés individuelles et des violations passées des droits humains.

Des candidats qui se présentaient pour la première fois ont apporté au souffle nouveau aux campagnes électorales ; toutefois, des mesures législatives et judiciaires qui semblaient taillées sur mesure pour affaiblir les candidats les plus en vue ont porté ombrage à l'intégrité du processus.

Le décès du président en exercice, Béji Caïd Essebsi, a mis en évidence le danger que représente l'absence persistante de Cour constitutionnelle, puisque cette institution mandatée par la Constitution aurait pu régler les conflits qui ont émergé autour de l'interprétation de la Constitution à propos des situations où un président est incapable de remplir ses fonctions. L'absence de Cour constitutionnelle a également porté atteinte à la protection des droits puisqu'elle n'était pas là pour se prononcer sur la constitutionnalité des lois répressives.

Un état d'urgence est resté en vigueur tout au long de l'année, renouvelé par le président Caïd Essebsi puis par le président par intérim, Mohamed Ennaceur.

Application de la Constitution

Cette année encore, le Parlement a échoué à élire son quota de membres de la Cour constitutionnelle, ce qui a empêché l'élection et la nomination du reste des membres, respectivement par le Conseil supérieur de la magistrature et le président de la République.

En l'absence de Cour Constitutionnelle, la législation répressive a continué à être appliquée, notamment les lois criminalisant l'expression, sans que leur constitutionnalité puisse être remise en question. Quelques mois avant les élections, le Parlement a amendé la loi électorale d'une façon qui semblait conçue pour exclure des candidats bien précis des élections présidentielle et législatives, à travers des mesures appliquées de façon rétroactive. Une Cour constitutionnelle, si elle avait existé, aurait certainement examiné ces amendements de la loi électorale à travers la

lorgnette de la Constitution. Quoiqu'il en soit, la loi n'est pas entrée en vigueur, le président de la République ne l'ayant pas signée.

Le Parlement n'a pas réussi non plus à élire les membres de plusieurs autres autorités constitutionnelles, comme l'Instance des droits de l'homme et l'Instance de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Liberté d'expression, d'association, de réunion et de conscience

Les autorités tunisiennes ont également continué à poursuivre des personnes qui s'étaient exprimées pacifiquement, en se basant sur des articles répressifs du code pénal et d'autres codes, malgré l'adoption en novembre 2011 du décret-loi 115 sur la liberté de la presse, qui libéralise le cadre légal applicable à la presse écrite. Les poursuites judiciaires en cours ont affecté les lanceurs d'alertes, mais aussi les personnes qui pourraient vouloir en faire autant.

Ainsi le 28 mai, des policiers ont arrêté Yacine Hamdouni chez lui à Tunis. Ils l'ont amené à la brigade criminelle de la police à Gorjani et l'ont interrogé sur deux publications Facebook datant de mai 2019. Dans ces textes, il accusait un haut responsable des forces de l'ordre d'un acte de corruption consistant à utiliser un véhicule officiel dans un but privé. Le 6 juin, un tribunal de première instance de Tunis a reconnu Hamdouni coupable de diffamation, de diffusion de « *fausses nouvelles* », d'avoir accusé sans preuves des fonctionnaires de malversations et de « *nui[re] aux tiers à travers les réseaux publics des télécommunications* ». Il l'a condamné à un an de prison – une peine réduite à six mois en appel.

Les autorités ont également porté atteinte à la liberté de conscience en utilisant une disposition vague du code pénal sur l'« *atteinte aux bonnes mœurs* » afin de condamner, le 29 mai 2019, un patron de café de Kairouan, Imed Zaghouani, pour avoir maintenu son établissement pendant les heures prescrites du jeûne rituel du Ramadan. Zaghouani a passé dix jours en prison avant qu'un tribunal ne le condamne à un mois de prison avec sursis, assorti d'une amende de 300 dinars (100 USD).

La loi sur le Registre national des organisations, adoptée en 2018, exige que les associations, nouvelles et existantes, se conforment aux nouvelles procédures d'enregistrement. Cette loi s'inscrit dans les mesures prises par la Tunisie en réponse au rapport de 2017 du Groupe d'action financière (GAFI), qui estimait que le pays ne luttait pas suffisamment contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Certaines associations tunisiennes se sont inquiétées

du fait que ces nouvelles exigences représentaient un recul par rapport à la loi libérale sur les associations de 2011, qui permettait aux associations de s'enregistrer sur simple déclaration.

Justice transitionnelle

La Tunisie a adopté en 2013 une législation visant à traiter les crimes du passé, qui créait notamment une Instance de la vérité et de la dignité. Mandatée pour enquêter sur toutes les graves violations des droits humains commises de 1955 à 2013, l'Instance avait la mission de demander des comptes aux responsables d'abus commis par le passé, comme la torture ou la disparition forcée. Au cours de ses années de fonctionnement, de 2013 à 2018, elle a reçu plus de 62 000 plaintes et tenu des audiences confidentielles pour plus de 50 000 de ces dossiers.

Le 26 mars, l'Instance a publié son rapport en cinq volumes analysant les atteintes systématiques aux droits humains commises pendant cinquante ans et exposant les hauts fonctionnaires et institutions de l'État responsables. L'Instance a notamment mis en évidence le rôle joué par les anciens présidents Habib Bourguiba et Zine el-Abidine Ben Ali dans de nombreux abus, notamment la torture et la détention arbitraire. L'Instance a réuni une documentation sur des abus commis non seulement à l'encontre d'opposants politiques mais aussi de leur famille, y compris des agressions sexuelles subies par les épouses et les filles de membres de l'opposition. L'Instance a désigné le président Caïd Essebsi, décédé plus tard au cours de l'année 2019, comme complice de la torture en tant que ministre de l'Intérieur de Bourguiba de 1965 à 1969.

La loi a également chargé l'Instance de renvoyer les affaires de torture, de disparition forcée et d'autres abus graves devant 13 chambres spécialisées qui ont été créées au sein des tribunaux ordinaires afin de juger les responsables des graves violations des droits humains commises depuis 1955. À la fin du mandat de l'Instance, elle avait renvoyé devant ces tribunaux spéciaux 173 affaires de violations des droits humains, dont des affaires de torture, de disparition forcée et de détention arbitraire.

Les chambres spécialisées ont ouvert 38 procès dans l'ensemble du pays, impliquant 541 victimes et 687 accusés. Dans 13 procès au moins, les accusés étaient absents ; dans 16 autres, seuls leurs avocats ont comparu. Le premier procès devant un tribunal spécial portait sur la disparition forcée de Kamel Matmati, un activiste islamiste arrêté par la police en 1991. Il s'est ouvert à Gabès le 29 mars 2018 et était toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Lutte contre le terrorisme et détention

L'état d'urgence décrété par le président Caïd Essebsi en 2015 et renouvelé de façon répétée suite à plusieurs attentats commis par des extrémistes armés était toujours en vigueur à l'heure où nous écrivons. Caïd Essebsi avait déclaré l'état d'urgence pour la première fois après un attentat-suicide contre un bus en 2015, revendiqué par le groupe État islamique (EI), qui avait tué 12 gardes présidentiels. Le décret d'état d'urgence donne aux autorités le pouvoir d'interdire des grèves ou manifestations considérées comme des menaces contre l'« *ordre public* ». En vertu du décret, les autorités ont assigné des centaines de Tunisiens à résidence.

En 2018, le gouvernement a assoupli les conditions des assignations à résidence. Mais beaucoup de ceux qui étaient toujours assignés à résidence étaient également interdits de voyager selon la procédure dite « S17 », que l'État peut appliquer à n'importe quelle personne suspectée de vouloir rejoindre un groupe combattant à l'étranger. Cette procédure permet de restreindre les déplacements aussi bien à l'étranger qu'au sein de la Tunisie. Une personne faisant l'objet de la procédure S17 risque d'être longuement interrogée si elle est contrôlée par la police lors d'une opération de routine.

Le ministre de l'Intérieur Hicham Fourati a déclaré le 7 février qu'il ne pouvait pas fournir le nombre exact de citoyens soumis à la procédure S17. Il a par ailleurs affirmé que plus de 800 citoyens avaient contesté la procédure au tribunal, dont 51 avaient eu gain de cause.

La violence est toujours présente dans les postes de police ou les prisons : les organisations non gouvernementales (ONG) tunisiennes ont rapporté des dizaines de cas de torture en 2018. Un cas de décès suspect s'est produit à Bouhajla, petite ville de la région de Kairouan. Le 8 juin, la police avait placé en détention Abderrazek Selmi, 58 ans, suite à une altercation avec des agents. Plus tard dans la journée, les médecins de l'hôpital de Kairouan ont déclaré Selmi décédé et informé le procureur général que son décès était suspect, mentionnant des blessures au visage et au corps. Au moment où nous écrivons, les autorités n'ont toujours pas publié de rapport d'autopsie et personne n'a été poursuivi en lien avec sa mort.

Environ 100 femmes et 200 enfants tunisiens suspectés de faire partie de l'EI, ou apparentés à des suspects de l'EI, demeuraient piégés sans inculpation dans des conditions de détention sordides en Libye et en Syrie. Les autorités ont rejeté les demandes de leurs proches tunisiens de les faire revenir au pays.

Droits des femmes

En 2018, la Commission des libertés individuelles et de l'égalité, nommée par le président, a recommandé entre autres l'égalité des femmes et des hommes vis-à-vis de l'héritage.

En novembre 2018, la présidence de la République a soumis au Parlement un projet de loi qui établirait l'égalité dans l'héritage. Ce projet de loi n'a connu aucune avancée en 2019.

Orientation sexuelle et identité de genre

Bien qu'il ait accepté une recommandation, lors de l'Examen périodique universel de la Tunisie auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mai 2017, le poussant à mettre immédiatement fin à la pratique policière discréditée des examens anaux visant à « prouver » l'homosexualité, le gouvernement n'a encore pris aucune mesure pour tenir cette promesse. Les autorités ont continué à poursuivre et emprisonner des hommes supposés homosexuels en vertu de l'article 230 du code pénal, qui punit la « sodomie » d'un à trois ans de prison.

Le gouvernement a également continué à harceler Shams, une ONG soutenant les minorités d'orientation sexuelle et de genre. Le 20 février, le gouvernement a fait appel d'une décision de justice de 2016 affirmant le statut de Shams comme ONG légalement enregistrée. Le gouvernement avançait que l'objectif de Shams, exposé dans les statuts de l'association, qui est de défendre les minorités sexuelles, allait à l'encontre des « valeurs islamiques de la société tunisienne, qui rejette l'homosexualité et interdit ce comportement qui lui est étranger ». Il argumentait par ailleurs que la loi tunisienne, qui criminalise les actes homosexuels dans l'article 230, interdit la fondation et le fonctionnement d'une association se proposant de défendre ce type de pratiques. Le 20 mai, le gouvernement a perdu la procédure en appel.

En juillet, au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la Tunisie a voté en faveur du renouvellement du mandat de l'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Principaux acteurs internationaux

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction a présenté le 1^{er} mars au Conseil des droits de l'homme le rapport de sa visite en Tunisie en 2018. Entre autres recommandations du rapport, il appelait à « faire en sorte que la communauté baha'ie puisse acquérir la personnalité juridique afin de permettre à ses membres de pratiquer leur foi » et à dépénaliser les relations homosexuelles consensuelles.

Le 25 juin, c'était au tour du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association de présenter au Conseil des droits de l'homme le rapport de sa visite en Tunisie en 2018. Ce rapport recommandait de réformer le projet de loi d'état d'urgence afin de veiller à ce qu'il respecte les libertés garanties par la Constitution et de revoir la loi sur le Registre national des organisations afin d'exempter les associations des exigences qu'elle établit pour l'enregistrement.



RAPPORT MONDIAL | 2020

ÉVÉNEMENTS DE 2019

Le 30^e Rapport mondial de Human Rights Watch, dont ce document est une version abrégée en français, examine la situation des droits humains dans plus de 90 pays et territoires dans le monde en 2019. Ce rapport est le fruit des recherches approfondies menées par les équipes de Human Rights Watch tout au long de l'année, souvent en étroite collaboration avec des défenseurs des droits humains dans les pays concernés.

(Photo de couverture) Une manifestation pro-démocratie nocturne tenue à Hong Kong, le 5 juin 2019.
© 2019 Chris McGrath / Getty Images

(Ci-dessus) Claudio Jose da Silva, coordinateur des « gardiens de la forêt » du territoire indigène de Caru, dans l'État de Maranhao au Brésil, photographié près de la rivière Pindare en juin 2018. Les « gardiens » sont des membres de la communauté autochtone Tenetehara qui surveillent ce territoire, afin de signaler tout cas d'exploitation forestière illégale aux autorités.

© 2018 Brent Stirton / Getty Images pour Human Rights Watch
Couverture conçue par Rafael Jiménez